

Liste publique des critères de conformité - Main d'oeuvre

Les **critères de conformité** ont été établis par FLOCERT afin de traduire les exigences des Standards Fairtrade et de FLOCERT en points de contrôle vérifiables qui sont évalués lors du processus de certification afin de déterminer la conformité aux Standards Fairtrade. Toute non-conformité avec l'un des critères de conformité est considérée comme une non-conformité avec l'exigence correspondante du standard Fairtrade. Chaque critère de conformité est associé à un calendrier spécifique indiquant la date à laquelle il est nécessaire de s'y conformer.

Il y a trois types de critères de conformité :

Core (C) - Les critères de base: reflète les principes Fairtrade auxquels il est nécessaire de se conformer

Major (M) - Les critères classés majeur : reflète les principes Fairtrade clé pour lesquels une non-conformité représente un risque majeur pour le système Fairtrade. La non-conformité à un critère de conformité majeur peut mener à sanctions de certification.

Critères de Développement (D): renvoient à l'amélioration continue que doivent démontrer les organisations certifiées. La conformité aux Critères de Développement est vérifiée par rapport à un score moyen.

En lieu et place de l'approche Oui/Non, il y a à présent 5 niveaux de conformité, appelés « rang ». Les rangs 1 et 2 indiquent une non-conformité, tandis que les rangs 3 à 5 indiquent une conformité aux Standards Fairtrade.

La liste publique des Critères de Conformité de FLOCERT - Main-d'oeuvre salariée- est basée sur les Standards de Commerce Fairtrade pour la Main-d'oeuvre salariée (datés du 15 janvier 2014), les Standard de Commerce Fairtrade et sur les Standards de Produit Fairtrade publiés par Fairtrade International. La présente version des critères de conformité remplace toutes les versions antérieures. Les critères de conformité sont publiés en plusieurs langues. En cas de conflit d'interprétation dans l'une des langues publiées, la version anglaise des critères de conformité prévaudra.

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
		0.1								
N/A	Multi-propriété	0.0.0.01	Une entité sous-traitée supplémentaire est-elle incluse dans l'audit?						0	
		0.2	Définition d'une structure de Multi-propriétés							
		0.1	Exigences structurelles							
		0.1.1	Multi-propriétés							
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété	0.1.1.01	Si vous êtes classé Multi Propriétés, vous avez plusieurs plantations (exploitations affiliées) sous une structure juridique commune, mais les pratiques de production (par ex. l'utilisation de produits agrochimiques) et les conditions de travail (par ex. les règles relatives au temps supplémentaire) diffèrent d'un site à l'autre.	Non		Oui			0	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété	0.1.1.02	La multi-propriété a un siège social (structure centrale), située soit sur l'une des plantations (propriété) soit à part.	Non		Oui			0	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété	0.1.1.03	Les plantations (propriétés) doivent avoir des systèmes de gestion auto-suffisante, de façon à ce qu'il y ait la capacité de prise de décision au niveau de la plantation (propriété) qui assure un élément d'autonomie par rapport à la structure centrale.	Non		Oui			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété	0.1.1.05	La structure centrale garantit que les exigences Fairtrade sont mises en œuvre sur toutes les plantations qui ont été incluses dans le champ d'application de la certification. La structure centrale est redevable de la conformité.	Les critères Fairtrade ne sont pas mis en œuvre sur toutes les plantations qui ont été incluses dans le champ d'application de la certification ET la structure centrale n'est pas redevable de la conformité.	Les critères Fairtrade ne sont pas mis en œuvre sur toutes les plantations qui ont été incluses dans le champ d'application de la certification OU la structure centrale n'est pas redevable de la conformité.	Les critères Fairtrade sont mis en œuvre sur toutes les plantations qui ont été incluses dans le champ d'application de la certification ET la structure centrale est redevable de la conformité.	Une politique consignée et une structure de gestion existe, selon laquelle la structure centrale détient la responsabilité de garantir la conformité aux Standards Fairtrade et aux critères de conformité.	CLASSEMENT 4 ET des audits internes consignés sont effectués au niveau central pour garantir la conformité par toutes les plantations affiliées au Standard Fairtrade et aux critères de conformité.	0	C
		1	Exigences générales et engagement à l'égard de Fairtrade							
		1.1	Certification							
TS 1.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.02	Vous disposez d'une autorisation commerciale FLOCERT valide ou d'un certificat FLOCERT valide pour chaque produit vendu comme produit Fairtrade.	Non		Oui			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
TS 1.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.08	Toutes les entités supplémentaires de la société où ont lieu des activités Fairtrade sont enregistrées auprès de FLO-CERT.	Non		Oui			0	C
TS 1.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.09	La société dispose d'un contrat avec chaque entité supplémentaire qui n'est pas détenue à 100% par l'opérateur principal qui requiert la conformité aux exigences de traçabilité et qui déclarent que FLO-CERT est autorisé à effectuer des audits sur place pour chaque entité supplémentaire et exige des rapports réguliers, à la demande de FLOCERT. (Ne s'applique pas aux entités qui ne rentrent pas dans le champ d'application de la certification, par exemple les sites de stockage de fruits frais, où aucune activité de réemballage n'a lieu et également où la traçabilité physique n'est pas une exigence, où le client applique un bilan de masse ainsi que les entités additionnelles qui possèdent leur propre certification FLOCERT.)	Il n'y a pas de contrat.	Les contrats ne possèdent pas toutes les exigences répertoriées dans ces critères de conformité (CC) ou certaines des entités supplémentaires n'ont pas de contrat.	Contrats complets avec toutes les entités supplémentaires.			0	C
Sports Balls 1.1.2	Plantation unique	1.1.0.10	(Ballons de sport) Des registres sont tenus sur toutes unités de sous-traitance et incluent : - le nom de l'unité de sous-traitance - le nom de la personne en charge de l'unité - la localisation - les contrats entre l'unité et l'entreprise de ballons de sport L'information ci-dessus doit être tenue à jour sur une base régulière et FLOCERT doit être informé de tous les changements, en particulier quand un sous-traitant n'est plus utilisé ou la société a un nouveau sous-traitant.	Les registres sont absents.	Les registres sont incomplets.	Les registres sont complets et FLOCERT est informé selon l'exigence du critère de conformité.	CLASSEMENT 3 ET il existe un système de surveillance interne pour mettre périodiquement à jour les informations.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.11	La moyenne des critères de développement est égale ou supérieur à 3.0.	Non		Oui			3	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.12	Toutes les non-conformités de l'audit précédent ont été corrigées.	Non		Oui			1	M
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.13	Les conditions pour des exceptions sont réunies.	Non		Oui			1	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.14	(Applicable uniquement si vous recevez une plainte liée à la conformité aux critères des Standards Fairtrade applicables ou d'un produit Fairtrade) La société gère et documente l'ensemble des plaintes et les mesures correctives reliées à la conformité aux exigences des Standards Fairtrade applicables . Ces registres sont mis à la disposition de l'auditeur.	Des plaintes ont été reçues, qui n'ont pas été suivies et/ou documentés.	Il y a une procédure écrite pour la gestion des plaintes, mais la plainte n'a pas été suivie et documentée.	Il existe une documentation adéquate des actions entreprises concernant les plaintes, les suites et les documents.		Il existe une procédure écrite pour la gestion des plaintes et les plaintes sont gérées conformément à la procédure ET les plaintes et suites sont documentées.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.15	La société accepte de recevoir des audits annoncés et non annoncés sur ses sites ainsi que sur les sites de ses sous-traitants et de fournir toutes les informations requises pour démontrer la conformité aux Standards Fairtrade.	La société a refusé l'accès aux sites ou aux documents OU à des entretiens confidentiels avec les membres ou les avec les travailleurs OU sinon a nui à l'audit.	Certaines personnes clé étaient injoignables pour des raisons injustifiées OU l'organisation n'a ne cherchait pas vraiment à combler les lacunes ayant trait à l'information.	L'information a été mal préparée mais l'organisation était proactive pour combler les lacunes ayant trait à l'information OU certaines personnes clé n'étaient pas joignables pour des motifs compréhensibles.	Oui	Oui ET l'information pour l'audit a été préparée avec attention.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.16	La société partage le résultat définitif de l'audit avec les travailleurs après chaque audit, sous une forme et dans une langue accessibles aux travailleurs, et dans un délai raisonnable.	Le résultat de l'audit est uniquement accessible à la direction et aucun représentant des travailleurs n'a été mis au courant du résultat de l'audit (on entend ici par représentant une personne mandatée pour informer les travailleurs des délibérations).	Le résultat de l'audit est rendu accessible, mais les travailleurs (leurs représentants) ne pouvaient pas le comprendre, parce qu'il n'était pas disponible sous un format ou dans une langue accessible aux travailleurs /représentants.	Le représentant des travailleurs est informé du résultat de l'audit sous un format et dans une langue accessible aux travailleurs ou rejoint la réunion de clôture.	CLASSEMENT 3 ET il existe une procédure claire, établie et démontrable pour informer tous les travailleurs à propos du résultat de l'audit.	CLASSEMENT 4 ET les représentants de travailleurs ont participé à la réunion d'ouverture et de clôture et le résultat de l'audit a été rendu disponible aux travailleurs avant que les preuves matérielles de la conformité soient soumises à FLOCERT après l'audit.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.17	La société autorise les représentants de Fairtrade International à interagir avec les travailleurs pour discuter des sujets relatifs à Fairtrade selon le besoin.	La direction n'a pas autorisé ou n'autorise pas les représentants de Fairtrade International à rencontrer les travailleurs pendant la période de l'audit, bien qu'une demande faite par les représentants de Fairtrade International ou des travailleurs ait été reçue par la direction. (On entend par période de l'audit la période	Bien que la direction ait autorisé ce type de réunions, des restrictions/ conditions ont été imposées, si bien que toutes les questions liées à Fairtrade n'ont pas pu être discutées avec toutes les catégories de travailleurs .	Oui	CLASSEMENT 3 ET la direction permet des interactions indépendantes entre les représentants de Fairtrade International et les représentants de travailleurs.	CLASSEMENT 4 ET la direction invite proactivement les représentants de Fairtrade International sur le lieu de travail.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
				pendant laquelle la conformité est vérifiée par FLOCERT).						
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.18	(Valable si le client a été suspendu depuis le dernier audit.) En cas de suspension de la certification Commerce équitable, le client a cessé d'utiliser toute publicité faisant référence d'une manière ou d'une autre à sa certification.	Le client poursuit l'utilisation de matériau publicitaire qui contient des références claires à son statut certifié.	Le client n'a pas fait grand-chose pour cesser l'utilisation de matériau publicitaire contenant des références à son statut certifié; le matériau publicitaire utilisé pendant la suspension renvoie au statut certifié du client.	Le client a cessé son utilisation de tout matériau publicitaire qui contient des références à son statut certifié au cours de la suspension.			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.21	(Uniquement applicable aux sociétés qui font une nouvelle demande de certification après avoir été décertifiées par le passé.) La Prime Fairtrade perçue par la société avant la décertification a été payé au Comité de la Prime Fairtrade et il existe des preuves qu'elle a été utilisée conformément aux exigences des Standards Fairtrade.	Non		Oui			0	M
Fresh Fruit Brazil	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.22	(Brazil) (oranges) Votre superficie de terrain est inférieure à 4 unités fiscales (módulos fiscais; (lien dans le Standard pour les fruits frais) et le propriétaire et/ou les membres de la famille est/sont directement impliqué/s dans la gestion de l'unité demandeuse.	Aucune des exigences n'est respectée.		Les deux exigences sont respectées.			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.23	Vous avez désigné par écrit à FLOCERT une personne de contact officielle qui tient FLOCERT informé de la mise à jour des coordonnées (y compris celles du contact pour les rapports Fairtrace) et toute information importante concernant les modifications.	Aucune personne de contact OU aucun changement structurel affectant le statut de certification sans en informer FLOCERT n'est survenu.	Des changements dans les coordonnées s/ personnes sont survenus sans que l'organisation en informe FLOCERT OU la personne de contact ne connaît pas les fonctions.	La personne de contact connaît ses fonctions.		L'organisation est toujours joignable ET a communiqué tous les changements.	0	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.24	Il n'y a aucune indication selon laquelle vous enfreignez la législation nationale sur des sujets couverts par les standards Fairtrade pour les entreprises de main-d'œuvre salariée.	Il y a d'indications de violations.		Il n'y a pas d'indications de violations.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.25	(Applicable selon les délais suivants : Bananes, Fleurs et Plantes et Thé, depuis le trimestre 1 2018, tous les autres produits depuis le trimestre 4 de 2018) Vous remplissez les responsabilités suivantes dans l'outil de garantie Fairtrace : 1) Vous vérifiez vos transactions de ventes Fairtrade rapportés par vos clients (échéance: 30 jours calendaires après que la transaction a été rapportée) 2) Vous garantissez que toutes les transactions sont exactes.	La vérification n'est pas faite.	Toutes les transactions ne sont pas vérifiées OU les transactions ne sont pas vérifiées correctement.	Toutes les transactions sont correctement vérifiées OU aucune vente Fairtrade au cours de la période audité.			0	C
Sports balls (Product description)	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.26	Vous ne vendez que des produits en tant que produits secondaires qui ont été fabriqués au même endroit et avec les mêmes matériaux/travailleurs.	Non		Oui			0	C
		1.2	Engagement à l'égard de Fairtrade							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.01	<p>Une personne responsable des questions Fairtrade (Agent Fairtrade) est nommée, qui est responsable de la coordination d'ensemble de Fairtrade dans la société et de toutes les communications nécessaires relatives à Fairtrade. Cette personne rend compte à la Haute Direction.</p> <p>Dans le cas de multi-propriétés, l'Agent Fairtrade est nommé au siège social et est responsable de toutes les plantations sous la certification Fairtrade.</p>	L'agent Fairtrade n'est pas nommé.	L'Agent Fairtrade est nommé mais il n'est pas responsable de la coordination d'ensemble de Fairtrade dans la société et de toutes les communications relatives à Fairtrade et/ou ne rend pas compte à la direction et/ou ne possède pas les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter	L'Agent Fairtrade est nommé, il rend compte à la direction et il est chargé de la coordination d'ensemble de Fairtrade dans la société et de toutes les communications nécessaires liées à Fairtrade et il démontre les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter des tâches fixées dans le standard.	CLASSEMENT 3 ET un CV consigné de l'agent Fairtrade existe, établissant ses connaissances et son expérience ET les responsabilités de l'agent Fairtrade sont claires, appropriées et consignées.	CLASSEMENT 4 ET l'agent Fairtrade est un des représentants de la direction au Comité de la Prime Fairtrade ET l'agent Fairtrade est régulièrement formé sur ses responsabilités.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
					des tâches fixées dans le standard.					
1.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.02	L'agent Fairtrade assure la liaison entre Fairtrade International, FLOCERT, les travailleurs and les directeurs concernant les questions Fairtrade et garantit la mise en oeuvre et le suivi de la performance de la société par rapport aux critères Fairtrade.	L'agent Fairtrade n'assure pas la liaison entre Fairtrade International, FLOCERT, les travailleurs and les directeurs concernant les questions Fairtrade ET n'assure pas la mise en oeuvre et le suivi de la performance de la société par rapport aux critères Fairtrade.	L'Agent Fairtrade assure uniquement la liaison ou garantit uniquement la mise en oeuvre et le suivi mais ne fait pas le suivi de la performance de la société par rapport aux critères Fairtrade, mais il ne fait pas les deux.	L'agent Fairtrade assure la liaison ET garantit la mise en oeuvre et le suivi de la performance de la société par rapport aux critères Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET un examen de l'agent Fairtrade est mené périodiquement par la direction pour évaluer sa performance par rapport aux exigences du critère de conformité.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.03	La déclaration de mission ou la politique de la société contient des déclarations sur la manière dont une amélioration constante des pratiques sociales et de production durable est mise en œuvre dans la société; et une déclaration sur son engagement en vue d'atteindre les objectifs et les valeurs de Fairtrade.	La déclaration de mission ou la politique est absente.	La déclaration de mission de la société ne contient pas de déclaration sur l'amélioration constante des pratiques sociales et de production durable ou une déclaration sur son engagement en vue d'atteindre les objectifs et les valeurs de Fairtrade.	La société a une déclaration de mission ou une politique qui contient des clauses sur l'amélioration constante des pratiques sociales et de production durable mises en œuvre par la société; et une déclaration en vue d'atteindre les buts et valeurs de Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET la responsabilité sociale des entreprises est une partie intégrale de la déclaration de mission ou de la politique de la société.	CLASSEMENT 4 ET la société peut démontrer sa mise en œuvre avec des preuves matérielles.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.1	Plantation unique	1.2.0.05	(Ballons de sport) La société de ballons de sport prend la responsabilité de garantir que toutes les parties qui entreprennent un travail qui se situe dans la chaîne de valeurs de la société de ballons de sport sont conformes aux Standard pour la Main d'œuvre embauchée et les Standards de Produit pour les Ballons de sport.	Non		Oui			0	M
Sports Balls 1.1.8	Plantation unique	1.2.0.06	(Ballons de sport) La société de ballons de sport signe un contrat avec des sous-traitants qui inclut les critères de Standards Fairtrade, les législations nationales concernées et les procédures à suivre par le sous-traitant.	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 1.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.07	(Fleurs) Une auto-évaluation de la direction consignée concernant son efficacité dans la mise en œuvre des Standards Fairtrade est disponible.	L'organisation n'a pas effectué l'auto-évaluation d'identification.	L'auto-évaluation comporte d'importants défauts, et échoue à identifier des moyens efficaces de mettre en œuvre les Standards Fairtrade OU l'auto-évaluation n'est pas consignée (par écrit /schéma).	Il existe une évaluation de base à jour, écrite/schématisée qui couvre au moins les aspects les plus importants.	L'auto-évaluation évalue les efforts de la direction à sensibiliser au concept de Fairtrade à tous les niveaux de l'organisation (direction et travailleurs).	CLASSEMENT 4 Et la direction a évalué ses capacités à intégrer les Standards Fairtrade au fonctionnement d'ensemble de la société ET une attention particulière a été portée à la participation des femmes dans ces groupes.	1	C
Flowers 1.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.08	(Fleurs) La direction a sollicité un support externe si l'auto-évaluation démontre que la société n'est pas encore en mesure de mettre en œuvre les Standards Fairtrade de façon efficace.	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Vegetable 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.09	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) La société a entrepris une évaluation des besoins des travailleurs migrants et des moyens pour améliorer leurs conditions de travail.	L'organisation n'a pas entrepris d'évaluation pour identifier les besoins OU comment les conditions de travail peuvent être améliorées.	L'évaluation des besoins comporte d'importants défauts, et échoue à identifier les moyens d'améliorer les conditions OU l'évaluation des besoins n'est pas consignée (par écrit /dessinée).	Il existe une évaluation de base à jour, écrite/schématisée qui couvre au moins les aspects les plus importants.	L'évaluation des besoins couvre toutes les exigences et identifie des moyens d'améliorer les conditions de travail ET il y a un processus pour impliquer les membres /travailleurs dans cette identification.	CLASSEMENT 4 ET les meilleures pratiques en termes d'obtenir des informations: des données de tous les membres /travailleurs interrogés pour l'enquête terrain.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Vegetable 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.10	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) L'évaluation des besoins a identifié et priorisé les besoins des travailleurs migrants en terme de non-discrimination, d'interdiction du travail forcé, de liberté d'association et de négociation collective, des conditions d'emploi, de santé et de sécurité sur le lieu de travail ainsi que de développement économique, suivant les sections respectives des Standards Fairtrade .	L'organisation n'a pas effectué d'évaluation pour l'identification des besoins OU comment les conditions de travail peuvent être améliorées.	L'évaluation des besoins comporte d'importants défauts, et échoue à identifier des moyens d'améliorer les conditions OU l'évaluation des besoins n'est pas consignée (par écrit /dessinée).	Il existe une évaluation de base à jour, écrite/schématisée qui couvre au moins les aspects les plus importants.	L'évaluation des besoins couvre toutes les exigences et identifie des moyens d'améliorer les conditions de travail ET il y a un processus pour impliquer les membres /travailleurs dans cette identification.	CLASSEMENT 4 ET les meilleures pratiques en termes d'obtenir des informations: des données de tous les membres /travailleurs interrogés pour l'enquête terrain	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Vegetable 2.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.11	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à Main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) La société a créé et mis en œuvre un plan de développement pour les travailleurs migrants, basé sur l'évaluation des besoins.	Il n'y a pas de plan écrit.	Le plan ne contient pas tous les détails essentiels qui sont définis dans le critère.	Un plan écrit avec tous les détails.	Un plan écrit avec tous les détails ET développé d'une manière participative (consultation) avec les membres /travailleurs .	CLASSEMENT 4 ET un plan basé sur les évaluations antérieures des besoins des travailleurs.	1	C
Fresh Vegetable 2.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.12	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) Le Comité de la Prime Fairtrade et les travailleurs immigrants ont été consultés durant l'ébauche du plan de développement.	Il n'y a pas de plan de développement.	Le Comité de la Prime Fairtrade ou les travailleurs migrants ne connaissent pas le contenu du Plan de développement.	Il existe une preuve consignée que le Plan de développement a été discuté avec le Comité de la Prime Fairtrade et les travailleurs migrants .	CLASSEMENT 3 ET le plan de développement a été approuvé par le Comité de la Prime Fairtrade, l'Assemblée générale y compris les travailleurs migrants .		1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Vegetable 2.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.13	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) Le plan de développement pour les travailleurs migrants a été expliqué et discuté avec le Comité de la Prime Fairtrade et l'Assemblée Générale des travailleurs.	Non		Oui			1	C
Sports Balls 1.1.3	Plantation unique	1.2.0.14	(Ballons de sport) La société devrait établir et gérer un système de surveillance qui garantisse la conformité aux Standards Fairtrade par ses propres centres de couture hors-site et de toutes les unités de sous-traitance où les ballons Fairtrade sont produits.	Non	Le système de suivi n'est pas efficace et de nombreuses non-conformités ont été constatées.	Il y a un système de suivi et il est efficace .		CLASSEMENT 3 ET il y a une inspection d'une tierce partie pour vérifier la conformité	0	C
Sports Balls 1.1.3	Plantation unique	1.2.0.15	(Ballons de sport) Un employé formé pour mener la surveillance des centres de couture et des unités de sous-traitance sera responsable du fonctionnement et de l'entretien du système de surveillance.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.3	Plantation unique	1.2.0.16	(Ballons de sport) La documentation inclut les registres des inspections, les résultats et les actions entreprises. Les registres sont rendus disponibles pour FLOCERT sur demande.	La documentation n'est pas disponible.	Les registres sont incomplets ou ne sont pas mis à jour périodiquement ou ils ne sont pas rendus disponibles à FLOCERT.	Les registres sont complets et sont rendus disponibles à FLOCERT.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.4	Plantation unique	1.2.0.17	<p>(Ballons de sport) Les registres sont tenus dans les centres de couture et les unités de sous-traitance et inclut les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nom, l'adresse, l'âge des employés • l'assiduité quotidienne • le nombre de ballons de sport cousus chaque jour de travail par employé • les salaires moyens par employé (toutes déductions faites) • les avances payés aux employés et la balance courante des avances de paiements effectués • le nombre de ballons reçus pour être cousus par jour de travail • le nombre total de ballons cousus par jour de travail 	Les registres sont absents.	Les registres sont incomplets.	Les registres sont complets et FLOCERT est informé conformément à l'exigence du critère de conformité.	CLASSEMENT 3 ET il existe un système de contrôle interne pour mettre périodiquement à jour les informations.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.5	Plantation unique	1.2.0.18	(Ballons de sport) Les inspecteurs de l'entreprise de ballons de sport inspecteront régulièrement (sur une base mensuelle au moins et sans préavis au contracteur) les locaux et les registres des sous-traitants.	Non	La périodicité est moins d'une fois par mois.	Il y a une inspection mensuelle pour chaque sous-traitant et les résultats sont notés	L'organisation note les actions entreprises pour s'attaquer aux résultats négatifs dégagés des audits.	CLASSEMENT 4 ET des audits périodiques par une tierce partie externe sont menés.	0	C
Sports Balls 1.1.5	Plantation unique	1.2.0.19	(Ballons de sport) Les inspections et leurs résultats sont enregistrés, consignés et rendus disponibles aux inspecteurs Fairtrade lorsqu'exigé.	Aucune inspection n'est effectuée.	Les registres ne sont pas tenus à jour ou ne sont pas rendus disponibles à FLOCERT.	Les inspections sont périodiques et les registres sont rendus disponibles à FLOCERT.			0	C
Sports Balls 1.1.6	Plantation unique	1.2.0.20	(Ballons de sport) (Uniquement applicable aux sociétés avec plus d'une unité de sous-traitance.) La société a un accord écrit avec FLOCERT pour savoir pour quel type de tierce partie le suivi est exigé (quel agent, la fréquence des visites, la portée, etc.)	Non		Oui			0	C
Sports Balls 1.1.6	Plantation unique	1.2.0.21	(Ballons de sport) (Uniquement applicable aux sociétés avec un grand nombre d'unités de sous-traitance.) Le suivi indépendant des unités de sous-traitance a lieu plusieurs fois par année.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.7	Plantation unique	1.2.0.22	(Ballons de sport) La société de ballons de sport met fin à son contrat avec un sous-traitant qui commet de sérieuses violations des Standards Fairtrade deux fois ou plus en moins de 12 mois.	Non		Oui			0	M
Sports Balls 1.1.7	Plantation unique	1.2.0.23	(Ballons de sport) (S'applique seulement après les ventes Fairtrade et seulement si un contrat s'est terminé avec un sous-traitant.) Le Comité de la Prime Fairtrade a développé un plan de travail pour garantir que les employés auront accès aux bénéfices de la Prime Fairtrade pour une certaine période dans le cas où le contrat entre l'entreprise de ballons de sports et le sous-traitant est interrompu.	Il n'y a aucun plan.	Un plan et un registre existent mais des informations manquent à propos de comment les travailleurs auront accès aux avantages de la Prime Fairtrade OU le plan n'est pas opérationnel OU le plan n'est pas finalisé	Les registres et les plans sont opérationnels mais manquent encore de détails.	Dossiers et plans pleinement opérationnels et suivis par l'organisation.	CLASSEMENT 4 ET les registres sont pleinement à jour.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.24	La société alloue du temps durant les heures normales de travail pour les réunions régulières du Comité de la Prime Fairtrade, des représentants élus /syndiqués et d'autres comités impliqués dans Fairtrade.	Du temps n'est pas alloué pour les réunions	Du temps est alloué aux réunions régulières du Comité de la Prime Fairtrade, toutefois il est en-dehors des heures normales de travail.	Du temps est alloué pendant les heures normales de travail.	CLASSEMENT 3 ET un programme de réunions est planifié à l'avance et convenu avec la direction.	CLASSEMENT 4 ET la direction garantit que les réunions ont lieu régulièrement.	0	C
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.25	La société alloue du temps durant les heures normales de travail pour les réunions régulières du Comité de la Prime Fairtrade avec les travailleurs.	Du temps n'est pas alloué pour les réunions	Du temps est alloué aux réunions régulières du Comité de la Prime Fairtrade avec les travailleurs, toutefois il est en-dehors des heures normales de travail.	Du temps est alloué pendant les heures normales de travail pour les réunions du Comité de la Prime Fairtrade avec les travailleurs.	CLASSEMENT 3 ET comment et quand ces réunions ont lieu est planifié à l'avance et convenu avec la direction.	CLASSEMENT 4 ET la direction garantit que les réunions ont lieu régulièrement.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.26	La société alloue du temps durant les heures normales de travail pour une Assemblée Générale des travailleurs au moins une fois par an.	Du temps n'est pas alloué pour une Assemblée générale	Du temps est alloué en dehors des heures de travail pour une Assemblée de travailleurs régulière.	Du temps est alloué pour les réunions durant les heures normales de travail pour une Assemblée Générale des travailleurs au moins une fois par an.	CLASSEMENT 3 ET un programme de réunions est planifié à l'avance et convenu avec la direction.	CLASSEMENT 4 ET l'Assemblée Générale est programmé à un moment de l'année où la majorité des travailleurs sont présents.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.27	La société alloue du temps durant les heures normales de travail pour les membres et chargés d'appui des comités pour effectuer leur travail et le travail en lien avec Fairtrade.	Du temps n'est pas alloué pour les membres et chargés d'appui des comités d'effectuer leur travail.	Du temps est alloué en-dehors des heures normales de travail pour les membres et chargés d'appui des comités d'effectuer leur travail et le travail en lieu avec Fairtrade.	Du temps est alloué pendant les heures normales de travail régulières pour les membres et chargés d'appui des comités d'effectuer leur travail et le travail en lieu avec Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET le temps alloué est toujours convenu entre la direction et les travailleurs .	CLASSEMENT 4 ET la société soutient activement les membres du Comité à s'acquitter de leurs responsabilités.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.28	La société alloue des bureaux pour les réunions et des espaces pour le Comité de la Prime Fairtrade, les représentants élus des travailleurs/syndiqués et d'autres comités impliqués dans Fairtrade pour conserver l'équipement et les dossiers. Elle fournit d'autres ressources tels que des locaux, des équipements, des formations, etc. nécessaires à la mise en œuvre réussie des activités Fairtrade.	La société n'a pas fourni de bureaux pour les bureaux ou d'espaces pour conserver l'équipement et les dossiers.	Seulement un espace de bureau pour les réunions OU un espace pour conserver l'équipement et les dossiers est fourni.	Un espace de bureau est fourni pour les réunions ainsi qu'un espace pour conserver l'équipement et les dossiers	Rang 3 et d'autres ressources adéquates sont fournies ET l'espace de bureau fourni est privé.	RANG 4 ET la société fournit une pièce indépendante avec un espace fermant à clé pour l'équipement et les dossiers pour que les comités se réunissent.	0	C
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.30	La société prévoit une compensation pour les travailleurs à la pièce et autres travaux compensés de la sorte pour le travail passé à la mise en œuvre de Fairtrade.	Aucune compensation n'est fournie pour le temps passé à la mise en œuvre de Fairtrade.	La compensation est fournie mais n'est pas adéquate.	Une compensation adéquate est fournie aux travailleurs à la pièce et pour d'autres travaux pareillement compensés.	CLASSEMENT 3 ET les calculs sont consignés.	CLASSEMENT 4 ET la compensation est plus qu'adéquate.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.31	(Fleurs) Une auto-évaluation du Comité de la Prime Fairtrade consignée est disponible, concernant son efficacité pour gérer une administration transparente, participative et démocratique de l'argent de la Prime Fairtrade et de la mise en œuvre des projets liés à la Prime.	L'organisation n'a pas entrepris l'évaluation pour l'identification des besoins.	L'évaluation des besoins comporte des défauts importants, et échoue à identifier des moyens efficaces de mettre en œuvre les Standards Fairtrade OU l'évaluation des besoins n'est pas consignée (par écrit /schéma).	Il existe une évaluation de base à jour, écrite/schématisée qui couvre au moins les aspects les plus importants.	L'auto-évaluation évalue les capacités et les failles potentielles du Comité de la Prime Fairtrade en ce qui a trait aux questions suivantes: La sensibilisation des membres du Comité de la Prime Fairtrade aux Standards Fairtrade et au document explicatif du Comité de la Prime Fairtrade; les capacités de prises	CLASSEMENT 4 ET l'auto-évaluation évalue l'efficacité du Comité de la Prime Fairtrade à créer et appliquer les règles et les procédures concernant le Comité de la Prime Fairtrade qui sont définies dans les Standards Fairtrade et dans le Document explicatif du Comité de la Prime Fairtrade ET une analyse sur la question du genre a	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							de décisions; les capacités à diriger et planifier des projets liés à la Prime Fairtrade; les capacités comptables ; capacités à diriger les réunions.	été incluse.		
Flowers 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.32	(Fleurs) La direction a sollicité un support externe si l'auto-évaluation démontre que la mise en œuvre des Standards Fairtrade n'est pas suffisamment efficace.	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.33	La société a le droit légal et légitime d'utilisation du sol et de propriété foncière et respecte les droits fonciers des populations locales et indigènes.	La société ne peut pas démontrer qu'elle a le droit légal et légitime d'utilisation du sol et de propriété foncière OU Il y a des indications que la société a enfreint ou aurait enfreint les droits fonciers des populations locales et indigènes.		La société a en sa possession les documents qui confirment son droit légal et légitime d'utilisation du sol ET aucune allégation de violation des droits fonciers des populations locales et indigènes n'est formulée contre elle.	CLASSEMENT 3 ET a une politique consignée en place qui déclare qu'ils respectent les droits fonciers des populations locales et indigènes.	CLASSEMENT 4 ET la société peut démontrer qu'elle aide proactivement les populations locales et indigènes à établir leur droit à leurs terres.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.34	Lorsque des revendications territoriales et des différents fonciers sont en cours, il existe des preuves qu'un processus de résolution légal est actif.	Il y a une réclamation ou un litige foncier, toutefois aucun processus de résolution juridique n'est en place OU actif.		Il y a une réclamation ou un litige foncier avec un processus de résolution juridique en place qui est actif.			0	M
Sports Balls 1.1.9	Plantation unique	1.2.0.35	(Ballons de sport) Vous mettez en place et gérez un système de garantie fournisseur qui inclut - les critères et procédures pour évaluer et sélectionner les fournisseurs et - la nomination d'un directeur de la garantie fournisseur.	Aucun système de garantie fournisseur mis en place.	Un système de garantie fournisseur a été mis en place sur le papier mais ne fonctionne pas dans la réalité OU aucun directeur de la garantie fournisseur n'a été nommé.	Un système de garantie fournisseur fonctionne ET un directeur de la garantie fournisseur a été nommé.			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.10	Plantation unique	1.2.0.36	(Ballons de sport) Le directeur de la garantie fournisseur veille à ce que les fournisseurs apportent la preuve suffisante qu'ils respectent les termes clés des lois sur le travail et l'environnement.	Aucune action n'est prise dans ce sens au niveau des fournisseurs.	Des actions sont prises dans ce sens au niveau des fournisseurs MAIS aucune documentation provenant des fournisseurs n'est disponible.	Oui ET une documentation provenant du fournisseur est disponible (par ex. normes industrielles correspondantes, systèmes de certification sociale et environnementale reconnus à l'international).			1	C
Sports Balls 1.1.10	Plantation unique	1.2.0.37	(Ballons de sport) Le système de garantie fournisseur contient aussi une politique environnementale pour garantir un approvisionnement judicieux des matières premières qui observe les législations environnementales en vigueur.	Aucune politique n'est en place.	La politique ne couvre pas tous les détails essentiels OU n'est pas mise en œuvre.	Une politique est mise en place qui couvre tous les détails essentiels.	CLASSEMENT 3 ET il existe un système de suivi de l'efficacité de la politique .	CLASSEMENT 4 ET fait partie d'un programme environnemental régional ou national.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.11	Plantation unique	1.2.0.39	(Ballons de sport) Le directeur de la garantie fournisseur garantira que le PVC et autres synthétiques potentiellement dangereux utilisés dans les ballons de sport Fairtrade sont issus de fournisseurs qui peuvent démontrer que les synthétiques ont été produits et que les déchets ont été éliminés de façon saine, afin de minimiser les risques pour la santé et l'environnement.	Non		Il existe un mécanisme de contrôle interne de la conformité des fournisseurs à cette exigence	S'approvisionne uniquement auprès de fournisseurs certifiés.		1	C
Flowers 2.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.40	(Fleurs) Vous faites un rapport sur l'utilisation de la Prime Fairtrade au minimum une fois par année en utilisant les indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Nom et description du projet (but et objectifs; partenaires du projet) • Groupe(s) ciblé(s) (ex. hommes, femmes ou tous les membres de la coopérative, travailleurs migrants, membres de la famille, communauté) • Nombre de bénéficiaires estimé au sein de chaque groupe ciblé • Budget du projet (total / annuel) • Date de début et de fin de projet • Date d'approbation du projet et qui l'a approuvé Vous envoyez cette information à flowers@fairtrade.net ou vous la téléchargez sur la Plateforme de la Prime en Ligne (https://premium.fairtrade.net)	Non		Oui			1	C
		2	Développement social							
		2.1	Gestion de la Prime Fairtrade							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.01	Un Comité de la Prime Fairtrade (FPC), comprenant des membres travailleurs élus et des conseillers de la direction nommés a été créé, dans le but de gérer la Prime Fairtrade au profit de tous les travailleurs.	Un Comité de la Prime Fairtrade n'a pas été créé.	Un Comité de la Prime Fairtrade a été créé, toutefois les membres travailleurs ont été nommés et non pas élus OU les conseillers de la direction n'ont pas été nommés OU aucun conseiller n'a été nommé par la direction.	Un Comité de la Prime Fairtrade a été créé, composé de membres travailleurs élus et de conseillers nommés de la direction	CLASSEMENT 3 ET il est fonctionnel, bien gouverné, des réunions régulières ont lieu, le Comité de la Prime Fairtrade est géré de manière transparente	CLASSEMENT 4 ET il y a un bon système de rotation des membres en place pour le Comité de la Prime Fairtrade	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.02	Le nombre de membres travailleurs au Comité de la Prime Fairtrade est sensiblement supérieur au nombre de conseillers de la direction.	Le nombre de conseillers de la direction est plus élevé que le nombre de membres travailleurs.	Le nombre de conseillers de la direction est égal au nombre de membres travailleurs.	Le nombre de représentants des travailleurs au Comité de la Prime Fairtrade est supérieur au nombre de conseillers de la direction.	Le nombre de représentants des travailleurs au Comité de la Prime Fairtrade est sensiblement supérieur au nombre de conseillers de la direction.	CLASSEMENT 3 ET le processus de prises de décisions est transparent.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.1	Multi-propriété	2.1.0.03	Soit un Comité de la Prime Fairtrade a été créé dans chaque plantation affiliée au domaine collectif, soit un Comité de la Prime Fairtrade central existe au siège social.	Un Comité de la Prime Fairtrade n'a été à aucun niveau.		Un Comité de la Prime Fairtrade a été créé dans chaque plantation affiliée au domaine collectif, ou un Comité de la Prime Fairtrade central existe au siège social.			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 2.1.3	Plantation unique	2.1.0.05	(Ballons de sport) Le nombre de représentants de travailleurs des centres de couture et des unités de sous-traitance au Comité de la Prime Fairtrade est proportionnel au nombre d'employés qu'ils représentent.	Il n'existe pas de Comité de la Prime Fairtrade.	Il y a des représentants des centres de couture et des unités de sous-traitance mais pas en proportion du nombre d'employés qu'ils représentent.	Il y a des représentants des centres de couture et des unités de sous-traitance en proportion du nombre de travailleurs de chaque unité de sous-traitance et de centres de couture.	CLASSEMENT 3 ET les centres de couture ont instauré une bonne gouvernance (transparence, bien formé, fonctionne bien)	CLASSEMENT 4 il y a une rotation des représentants.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.2	Multi-propriété	2.1.0.06	La structure centrale fournit à FLOCERT un aperçu du revenu total de la Prime Fairtrade de la société. Dans le cas de Comité de la Prime Fairtrade séparés, la distribution aux Comités locaux de la Prime Fairtrade et une version regroupant des Plans individuels de la Prime Fairtrade sont aussi fournis.	La structure centrale n'a pas pu fournir les informations exigées selon le critère de conformité.	Un aperçu du revenu total de la Prime Fairtrade est disponible, mais pas la distribution aux Comités locaux de la Prime Fairtrade OU une version regroupant des Plans individuels de la Prime Fairtrade OU l'information n'est pas à jour.	Un aperçu est disponible avec toutes les informations exigées.		CLASSEMENT 3 ET inclut les données sur la Prime Fairtrade à recevoir.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.07	(Ne s'applique pas lorsque l'enregistrement dans le cadre des lois nationales est prohibitif OU qu'aucune immobilisation n' a été encore acquise.) Un organisme légal existe qui <ul style="list-style-type: none"> - est établi et reconnu par la loi et enregistré auprès d'une instance publique - permet aux travailleurs d'être les seuls propriétaires et bénéficiaires de la Prime Fairtrade - a été établi avant que tout actif ne soit acquis en utilisant la Prime Fairtrade - a une constitution qui lui permet d'être propriétaire de biens, de conclure des contrats légaux et de posséder un compte en banque. 	Il n'existe aucun organisme de la sorte.	Un organisme légal existe mais il ne répond pas à toutes les exigences spécifiées.	Un organisme légal existe qui satisfaisait toutes les exigences spécifiés.			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.08	Des termes de référence conformément au Standard Fairtrade sont en place donnant la définition des éléments suivants : la composition et les buts du Comité; comment les membres travailleurs sont élus; les procédures du Comité (déterminant la durée des mandats, la fréquence des réunions, la manière dont les décisions sont adoptées, les critères de sélection des projets de la Prime Fairtrade ,les critères de classification des projets majeurs, la documentation et quels sont les rapports à fournir, ce qu'il advient du Comité si la société perd sa certification ou est dissoute); le règlement interne et les responsabilités (notamment de la personne responsable des finances) que toutes les décisions sur l'utilisation de la Prime Fairtrade sont approuvées par Assemblée générale annuelle (GA) de tous les travailleurs ; le système de délégués pour l'AG, le cas échéant; la manière dont les intérêts des travailleurs immigrants et saisonniers/temporaires sont pris en considération; la façon dont on peut parvenir à un consensus concernant les décisions.	Il n'y a pas de termes de référence OU la majorité des exigences pour les termes de référence sont absentes.	Les termes de références n'ont pas tous les exigences listées.	Les termes de référence ont un ensemble complet d'exigences .	CLASSEMENT 4 et les termes de référence comprennent une description sur la façon dont il est possible d'atteindre un consensus sur les décisions.	CLASSEMENT 4 et les termes de référence comprennent une description sur la façon dont il est possible d'atteindre un consensus sur les décisions.	0	M
2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.09	Les termes de référence sont suivis.	Les termes de référence ne sont pas suivis.	Les termes de référence sont partiellement suivis.	Les termes de référence sont suivis.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.4	Multi-propriété	2.1.0.10	Si un Comité central de la Prime Fairtrade existe, il y a un système pour les délégués élus afin de représenter chaque plantation affiliée.	Non		Oui			0	C
2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.11	Les termes de référence ont été approuvés par l'Assemblée Générale des travailleurs .	Non		Oui			0	M
2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.12	Les termes de référence sont rendus disponibles dans les langues appropriées aux travailleurs.	Non	Les termes de références sont accessibles mais pas dans une langue appropriée.	Oui	Ils sont affichés sur un tableau d'affichage accessible à tous les travailleurs		0	C
2.1.5	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.13	Un compte bancaire distinct est établi pour la Prime Fairtrade. Les représentants des travailleurs du Comité de la Prime Fairtrade, de pair avec la direction sont les cosignataires.	Non		Oui	Il y a plus d'un représentant des travailleurs parmi les signataires et le Directeur est un membre du Comité de la Prime Fairtrade .		0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.16	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Dans les cas où la Prime Fairtrade est versée sur le compte de la société, l'entreprise prouve que les circonstances le justifient, et elle est transférée sur le compte approprié de la Prime Fairtrade dans les 30 jours calendaires suivant la date du versement sur le compte de la société.	La Prime Fairtrade n'est pas transférée.	La Prime Fairtrade a été transférée mais dans des délais supérieurs à 30 jours.	La Prime Fairtrade a été transférée dans les délais fixés.	La Prime Fairtrade immédiatement est transférée dès que la société la reçoit.	CLASSEMENT 4 Et la direction informe régulièrement le Comité de la Prime Fairtrade sur le statut de la Prime Fairtrade.	0	C
Critère FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.17	La prime est correctement facturée dans des délais raisonnables et les reçus relatifs à la prime sont contrôlés par le représentant de la direction dans le Comité de la Prime Fairtrade.	La prime n'a pas été facturé et les reçus n'ont pas été contrôlés.	La prime n'a pas été facturée mais la direction a informé le payeur de la somme de la prime, du compte de la prime, etc. MAIS n'a pas contrôlé les reçus associés à la prime.	La direction a informé (facturé, le cas échéant) le payeur du montant de la prime, le compte de la prime etc... contrôle les reçus de la prime.		CLASSEMENT 4 Et la direction informe régulièrement le Comité de la Prime Fairtrade sur le statut de la Prime Fairtrade.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.18	<p>(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) (S'applique seulement a l'Inde)</p> <p>La période pour transférer la Prime Fairtrade du compte de la société au compte de la Prime Fairtrade peut être prolongée au-delà de 30 jours calendaires, uniquement après qu'une telle exception ait été accordée par FLOCERT. La Prime Fairtrade est transférée dans les délais autorisés dans le cadre de l'exception.</p>	Non	L'exception a été accordée mais le paiement n'a pas été fait dans les délais fixés dans la dérogation.	Oui			0	C
2.1.7	Multi-propriété	2.1.0.19	<p>(Applicable s'il y a un Comité de la Prime Fairtrade dans chaque plantation affiliée.) Les principes de distribution de la Prime Fairtrade sont transparents et consignés dans les règles internes des Comités locaux de la Prime Fairtrade. Les clés de distribution peuvent se fonder sur les volumes vendus ou sur le nombre de travailleurs représentés par le Comité local de la Prime Fairtrade..</p>	Les paiements de la Prime Fairtrade sont retardés OU ne suivent pas la procédure définie dans la clé de distribution OU il n'y a pas de clé de distribution.	Seules certaines plantations affiliées reçoivent les quote-parts de la Prime Fairtrade conformément à la clé de distribution OU la majorité des paiements est retardée.	Toutes les plantations affiliées reçoivent leurs quote-parts de la Prime Fairtrade MAIS certaines sont retardées OU ne suivent pas tous les détails définis dans la clé de distribution .	Toutes les plantations affiliées reçoivent leurs quotes-parts de la Prime Fairtrade et selon la clé de distribution convenue.	CLASSEMENT 4 ET il existe une procédure claire qui permet le transfert correct des quotes-parts de la Prime Fairtrade.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.8	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.20	À l'ouverture du compte de la Prime Fairtrade, la société signe un accord juridiquement contraignant avec l'organisme légal enregistré pour gérer la Prime Fairtrade . L'accord énonce qu'au cas où la société perd sa certification ou est dissoute, le solde du compte de la Prime Fairtrade doit être rendu disponible au Comité de la Prime Fairtrade et doit être utilisé pour les projets en cours et planifiés ayant trait à la Prime Fairtrade ou être distribué entre les travailleurs dans les trois mois qui suivent la perte de certification ou la dissolution, en accord avec les lois régissant l'organisme légal	Non	Oui mais les clauses ne se conforment pas au critère de conformité	Oui			1	C
2.1.9	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.21	Tous les membres travailleurs du Comité de la Prime Fairtrade sont élus démocratiquement par les travailleurs.	Non		Oui			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.9	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.22	Les élections sont en conformité avec les termes de référence et sont consignées correctement.	Les élections n'étaient pas en conformité avec les termes de référence et ne sont consignées .	Des élections ont eu lieu mais la documentation n'est pas en place pour déterminer si elles se conforment aux termes de référence.	Le déroulement des élections est aligné sur les termes de référence et consigné correctement.	CLASSEMENT 3 ET elles sont entreprises d'une manière professionnelle avec suffisamment de temps pour la préparation et elles sont bien consignées .	CLASSEMENT 4 ET un observateur indépendant valide la procédure électorale.	0	C
2.1.9	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.23	Les conseillers de la direction sont nommés au Comité de la Prime Fairtrade par la direction.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.10	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.24	La composition du Comité de la Prime Fairtrade reflète la composition de la main d'œuvre, en prenant en considération le sexe, les espaces de travail, les membres de la communauté, les membres des syndicats, et le cas échéant les travailleurs migrants, temporaires/saisonniers et sous-traités .	La composition du Comité de la Prime Fairtrade ne reflète pas la composition de la main-d'œuvre.	La composition du Comité de la Prime Fairtrade reflète seulement une partie des travailleurs qui composent la main-d'œuvre.	La composition du Comité de la Prime Fairtrade reflète la composition de la main-d'œuvre.	CLASSEMENT 3 ET est proportionnel.	CLASSEMENT 4 ET les représentants sont présents aux réunions pour les travailleurs qui ne peuvent pas l'être, par exemple travailleurs saisonniers /temporaires /migrants.	3	D
2.1.11	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.25	Le Comité de la Prime Fairtrade se réunit régulièrement durant les heures de travail.	Aucune réunion du Comité de la Prime Fairtrade n'a eu lieu dans l'année.	Le Comité de la Prime Fairtrade ne s'est pas réuni régulièrement OU se réunit en-dehors des heures de travail .	Le Comité de la Prime Fairtrade se réunit régulièrement.	CLASSEMENT 3 ET un programme de réunions est planifié à l'avance et convenu avec la direction.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.11	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.26	Les procès-verbaux sont disponibles pour toutes les réunions	Aucun procès-verbal de réunions de quelque forme que ce soit, OU il y a eu des procès-verbaux mais il est impossible de comprendre les décisions OU procès-verbaux perdus.	Les décisions sont notées mais la plupart des procès-verbaux sont absents OU la plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés mais les décisions ne sont pas notées ou de manière incompréhensible OU les procès-verbaux ne sont pas signés.	La plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés, y compris dans des feuilles volantes ET les décisions sont notées même si elles ne sont pas totalement compréhensibles ou signées	Tous les procès-verbaux sont trouvés dans les livres /dossiers et signés, les décisions sont notées très clairement et les annexes sont incluses dans le livre.	CLASSEMENT 4 ET les procès-verbaux sont enregistrés auprès des autorités locales et/ou devant notaire OU autre situation jugée être la meilleure pratique.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.12	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.27	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade.) Les informations concernant les ventes Fairtrade sont fournies au Comité de la Prime Fairtrade pour lui permettre de les comparer à la Prime Fairtrade reçue.	Aucune information sur les ventes Fairtrade n'est rendu disponible au Comité de la Prime Fairtrade .	L'information sur les ventes Fairtrade n'est pas à jour OU n'est fournie sur une base régulière.	Des informations sur les ventes Fairtrade sont fournies au Comité de la Prime Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET dans les cas où des recettes à volumes plus élevés que la normale sont signalées, ces cas sont portés sans attendre à la connaissance des membres du Comité de la Prime Fairtrade entre deux réunions.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.12	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.28	Les informations concernant les ventes Fairtrade ainsi que la Prime Fairtrade reçue et le solde en court de la Prime Fairtrade sont mentionnés dans les procès-verbaux du FPC.	Les informations sur les ventes et la Prime Fairtrade reçue ne sont pas portées au procès-verbal.	Les informations sur les ventes et la Prime Fairtrade reçue ne sont pas toujours portées au procès-verbal.	Les informations concernant les ventes Fairtrade ainsi que la Prime Fairtrade reçue et le solde en cours de la Prime Fairtrade sont mentionnés dans les procès-verbaux.	CLASSEMENT 3 ET les ventes et la Prime Fairtrade reçue sont clairs, compris et vérifiés par recoupement.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.12	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.29	Les livres du compte de la Prime Fairtrade sont disponibles à tous les membres du Comité de la Prime Fairtrade et à FLOCERT.	Les livres pertinents ne sont pas rendus disponibles		Les livres pertinents sont rendus disponibles et sont compréhensibles.	CLASSEMENT 3 ET il y a un comité d'audit interne mis en place.	CLASSEMENT 4 ET le comité d'audit interne en fait activement le compte-rendu au Comité de la Prime Fairtrade et aux travailleurs.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.13	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.30	Les conseillers de la direction au Comité de la Prime Fairtrade sont présents aux réunions et assistent et soutiennent les travailleurs dans la gestion de la Prime Fairtrade.	Le représentant de la direction au Comité de la Prime Fairtrade ne fait pas partie des réunions du Comité de la Prime Fairtrade.	Les représentants de la direction au Comité de la Prime Fairtrade sont fréquemment absents des réunions du CPF OU n'assistent et ne soutiennent pas les travailleurs dans la gestion de la prime Fairtrade OU les représentants de la direction dirigent le processus et ne soutiennent pas les travailleurs.	Les représentants de la direction au Comité de la Prime Fairtrade sont régulièrement présents aux réunions et assistent et soutiennent les travailleurs dans la gestion de la Prime Fairtrade, sans diriger le processus et sans imposer leurs points de vue.	RANG 3 ET les conseillers de la direction démontrent que même s'ils facilitent le processus, ils ne le dirigent pas.	CLASSEMENT 4 ET les conseillers de la direction partagent de manière proactive leur expérience, connaissances et connexions et surveillent les risques de favoritisme et de fraude.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.13	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.31	Les conseillers de la direction auprès du Comité de la Prime Fairtrade ont un rôle de conseillers non-votants.	Il existe des preuves que la direction a voté dans la décision concernant le plan de la Prime Fairtrade.		Il existe des preuves que la direction n'a pas voté dans l'approbation du plan de la Prime Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET c'est clairement indiqué dans les procès-verbaux des réunions.	CLASSEMENT 4 ET c'est clairement indiqué dans les termes de référence du Comité de la Prime Fairtrade	0	C
2.1.13	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.32	(S'applique seulement s'il y a une claire indication que la direction a bloqué les dépenses de la Prime Fairtrade.) Des preuves sont disponibles que l'utilisation de la Prime Fairtrade a été bloquée par les conseillers de la direction parce que l'utilisation était illégale, frauduleuse, ou qu'elle avait un impact négatif au niveau structurel, financier ou social pour la société.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.14	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.33	Le Comité de la Prime Fairtrade se réunit avec les travailleurs et les consulte durant les heures de travail en observant un calendrier de réunions approuvé par la direction pour comprendre leurs besoins et discuter de leurs idées de projet régulièrement.	Le Comité de la Prime Fairtrade ne rencontre jamais les travailleurs pour comprendre leurs besoins et pour discuter d'idées de projet ET il n'y a pas de calendrier de réunions.	Le Comité de la Prime Fairtrade ne rencontre pas les travailleurs pour comprendre leurs besoins et pour discuter d'idées de projet sur une base régulière OU les réunions ont lieu en-dehors des heures de travail OU il n'y a aucun calendrier de réunions approuvé.	Les réunions sont tenues régulièrement pendant les heures de travail selon un plan approuvé.	CLASSEMENT 3 ET le plan des réunions garantit que tous les travailleurs par exemple saisonniers, migrants sont inclus dans les consultations et les discussions c'est-à-dire à des périodes différentes de l'année.	CLASSEMENT 4 ET les réunions sont planifiées de manière à saisir et à comprendre réellement les besoins de toutes les catégories de travailleurs.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.14	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.34	Le résultat de ces réunions est consigné.	Aucun procès-verbal de réunions de quelque forme que ce soit, OU il y a eu des procès-verbaux mais il est impossible de comprendre les décisions OU procès-verbaux perdus.	Les décisions sont notées mais la plupart des procès-verbaux sont absents OU la plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés mais les décisions ne sont pas notées, ou de manière incompréhensible OU les procès-verbaux ne sont pas signés.	La plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés, y compris dans des feuilles volantes ET les décisions sont notées même si elles ne sont pas totalement claires ou signées	Tous les procès-verbaux sont trouvés dans les livres /dossiers et signés, les décisions sont notées très clairement et les annexes sont incluses dans le livre.	CLASSEMENT 4 ET les procès-verbaux sont enregistrés auprès des autorités locales et/ou devant notaire OU autre situation jugée être la meilleure pratique.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.15	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.35	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Un plan annuel de la Prime Fairtrade est préparé suite à la consultation auprès des travailleurs.	Le Plan de la Prime Fairtrade n'a pas été préparé	Il existe un Plan de la Prime Fairtrade mais les travailleurs n'ont pas été consultés.	Un plan annuel de la Prime Fairtrade est préparé suite à la consultation auprès des travailleurs.	CLASSEMENT 3 ET les outils ont clairement été utilisés pour développer le Plan, par exemple les évaluations des besoins, les études de faisabilité et les analyses de coûts.		1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.15	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.36	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Les besoins de tous les groupes de travailleurs (travailleurs migrants, saisonniers/temporaires, hommes et femmes etc.) sont pris en considération.	Les travailleurs n'ont pas été consultés et leurs besoins n'ont pas été pris en considération.	Les besoins de certains groupes de travailleurs n'ont pas été pris en considération.	Les besoins de tous les divers groupes de travailleurs sont pris en considération.	CLASSEMENT 3 ET un processus de consultation clair est disponible qui démontre que tous les groupes de travailleurs ont été consultés.		1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.15	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.37	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Le plan de travail de la Prime Fairtrade contient un budget raisonnable s'appuyant sur les revenus attendus de la Prime Fairtrade qui fixe les priorités quant à l'utilisation de la Prime Fairtrade.	Il n'y a pas de budget.	Le budget est incomplet OU n'est pas raisonnable , OU n'a pas fixé de priorités .	Des budgets existent pour tous les projets dans le Plan et ils sont raisonnablement proches des revenus anticipés de la Prime Fairtrade et les priorités ont été fixées.	CLASSEMENT 3 ET les priorités ou l'utilisation de la Prime Fairtrade ont été fixés conformément aux besoins les plus répandus chez les travailleurs .		1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.15	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.38	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Au cours de l'année, le plan est ajusté si les gains de la Prime Fairtrade sont plus bas/plus élevés que prévu.	Il n'y a pas d'ajustement apporté au Plan, même lorsqu'il y a une différence manifeste entre le rapport de la Prime Fairtrade et les attentes.		L'ajustement est fait de manière appropriée pour refléter les changements dans le rapport de la Prime Fairtrade.			1	C
2.1.15	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.39	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Chaque projet dans le Plan de la Prime Fairtrade a des descriptions qui incluent : <ul style="list-style-type: none"> • Le but et les objectifs ; • Le(s) groupe (s) cible(s)/bénéficiaires (par exemple les hommes, les femmes ou tous les travailleurs, les travailleurs migrants et temporaires , les membres de la famille; la communauté) ; • Les activités : • Les rôles et les responsabilités : • Le budget du projet (total / annuel); • La date du début et de fin du projet; • La manière dont le projet sera suivi; • La date d'approbation du projet par l'Assemblée générale. 	Il n'y a pas de descriptions de projets dans le Plan de la Prime Fairtrade (FPP).	Les descriptions de projets dans le Plan de la Prime Fairtrade n'incluent pas tous les critères spécifiés.	Les descriptions de projets dans le Plan de la Prime Fairtrade incluent tous les critères spécifiés.	Les descriptions de projet sont claires et concises et faciles à comprendre .		1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.16	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.40	L'Assemblée Générale des travailleurs est organisée au moins une fois par an, sous la direction du Comité de la Prime Fairtrade.	Aucune Assemblée générale n'a eu lieu dans l'année.	L'Assemblée générale annuelle a été reportée à l'année suivante pour des raisons qui sont techniquement plus que raisonnable OU il y a eu une Assemblée générale avec un quorum insuffisant (Assemblée générale non-valide).	L'Assemblée générale annuelle a eu lieu (même si non enregistrée /mal convoquée) OU reportée pour des raisons compréhensibles	Les Assemblées générales annuelles ont lieu en pleine conformité avec les termes de référence	Le déroulement des Assemblées générales annuelles est pleinement conforme aux termes de référence ET l'Assemblée générale dispose de suffisamment de temps pour discuter de toutes les questions.	1	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.16	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.41	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Le Plan de la Prime Fairtrade est approuvée démocratiquement par l'Assemblée Générale des travailleurs.	Non		Oui		CLASSEMENT 3 ET suffisamment de temps est alloué aux discussions pour chaque ordre du jour.	1	C
2.1.16	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.42	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Le Rapport sur la Prime Fairtrade (2.1.18) est présenté à l'Assemblée Générale des travailleurs.	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.16	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.43	Le déroulement de l'Assemblée générale est consigné dans les procès-verbaux, qui sont signés par au moins un membre travailleur du Comité de la Prime Fairtrade et un conseiller de la direction et il y a un registre de présence.	Aucun procès-verbal de réunions de quelque forme que ce soit, OU il y a eu des procès-verbaux mais il est impossible de comprendre les décisions OU les procès-verbaux perdus.	Les décisions sont notées mais la plupart des procès-verbaux sont absents OU la plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés mais les décisions ne sont pas notées ou de manière incompréhensible OU les procès-verbaux ne sont pas signés.	La plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés, y compris dans des feuilles volantes ET les décisions sont notées même si elles ne sont pas totalement claires ou signées	Tous les procès-verbaux sont trouvés dans les livres /dossiers et signés, les décisions sont notées très clairement et les annexes sont incluses dans le livre.	CLASSEMENT 4 ET les procès-verbaux sont enregistrés auprès des autorités locales et/ou devant notaire OU autre situation jugée être la meilleure pratique.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.17	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.44	Une évaluation des risques documentée est effectuée pour tous les projets majeurs et est communiquée à l'AG. Les projets majeurs comprennent : toute distribution de prime en espèce ; tout prêt pour gérer des investissements supérieurs à 50 % du revenu de la prime annuelle totale ou qui dépassent 15 000 EUR (ou équivalent dans la devise locale).	Les évaluations des risques n'ont pas été entreprises.	L'évaluation des risques n'est pas conforme aux exigences minimales fixées dans le Document explicatif du Comité de la Prime Fairtrade et/ou plusieurs projets majeurs n'ont pas d'évaluation de risques OU l'évaluation des risques n'a pas été consignée.	L'évaluation des risques est faite selon les exigences minimales fixées dans le Document explicatif du Comité de la Prime Fairtrade ET incluent tous les projets majeurs et les distributions en argent liquide de la Prime Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET ceux qui ont entrepris l'évaluation des risques ont suivi des formations sur la conduite des évaluations de risques.	CLASSEMENT 3 ET une tierce partie indépendante a été utilisée pour entreprendre l'évaluation des risques.	1	C
2.1.17	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.45	Tous les prêts et les investissements sont entrepris avec toutes les formalités et garanties nécessaires.	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.18	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.46	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Le Comité de la Prime Fairtrade met à la disposition de tous les travailleurs un rapport annuel avec des informations sur ses activités et sur les avancées des projets existants, y compris les informations suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Détail du revenu global perçu pour la Prime Fairtrade, dépenses et solde ; • Une description de chaque projet qui est planifié et en cours terminant pendant le dernier cycle de rapport; • Si les activités ont été entreprises. Si non pourquoi ? • Quand ont-elles été entreprises ? A quel coût ? • L'objectif a-t-il été atteint ou des actions supplémentaires sont-elles nécessaires ? 	Il n'y a pas de rapport annuel du Comité de la Prime Fairtrade.	Le rapport annuel n'inclut pas tous les détails exigés.	Le rapport annuel contient tous les détails exigés.	Le rapport est en mesure de démontrer que le Comité de la Prime Fairtrade contrôle les projets régulièrement.	CLASSEMENT 4 ET le rapport va au-delà des détails exigés et est un document complet avec des informations détaillées sur les projets et leur mise en œuvre, y compris des photos.	1	C
2.1.19	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.47	La Prime Fairtrade bénéficie aux travailleurs, à leurs familles et à leurs communautés.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.18	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.48	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) La gestion et l'utilisation de la Prime Fairtrade du ou des Comités de la Prime sont transparentes et cohérentes.	Il n'y a pas d'administration transparente et aucun registre OU ceux-ci ne sont pas compréhensibles OU les registres sont erronés dans le but de tromper les travailleurs.	Il y a des registres des revenus et des dépenses, mais il n'est pas possible d'identifier /de séparer ceux qui sont liés à la Prime Fairtrade OU erreurs non-intentionnelles >1%	Un système qui permet de suivre les revenus et les dépenses et d'identifier la Prime Fairtrade mais erreurs non intentionnelles <1% constatées.	Il existe au minimum des registres des revenus et des dépenses, qui identifient ceux liés à la Prime Fairtrade ET aucune erreur	Un système comptable à jour permet de faire le suivi de la Prime Fairtrade ET aucune erreur.	0	M
2.1.17	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.49	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Il n'y pas de preuves d'utilisation inappropriée dans la gestion de la Prime Fairtrade .	Non		Oui			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.19	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.50	<p>La Prime Fairtrade ne doit pas être utilisé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour faire face à une dépense pour laquelle l'entreprise est responsable légalement (par exemple des critères touchant à la santé et la sécurité); • Pour remplacer les dépenses sociales et environnementales existantes de la société • Pour couvrir les frais de fonctionnement de la société; • Pour les coûts de mise en conformité aux critères de ce Standard ou des Standards de produits Fairtrade associés, sauf indication contraire; • Pour s'impliquer dans toute activité illégale, frauduleuse, ou pouvant mettre en péril le commerce ou la certification de la société, ou avoir un impact structurel, financier ou social sur la société; • Comme supplément salarial pour les travailleurs; 	Non		Oui			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.20	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.51	(S'applique seulement lorsque la Prime Fairtrade a été ou sera distribuée en liquide.) L'argent est distribué équitablement entre tous les travailleurs, sous forme de bonus Fairtrade.	Il existe de claires indications que la décision d'exclure un groupe spécifique de travailleurs des avantages de la Prime Fairtrade a été prise.	Les avantages de la Prime Fairtrade pour différents types de travailleurs ne respectent le principe d'équité.	Oui			0	C
2.1.20	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.52	(S'applique seulement lorsque la Prime Fairtrade a été ou sera distribuée en liquide.) L'argent distribué en liquide ne doit pas excéder 20% de la Prime Fairtrade reçue au cours de l'année précédente (l'année est définie à l'avance par le Comité de la Prime Fairtrade).	Non		Oui			0	C
2.1.20	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.53	(S'applique seulement lorsque la Prime Fairtrade a été ou sera distribuée en liquide.) Le Comité de la Prime Fairtrade a consulté les représentants des travailleurs pour garantir que le processus de négociation collective n'est pas sapé.	Non		Oui			0	C
2.1.20	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.54	Si plus de 20 % de la Prime Fairtrade est distribué en liquide, une exception a été accordée par FLOCERT avant la distribution.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 2.1.1	Plantation unique	2.1.0.55	(Ballons de sport) Si les travailleurs, y compris des travailleurs sous-traités doivent assister aux réunions du Comité de la Prime Fairtrade (FPC), leurs frais de déplacement et autres dépenses liées au Comité de la Prime Fairtrade sont remboursés et la perte de revenus est compensée.	Non		Oui			0	C
Sports Balls 2.1.2	Plantation unique	2.1.0.56	(Ballons de sport) Au moment de choisir un lieu pour les rencontres du Comité de la Prime Fairtrade (FPC), les besoins des travailleurs, y compris les femmes, dont le lieu de travail est éloigné des usines et qui pourraient avoir des problèmes pour se déplacer sont pris en compte.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Vegetables 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.74	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) (S'applique seulement si les employés migrants constituent plus de 25% de la main d'œuvre totale, y compris les employés saisonniers) La société a entrepris une évaluation des besoins de la communauté d'accueil, d'où proviennent la plupart des employés immigrants.	L'évaluation des besoins n'a pas été entreprise ou consignée.	Elle ne contient pas les informations nécessaires.	L'évaluation des besoins est faite et consignée avec les contributions de la communauté d'accueil.	L'évaluation des besoins couvre toutes les exigences et identifie des moyens d'améliorer les conditions de travail ET il y a un processus pour impliquer la communauté dans cette identification.	CLASSEMENT 4 ET les meilleures pratiques en termes d'obtenir des informations: données provenant de la communauté d'accueil.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh fruit 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.76	<p>(Fruit frais, incluant la banane) (Applicable à tous les autres fruits frais à compter du 01/01/2019) Vous envoyez à Fairtrade International un rapport sur l'utilisation de la prime pour chaque projet de Prime Fairtrade nouveau ou en cours (pour les bananes à bananas@fairtrade.net; pour tous les autres fruits frais à freshfruit@fairtrade.net) Le rapport est envoyé au moins une fois par an, et au plus un mois après l'Assemblée générale organisée par le Comité de la Prime Fairtrade. Le rapport sur l'utilisation de la Prime Fairtrade fournit pour chaque projet lié à la Prime Fairtrade au minimum les informations suivantes.</p> <p>a) Rapport initial pour les projets à la phase de planification et les projets en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> •Nom et description du projet (sujet et objectifs ; partenaires du projet) •Groupe(e) cible(s) (par ex. homme-femme ou tous travailleurs de la société membres de la coopérative ; employés immigrants ; membres de la famille ; communauté) •Progression/statut du projet •Nombre de bénéficiaires estimé dans chaque groupe cible •Budget du projet (total / annuel), Prime investie à ce jour pour les projets en cours •Dates de début et de fin de projet •Date d'approbation du projet et qui l'a approuvé •Mise à jour de la Prime Fairtrade investie 	Aucun rapport n'existe sur l'utilisation de la Prime Fairtrade.	Le rapport n'a pas au minimum un des détails selon ce critère de conformité.	Le rapport est complet et a été soumis à Fairtrade International dans les délais.	CLASSEMENT 3 ET le rapport est soumis OU plus d'une fois par an.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
			<ul style="list-style-type: none"> •Progression/statut du projet •Mise à jour des bénéficiaires atteints •Points majeurs et problèmes c) Rapport final pour les projets terminés, en plus de l'information en a) et b) ci-dessus : <ul style="list-style-type: none"> •Groupe(e) cible(s) et nombre de bénéficiaires atteints •Budget total dépensé •Evaluation si, dans quelle mesure et pour quelle raison le sujet et les objectifs ont été atteints et les apprentissages découlant du projet •Date d'approbation du rapport final de projet et qui l'a approuvé 							
Thé	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.77	(Thé) (S'applique uniquement aux thés traditionnels provenant de l'usine de camélia fabriqués à l'aide de la méthode de production CTC et à la "poussière" et aux "feuilles brisées" fabriquées à l'aide de la méthode de production orthodoxe) La Prime Fairtrade est divisée comme suit : 80 % pour le comité de la prime Fairtrade et 20 % pour la plantation de thé en tant que marge de durabilité. Soit vous divisez clairement la facturation de la Prime Fairtrade, soit le FPC transfère 20 % à la plantation en tant que marge de durabilité.	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.78	(Thé) (S'applique uniquement aux thés traditionnels provenant de l'usine de camélia fabriqués à l'aide de la méthode de production CTC et à la "poussière" et aux "feuilles brisées" fabriquées à l'aide de la méthode de production orthodoxe) Vous avez utilisé la marge de durabilité pour financer des améliorations des conditions de travail dans le cadre de la certification en cours et de la conformité aux Normes Fairtrade.	Non		Oui			1	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.79	(S'applique uniquement si les reçus de Prime Fairtrade ont dépassé 30 000 EURO/USD (monnaie de la prime) au cours de l'année passée financière) Vous mandatez une société d'audit financier pour auditer vos comptes CPF sur la base de l'utilisation décidée lors de l'Assemblée générale.	Non		Oui			1	C
		2.2	Renforcement des capacités							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.01	Tous les niveaux de la société ont été sensibilisés au concept et au système Fairtrade et les comprennent.	Aucune action n'a été entreprise.	Les implications de Fairtrade pour les opérations de la société (par exemple le temps nécessaire pour les réunions pendant les heures de travail) n'ont pas été comprises.	Tous les niveaux de la société connaissent et comprennent le concept Fairtrade ET ses implications pour les opérations de la société.		CLASSEMENT 3 ET c'est intégré aux procédures de la société.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.02	Une sensibilisation est entreprise régulièrement et comprend en particulier : <ul style="list-style-type: none"> • Les avantages de la Prime Fairtrade ; • Les différentes fonctions, positions et devoirs du Comité de la Prime Fairtrade, d'autres comités liés à Fairtrade et des représentants élus des syndicats/travailleurs. 	Aucune sensibilisation n'a été entreprise	Une sensibilisation n'a pas été entreprise au cours de la dernière année OU les travailleurs ne connaissent pas : <ul style="list-style-type: none"> • Les avantages de la Prime Fairtrade ; • Les différentes fonctions, positions et devoirs du Comité de la Prime Fairtrade, d'autres comités liés à Fairtrade et des représentants élus des travailleurs. 	Une sensibilisation a été entreprise régulièrement ET la majorité des travailleurs comprennent les avantages et les structures Fairtrade.	La sensibilisation sur différents sujets est entreprise au moins tous les 6 mois et est inclut dans la formation d'insertion pour les nouveaux travailleurs .	Tous les niveaux dans la société les connaissent clairement.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.03	Votre société explique aux travailleurs l'objectif de la prime Fairtrade (exigence 2.1.19) et le rôle du Comité de la Prime Fairtrade avant que les travailleurs ne puissent nommer leurs membres pour l'élection.	Non		Oui			0	C
2.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.04	Une formation est fournie pour les membres travailleurs du Comité de la Prime Fairtrade afin de garantir qu'ils peuvent s'acquitter de leur fonction.	Non		Oui			0	C
2.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.05	Cette formation a lieu en partie pendant les heures de travail et est réitérée pour chaque nouveau représentant élu ou nommé.	Non		Oui			0	C
2.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.06	La formation annuelle pour les membres travailleurs du Comité de la Prime Fairtrade sur la planification de projet participatif et la gestion financière a lieu en partie pendant les heures de travail.	Aucune formation pour le Comité de la Prime Fairtrade .	La formation n'est pas adéquate OU n'a pas lieu pendant les heures de travail.	Oui	CLASSEMENT 3 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois par année.	CLASSEMENT 4 ET des formations sur des sujets additionnels sont inclus pour le Comité de la Prime Fairtrade.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.07	La formation annuelle pour les représentants élus des travailleurs sur la législation du travail et les techniques de négociation a lieu pendant les heures de travail.	Non	La formation n'est pas adéquate OU n'a pas lieu pendant les heures de travail.	Oui	CLASSEMENT 3 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois par année.	CLASSEMENT 4 ET une formation est fournie par Fairtrade International ou d'autres organisations externes compétentes comme les syndicats.	3	D
2.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.08	Les rapports annuels avec des informations sur les sujets, l'heure, la durée et le nom des participants et des formateurs pour toutes les activités de formation sont disponibles .	Les dossiers de formation ne sont pas disponibles .	Les registres sont disponibles mais incomplets.	Oui			3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.5	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.09	La société a fourni des opportunités aux travailleurs et au personnel de développer leurs compétences et qualifications. Si non, des raisons convaincantes sont fournies.	Aucune opportunité n'a été fournie aux travailleurs et au personnel de perfectionner leurs compétences et leurs qualifications et les raisons fournies ne sont pas convaincantes.		La société a fourni aux travailleurs et au personnel l'opportunité de développer leurs compétences et qualifications.	CLASSEMENT 3 ET il y a une politique mise en place pour aborder le perfectionnement des compétences et des qualifications.	CLASSEMENT 4 ET il y a un programme en place qui aborde activement le soutien au perfectionnement des compétences et des qualifications des travailleurs et du personnel.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.6	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.10	Une attention spéciale est portée à l'autonomisation des femmes, par le biais de formations adéquates, de renforcement des capacités, de conseils, d'encouragement et d'assistance au besoin.	Les femmes ne sont pas autonomisées ou aidées à devenir autonomes.	La politique est présente mais aucune action n'est entreprise.	Une attention spéciale est portée à l'autonomisation des femmes, par le biais de formations adéquates, de renforcement des capacités, de conseils, d'encouragement et d'assistance au besoin.	CLASSEMENT 3 ET des preuves existent que les femmes ont été autonomisées au sein de la société .	CLASSEMENT 4 Et les femmes ont été employées à des postes clé.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.7	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.11	Des programmes spécifiques ont été planifiés et mis en œuvre pour obtenir l'équité sur le lieu de travail ; ils abordent spécifiquement l'emploi et la promotion de personnes dûment qualifiées en provenance des groupes défavorisés et minoritaires.	non	Les programmes ont été planifiés mais pas mis en œuvre.	Au moins une des actions a été entreprise dans un programme OU une action démontrable existe qui prouve que certaines de ces activités ont été entreprises par la société.	Des programmes systématiques (par exemple basés sur une étude sur la situation de l'équité sur le lieu de travail pour identifier les groupes défavorisés et minoritaires) ont été mis en œuvre et incluent entre autres, les activités suivantes: Formations éducatives et professionnelles pour les femmes	CLASSEMENT 4 ET une étude d'évaluation d'impact a été effectuée sur les programmes.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							et autres personnes défavorisées ou groupes minoritaires, afin qu'ils soient considérés pour des positions plus élevées; des politiques et des pratiques pour garantir que les barrières sont supprimées ; une représentation appropriée de tous les groupes dans la main-d'œuvre à tous			

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							les niveaux.			
2.2.8	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.12	L'accès à l'éducation primaire est garanti pour les enfants de tous les travailleurs résidents permanents.	L'accès à l'éducation primaire n'est pas fourni.	Les installations sont disponibles mais elles sont nettement inadéquates pour subvenir aux besoins de tous les enfants des travailleurs résidents permanents OU les écoles sont éloignées et le transport n'est pas fourni .	Oui	CLASSEMENT 3 ET la société encourage activement l'éducation primaire pour les enfants de ses travailleurs.	CLASSEMENT 4 ET la société fournit activement un soutien à l'éducation primaire des enfants de ses travailleurs, par exemple embauche d'enseignants, fourniture de transport, contributions aux salles de classe etc.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.9	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.13	Des mesures sont mises en oeuvre pour améliorer l'éducation des enfants de tous les travailleurs, y compris les enfants des travailleurs migrants et temporaires/saisonniers.	Non	Bien que des installations soient fournies, la société n'a pas pris de mesures proactives pour garantir qu'elles soient utilisées, ou les installations sont nettement inadéquates.	Oui	CLASSEMENT 3 Et la société a des preuves de soutien aux installations éducatives.	CLASSEMENT 4 ET la société peut démontrer que les mesures qu'elle a mis en place ont eu un effet positif sur l'éducation des enfants de tous les travailleurs.	3	D
2.2.10	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.14	Une aide est fournie pour l'installation de crèches pour les enfants des travailleurs, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des locaux.	Non		Oui			6	D
Sports Balls 3.5.3	Plantation unique	2.2.0.15	(Ballons de sport) La direction garantit que l'accès aux garderies sera assuré à tous les employés, y compris les employés des unités de sous-traitance là où cela est demandé.	Non		Oui			3	C
		3	Conditions de travail							
		3.1	Non discrimination (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.01	<p>Vous et les membres de votre organisation ne faites pas de discrimination fondée sur la race, la couleur, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'état civil, l'âge, le statut VIH/SIDA, la religion, les opinions politiques, l'appartenance à des syndicats ou à d'autres organes de représentation des travailleurs, la nationalité ou l'origine sociale, le statut de migrant légal, les heures de travail dans le recrutement, la promotion, l'accès à la formation, la rémunération, la répartition du travail, la cessation d'emploi, la retraite, les conditions de travail, dont les heures de travail, les périodes de repos, les congés annuels payés, les mesures de sécurité et de santé au travail, ainsi que les mesures de sécurité sociale et les équipements et avantages sociaux fournis en rapport avec l'emploi ou d'autres activités.</p>	<p>Il existe des indications substantielles de tout type de discrimination mentionnée dans cette exigence, sans justification claire ET il n'existe pas de politique contre toute forme de discrimination.</p>	<p>Il existe des indications substantielles de tout type de discrimination mentionnée dans cette exigence, sans justification claire.</p> <p>Si une politique contre toute forme de discrimination existe, elle n'est pas mise en œuvre, mise à jour ou contrôlée.</p>	<p>Pas de registre ou de politique contre toute forme de discrimination mais pas d'indication de pratiques discriminatoires.</p> <p>En cas d'indication que des pratiques discriminatoires ont eu lieu, une politique contre toute forme de discrimination est nécessaire et la pratique a été</p>	<p>Aucune indication de pratiques discriminatoires. Il existe une politique écrite d'égalité des chances approuvée par l'Assemblée générale et portée à la connaissance de tous les membres et travailleurs. Cette politique prend en compte tous les types de discrimination mentionnée</p>	<p>Rang 4 ET la politique est pleinement appliquée dans la pratique avec des registres qui montrent les raisons de l'acceptation, des licenciements et de la promotion des travailleurs.</p>	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
						identifiée, justifiée et/ou corrigée et une mesure d'atténuation est en cours.	dans cette exigence.			
Flowers 3.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.02	(Fleurs) Aucun licenciement de femme en lien avec la grossesse, la naissance d'un enfant et les conséquences de l'allaitement.	Non		Oui			0	C
3.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.11	Les travailleurs ne subissent pas de tests de grossesse, VIH /SIDA ou de maladies génétiques lors du recrutement.	Des tests sont exigés.	Pas de test, mais des questions sont posées et mènent à la discrimination dans le recrutement	Pas de politique mais pas d'indication de tests ou de questions durant le recrutement	Il existe une politique claire qui l'interdit.	Il existe une politique claire l'interdisant et le QMS contrôle cela.	0	C
3.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.12	La direction ne doit pas directement ou indirectement pratiquer, encourager ni tolérer le recours au châtime nt corporel, aux contraintes physiques ou mentales, aux insultes verbales, au harcèlement ou abus de toute sorte.	De telles pratiques existent.		Il n'y a aucune indication de ces pratiques	CLASSEMENT 3 ET la société a une politique et un programme pour lutter contre ces pratiques	CLASSEMENT 4 ET la société met activement la politique en œuvre.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.13	Une politique qui est en ligne avec le principe de non-discrimination et qui expose clairement les mesures disciplinaires équitables et appropriées est établie et mise en œuvre.	Il n'existe aucune politique l'interdisant	La politique existe mais elle est soit discriminatoire soit elle n'est pas mise en œuvre	Une politique qui est conforme au principe de non-discrimination et qui expose clairement les mesures disciplinaires équitables et appropriées est présente et mise en œuvre ET il existe des preuves que cette politique est suivie.	La politique est traduite dans les langues locales et est affichée sur les tableaux d'affichage.	Des dossiers existent sur les formations sur la politique dispensées aux travailleurs.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.14	Tous les travailleurs ont connaissance de cette politique .	Les travailleurs ne connaissent pas la politique.	Il existe une politique écrite mais les travailleurs ne la connaissent pas OU la politique n'est pas suivie dans la pratique .	Tous les travailleurs connaissent la politique.	La politique est traduite dans les langues locales et est affichée sur les tableaux d'affichage.	Des dossiers existent sur les formations sur la politique dispensées aux travailleurs.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.15	La société (y compris les employés et la direction) ne tolère pas directement ou indirectement des comportements, y compris des gestes, des mots ou un contact physique qui soient sexuellement intimidants, violents ou fondés sur l'exploitation.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET des procédures avec une structure appropriée sont mises en place pour signaler ces cas s'ils venaient à se produire dans la société et pour entreprendre une action.		0	M
3.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.16	La société a établi et mis en œuvre une politique qui interdit clairement le harcèlement sexuel (voir Critère de conformité 3.5.0.75 sur la procédure relative aux griefs sur le harcèlement sexuel.)	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.17	Les travailleurs connaissent cette politique et son contenu.	Les travailleurs ne connaissent pas la politique.	Il existe une politique écrite mais les travailleurs ne la connaissent pas OU la politique n'est pas mise en pratique OU les travailleurs ne sont pas en mesure d'utiliser leurs droits pour s'opposer au harcèlement sexuel.	Tous les travailleurs connaissent la politique.	La politique est traduite dans les langues locales et est affichée sur les tableaux d'affichage.	Des dossiers existent sur les formations sur la politique dispensée aux travailleurs ET des structures sont en place pour signaler le harcèlement sexuel.	0	C
3.1.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.18	Les employés qui engagent une procédure de grief ne sont pas sanctionnés, renvoyés ou discriminés pour cela.	non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.19	Des dossiers de tous les contrats résiliés sont conservés. Ces dossiers contiennent la raison de la résiliation et indiquent si le travailleur est membre d'un syndicat ou est un représentant élu des travailleurs.	Il n'y a aucun dossier	Le motif de la résiliation est donné, mais rien n'indique s'il s'agit d'un membre d'un syndicat ou d'un représentant élu des travailleurs.	Il existe des dossiers complets de tous les contrats résiliés.			3	C
Flowers 3.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.20	(Fleurs) Votre société forme des travailleurs et la direction à une politique qui interdit clairement le harcèlement sexuel. Des registres de ces formations sont tenus, indiquant l'information concernant les sujets, la période, la durée, les noms et des participants et des formateurs.	La société n'est pas sensibilisée à cette exigence.	Il n'existe pas de registre et les travailleurs ne démontrent aucune connaissance de la politique.	Il n'existe pas de registre et les travailleurs ne démontrent aucune connaissance de la politique.	Les registres sont complets et les travailleurs et la direction démontrent des connaissances à propos de la politique.	CLASSEMENT 4 ET les travailleurs reconnaissent les effets positifs de la politique sur l'interdiction du harcèlement sexuel.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Standard Reference to National Legislation	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.22	<p>(République dominicaine) Vous disposez d'un registre à jour de tous les travailleurs, y compris les travailleurs temporaires, occasionnels et sous-traitants, contenant pour chaque travailleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le nom complet o Le genre o L'année de naissance o La nationalité et si le travailleur est un migrant, le visa ou un document légal qui accorde le séjour dans le pays ainsi que la date d'expiration o La date de début et de fin de l'emploi o Le type de travail (permanent, temporaire, saisonnier, à temps plein/partiel) o Le taux de salaire gagné o Les avantages et les dispositions en matière de sécurité sociale 	Aucun registre n'est conservé.	Les registres sont conservés MAIS ils ne contiennent pas toutes les informations spécifiées dans la CC OU elles sont obsolètes	Les registres sont conservés et contiennent toutes les informations requises.			0	C
		3.2	Interdiction du travail forcé et du travail obligatoire (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.2.0.01	La société, directement ou indirectement, n'utilise pas, ne soutient pas ou ne tolère pas le travail forcé, incluant le travail obligatoire ou le travail pénitentiaire non volontaire. Vous avez expliqué ceci à tous les travailleurs.	Il y a une utilisation, un soutien ou une tolérance du travail forcé.		La société, directement ou indirectement, n'utilise pas, ne soutient pas ou ne tolère pas le travail forcé, incluant le travail obligatoire ou le travail pénitentiaire non volontaire. Vous avez expliqué ceci à tous les travailleurs.	CLASSEMENT 3 ET il y a une politique claire en place pour l'aborder.	CLASSEMENT 4 ET la politique est communiquée et comprise.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.2.0.02	L'embauche d'un travailleur ou une offre de logement n'est pas subordonnée à l'emploi de son époux (se). Les époux/épouses ont le droit de travailler ailleurs.	La société force les membres de la famille des travailleurs à travailler (directement ou via des avantages comme l'hébergement).	La société priorise le logement pour les familles dont plus d'un membre travaille pour elle.	L'organisation n'informe pas à ce sujet mais il n'y a aucune indication que cela se produise.		L'organisation met tous les travailleurs au courant (en particulier ceux vivant à la ferme) de leur droit à travailler ailleurs.	0	C
		3.3	Travail des enfants et protection des enfants (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.01	La société n'emploie pas des enfants de moins de 15 ans ou en dessous de l'âge défini par les réglementations locales, selon l'âge le plus élevé.	Des indications montrent que cela est courant.	Des indications montrent que cela se produit en de rares occasions mais la société n'a pris aucune mesure OU les enfants des travailleurs travaillent dans les champs de la société.	L'auditeur n'a trouvé aucune indication (à travers les entretiens avec les travailleurs, les employeurs, et la connaissance du terrain) selon laquelle cela arrive OU s'il y a des indications de cas rares, la société peut démontrer qu'elle a pris des mesures.	Il existe une politique écrite portée à la connaissance des travailleurs qui garantit que les enfants vont à l'école.	CLASSEMENT 4 ET Système de Contrôle Qualité qui contrôle cela au niveau des travailleurs.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.02	La société ne soumet pas, directement ou indirectement les travailleurs de moins de 18 ans à tout type de travail susceptible de compromettre leur santé, leur sécurité ou leur moralité ainsi que leur scolarité.	Il y a des indications selon lesquelles des enfants travaillent dans des conditions inadéquates.	Il y a des indications selon lesquelles, en de rares occasions, les travailleurs de moins de 18 ans accomplissent un travail inapproprié et la société n'a pris aucune mesure.	L'auditeur n'a pas trouvé d'indication (à travers les entretiens avec les travailleurs, les employeurs, et la connaissance du terrain) selon laquelle cela arrive OU s'il y a des indications de cas rares, la société peut démontrer qu'elle a pris des mesures.	CLASSEMENT 3 ET l'organisation a un programme de sensibilisation pour les travailleurs qui identifie les travaux appropriés.	CLASSEMENT 4 ET QMS qui contrôle cela au niveau des travailleurs.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.03	La société a élaboré et mis en œuvre une politique relative au travail des enfants, comprenant une déclaration claire contre le travail des enfants et un engagement clair envers l'adoption d'une approche centrée sur les droits des enfants pour la protection et l'assistance des enfants touchés .	Aucune politique n'est en place.	La politique existe mais elle n'est pas suivie dans la pratique	Il y a une politique mise en place qui manque de clarté OU le processus diffère légèrement de sa description.	Il y a une politique mise en place qui est suivie, mais pas tous les travailleurs la connaissent.	Tous les travailleurs connaissent la politique et des registres sont tenus.	0	C
Sports Balls 3.3.1	Plantation unique	3.3.0.08	(Ballons de sport) Les enfants ne sont pas autorisés à entreprendre tout type de travail, peu importe la durée.	Non		Oui			0	M
3.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.09	(Seulement applicable si par le passé la société a employé des enfants de moins de 15 ans pour tout type de travaux, ou si des enfants de moins de 18 ans ont été engagés dans des travaux dangereux et des conditions d'exploitation.) La société a un registre de ces travailleurs, avec leur nom, leur âge et le type de travaux.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.10	(Seulement applicable si par le passé la société a employé des enfants de moins de 15 ans pour tout type de travaux, ou si des enfants de moins de 18 ans ont été engagés dans des travaux dangereux et des conditions d'exploitation.) La société s'assure que ces enfants ne s'engagent pas ou ne courent pas le risque de s'engager dans des formes de travail encore pires, y compris les travaux dangereux, les pratiques s'apparentant à l'esclavage, le recrutement dans un conflit armé, la prostitution, le trafic à des fins d'exploitation pour le travail, et/ou les activités illégales.	La société n'est pas au courant de la situation présente des enfants qu'elle a employés.	La société n'a pris aucune mesure pour y remédier et n'est pas au courant de la situation présente des enfants que les plantations ont employés par le passé.	La société peut fournir des détails sur tous les enfants qui ont travaillé par le passé et sur leur situation sécuritaire présente.	La société avait un programme général de soutien aux familles ET peut fournir des détails sur tous les enfants qui ont travaillé par le passé et de leur situation sécuritaire présente.	La société a développé une politique et un programme de réparation reposant sur les droits des enfant en partenariat avec une organisation gouvernementale ou internationale ET ses plantations sont formées aux méthodologies sur les droits des enfant	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.11	(Seulement applicable si par le passé la société a employé des enfants de moins de 15 ans pour tout type de travaux, ou si des enfants de moins de 18 ans ont été engagés dans des travaux dangereux et des conditions d'exploitation.) La société a développé une politique et un programme de réparation reposant sur les droits dans un cadre protection de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) qui couvre la manière de retirer les enfants et de prévenir leur engagement dans de pires formes de travail. Ce programme inclut des projets de réhabilitation qui assurent la protection immédiate et continue des enfants.	Aucune politique ou programme de réparation selon le critère de conformité n'est en place	La politique et le programme de réparations sont incomplets selon ce Critère de conformité OU ne se conforment pas au cadre protecteur de la CDE de l'ONU	La politique de réparation est mise en place, et est adéquate et est mise en œuvre	CLASSEMENT 3 ET ces projets incluent des organisations partenaires expertes, de préférence locales.	La société a développé une politique et un programme de réparation reposant sur les droits des enfants en partenariat avec une organisation gouvernementale ou internationale ET ses plantations sont formées aux méthodologies sur les droits des enfants	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.12	La société a réalisé une évaluation des risques sur la prévalence du travail des enfants.	L'évaluation des risques n'a pas été entreprise.	L'identification des risques possible comporte des défauts importants, et échoue à identifier les détails exigés OU l'identification des risques n'est pas consignée	L'évaluation des risques réalisée qui inclut tous les détails nécessaires.	L'évaluation des risques entreprise sur la base d'une consultation avec les travailleurs et la communauté.	CLASSEMENT 4 ET le QMS met ces évaluations régulièrement à jour.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.13	(Seulement applicable s'il a été identifié que le travail des enfants représentait un risque) La société a mis en application les procédures pertinentes pour empêcher que les enfants de moins de 15 ans soient employés pour tout type de travail et que les enfants de moins de 18 ans ne soient pas employés pour des travaux dangereux et des conditions exploitatives.	La société n'a aucune procédure pertinente pour empêcher le travail des enfants.		Les procédures pertinentes sont mises en place et incluent la tenue de registres sur tous les travailleurs, indiquant leur âge, sexe, papiers d'identité, statut migratoire et autres données pertinentes.	CLASSEMENT 3 et a mis en œuvre un processus de surveillance et de réparation au niveau communautaire, impliquant les jeunes, concernant le travail des enfants qui devrait inclure : <ul style="list-style-type: none"> • L'identification des enfants employés ou qui risquent d'être employés; • Des rapports réguliers sur le statut 		3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							des enfants identifiés ; • La mesure des progrès effectués en matière de retrait et de prévention des enfants qui travaillent; • Le nécessaire pour éviter que les enfants retirés des situations de travail soient remplacés par d'autres enfants.			
		3.4	Liberté d'association et de négociation collective (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.01	La société ne devrait pas punir, menacer, intimider, harceler, ou soudoyer les membres ou représentants de syndicat, ni exercer de discrimination à l'encontre des travailleurs en raison de leur affiliation passée ou présente à un syndicat ou de leurs activités.	Il y a de la discrimination et la société n'est pas conforme au critère de ce Standard.	Il y a des preuves de discrimination au niveau de la direction et la société ne contrôle pas réellement cela.	Il y a eu des cas de discrimination au niveau des cadres mais la société a pris des mesures fructueuses.	Il n'y a aucun cas de discrimination.	La société a un programme de formation /sensibilisation programme pour prévenir la discrimination ET il n'y a aucun cas de discrimination.	0	M
3.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.02	La société ne subordonne pas leur embauche à leur non adhésion ou à la révocation de leur adhésion au syndicat.	Non		Oui			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.03	La société respecte le droit des travailleurs à former ou à adhérer à un syndicat.	Cela n'est pas garanti de quelque manière que ce soit.	Il existe une déclaration écrite mais qui n'a pas été portée à la connaissance des travailleurs OU elle n'est pas mise en oeuvre.	Il existe une déclaration écrite rendue publique auprès des travailleurs, même si certains ne la connaissent pas OU il n'existe aucune déclaration écrite mais elle est mise en oeuvre et la plupart des travailleurs la connaissent.	CLASSEMENT 3 ET tous les travailleurs le savent.	CLASSEMENT 4 ET l'organisation encourage activement les travailleurs à former ou adhérer à un syndicat.	0	M
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.04	La société respecte le droit des travailleurs de négocier collectivement dans la pratique.	Non		Oui			0	M
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.05	La société ne s'adonne pas à des actes de discrimination anti-syndicats ou à tout autre acte d'ingérence.	Non		Oui			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.06	La société ne refuse pas les droits d'accès aux syndicats.	Des preuves existent de menaces ou d'intimidation de la part de la direction contre des travailleurs qui exercent ou veulent exercer leur droit à la liberté d'association.		Il existe des preuves que l'accès aux syndicats est autorisé.	CLASSEMENT 3 ET la société négocie avec les syndicats en bonne foi.		0	C
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.07	(Applicable uniquement si Fairtrade International a désigné des points de contact locaux) La société informe la main-d'œuvre du point de contact local et affiche des coordonnées visibles et compréhensibles pour les travailleurs, si aucune convention collective reconnue n'est en place.	Aucune information n'est affichée OU les travailleurs disent que les panneaux ne sont pas affichés en permanence.	Les informations affichées sont incomplètes ou obsolètes.	À jour et des informations complètes sont affichées	Les travailleurs peuvent démontrer qu'ils connaissent leur point de contact local et sa fonction.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.08	La société n'a pas opposé un refus à un de ces droits dans les deux années qui précèdent la demande de certification, à moins qu'il ait des preuves que les circonstances ont changé.	La société a opposé un refus au droit de liberté d'association et/ou de négociation collective		La société n'a pas opposé de refus à ces droits au cours des deux années précédentes OU s'il y a eu refus, il existe des preuves que les conditions ont changé.	La société n'a jamais opposé de refus à ces droits .		0	C
3.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.09	La société a signé le protocole de Liberté d'Association fourni par Fairtrade International à l'Annexe 3 du Standard Main d'œuvre embauchée.	Non		Oui			0	C
3.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.10	(Seulement applicable en cas de changement de propriétaire ou de direction d'une société.) Le protocole sur la Liberté d'association est signé par les nouveaux propriétaires/la nouvelle direction dans les 3 mois .	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.11	La Garantie du droit des travailleurs à se syndiquer, qui est incluse dans le protocole de liberté d'Association est communiquée aux travailleurs en la traduisant au moins dans les langues appropriées et en l'affichant publiquement sur le lieu de travail.	La société n'a pas communiqué le protocole sur la liberté d'association	La société a communiqué le protocole sur la Liberté d'association dans une langue qui n'est pas comprise par la majorité de la main-d'œuvre .	Oui	CLASSEMENT 3 ET il existe des preuves consignées de communication verbale avec toute la main-d'œuvre dans une langue comprise par les travailleurs .		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.12	Qu'il existe ou non un syndicat présent, votre société autorise les représentants des organisations syndicales qui représentent les travailleurs dans le secteur ou la région à rencontrer les travailleurs dans les locaux de la société afin de leur communiquer des informations sur les syndicats et/ou pour exercer des fonctions de représentants à des horaires et dans un lieu agréés.	La direction n'autorise pas ces réunions.	La direction autorise ces réunions mais interfère en étant présente / envoyant des observateurs / en notant le nom des participants / ou toute autre mesure coercitive.	la direction autorise ces réunions en dehors des heures de travail et fournit un espace pour celles-ci.	la direction autorise ces réunions et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps travail pour ces réunions.	la direction encourage activement les travailleurs à se réunir et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps travail pour ces réunions.	0	C
3.4.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.13	Les périodes et les lieux des réunions accordées sont raisonnables.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.14	La direction n'interfère d'aucune façon, ni ne mène une quelconque surveillance de ces réunions .	Interfèrent activement.	Sont présents pendant les réunions mais n'interfèrent pas activement.	Sont présents durant les réunions à la demande du syndicat /des travailleurs et n'interviennent pas OU ne sont pas présents.		Ne sont pas présents et fournissent un environnement propice aux réunions.	0	C
3.4.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.15	(S'applique seulement lorsque les travailleurs ne sont pas inclus dans une relation de négociation collective) Une preuve explicite est fournie que l'intimidation ou la coercition ne sont pas à l'origine de cette décision .	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.16	Il existe une forme d'organisation de travailleurs indépendants élus démocratiquement établie afin de représenter les travailleurs dans la société et de négocier avec la direction.	Aucune forme d'organisation des travailleurs n'existe.	Il existe une organisation de travailleurs mais elle n'a pas été élue démocratiquement OU elle n'est pas indépendante OU elle ne s'acquitte pas de ses tâches.	Oui	Il y a un syndicat reconnu et il est actif dans le secteur et dans la plantation/société .	La société apporte un soutien aux activités syndicales ET la société négocie avec les syndicats en bonne foi.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.17	Les travailleurs sont autorisés à prendre eux-mêmes l'initiative et à s'associer indépendamment de la direction.	La direction refuse la création d'une organisation de travailleurs.	La direction place des obstacles pour empêcher les travailleurs de s'organiser	La direction permet aux travailleurs de s'organiser.	la direction autorise ces réunions et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps de travail pour ces réunions.	la direction encourage activement les travailleurs à se réunir et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps de travail pour ces réunions.	0	C
3.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.18	La direction donne aux travailleurs l'opportunité de s'associer.	La direction refuse la création d'une organisation de travailleurs.	La direction place des obstacles pour empêcher les travailleurs de s'organiser	La direction permet aux travailleurs de s'organiser.	la direction autorise ces réunions et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps de travail pour ces réunions.	la direction encourage activement les travailleurs à se réunir et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps de travail pour ces réunions.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.19	La direction n'intervient pas dans le processus, ou ne mène pas, directement ou indirectement, des élections liées à la formation, la reconnaissance ou la gouvernance d'organisation de travailleurs.	Non		Oui			0	C
3.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.20	La société respecte l'auto-organisation des travailleurs en engageant avec les représentants de ces organisations un dialogue régulier.	Non		Oui			0	C
3.4.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.22	La société n'interfère pas de quelque façon avec la liberté d'association en contrôlant ou gênant les syndicats ou les représentants élus de travailleurs, ou en soutenant une organisation de travailleurs plutôt qu'une autre.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.23	La société garantit que les représentants élus de travailleurs/syndicats ont accès à tous les travailleurs sur le lieu de travail pendant les horaires de travail sans interférence ou la présence de représentants de la direction, à des horaires convenus, en moyenne tous les trois mois .	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET la société a un programme proactif pour garantir que les représentants élus ont accès à tous les travailleurs pendant les horaires de travail, sur le lieu de travail et sans interférence ou la présence des représentants de la direction, pour une réunion en moyenne tous les trois mois.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.24	La société garantit que les représentants élus de travailleurs/syndicats peuvent se rassembler entre eux pendant les heures normales de travail, au moins une fois par mois pendant une heure.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET la société a un programme proactif pour que les représentants élus de travailleurs se rassemblent entre eux pendant les horaires de travail réguliers, au moins une fois par mois pendant une heure.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.25	La société garantit que les représentants élus de travailleurs/syndicats rencontrent les représentants de la direction pendant les horaires de travail, au moins une fois tous les trois mois.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET la société a un programme proactif pour que les représentants élus de travailleurs rencontrent les représentants de la direction au moins une fois tous les 3 mois.		0	C
3.4.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.26	Les réunions entre les représentants élus de travailleurs et les représentants de la direction sont programmées régulièrement et sont consignées.	Non		Oui			0	C
3.4.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.27	Le résultat des réunions entre les représentants de travailleurs et la direction est signé et documenté après la réunion.	Non		Oui			0	C
3.4.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.28	(S'applique seulement dans les pays où une convention collective a été conclue pour le secteur dans lequel travaille la société.) La société a signé et adhère à cette convention.	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.29	(S'applique seulement dans les pays où une convention collective a été conclue pour le secteur dans lequel travaille la société et que la société a conclu une convention collective séparée au niveau de la société.) Les conventions collectives au niveau de la société ne fournissent pas des conditions d'un niveau moindre que l'accord sectoriel.	Non		Oui			1	C
3.4.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.30	(Seulement applicable lorsqu'aucune convention collective n'est en place.) La société s'engage de manière proactive dans un processus de négociations avec un syndicat reconnu ou avec des représentants de travailleurs autorisés à conclure une convention collective.	Non	Les négociations tenues ne le sont pas avec des représentants de travailleurs légalement autorisés ou avec des syndicats reconnus.	Oui	La société accepte des horaires et des lieux raisonnables pour négocier, participe aux réunions, examine avec sérieux les propositions et leur donne une réponse, et fournit des raisons pour ces réponses.	La société fait tout son possible pour trouver un accord.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.31	(Seulement applicable lorsqu'aucune convention collective n'est en place.) La société n'a pas refusé la réelle opportunité de négocier collectivement avec les travailleurs .	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.12	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.32	(Seulement applicable dans les cas où les travailleurs ont librement et expressément décidé de ne pas former ou rejoindre de syndicat et qu'ils ne sont pas légalement autrement autorisés à négocier collectivement.) (Non applicable s'il n'y a pas de syndicat actif dans le secteur/la région ou si les travailleurs ont adhéré à des syndicats qui peuvent prendre part à une convention collective) La société n'a pas recouru à l'intimidation ou la coercition pour amener les travailleurs à prendre cette décision (voir 3.4.4). La décision n'est pas le résultat d'un vote dans lequel la direction était impliquée d'une manière quelconque	Non		Oui		Si aucun syndicat n'est présent, la direction et les représentants élus des travailleurs peuvent engager un dialogue avec la fédération nationale des syndicats pour le secteur concerné et la Fédération Mondiale des syndicats (ou le secrétariat d'un syndicat international approprié) sur	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
								l'amélioration de la représentation des travailleurs et la mise en œuvre d'une Convention de négociation collective.		

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.12	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.33	(Seulement applicable s'il existe une convention collective ou si les représentants des travailleurs sont légalement autorisés à négocier collectivement) Tous les accords négociés entre un syndicat reconnu ou des représentants élus de travailleurs et la direction couvrent les sujets habituellement abordés par une convention collective. Cela inclut au minimum des niveaux de salaire, un manuel pour l'emploi, le temps de travail, un règlement pour les congés et les heures supplémentaires.	Non		Oui	La Convention de négociation collective est vaste et couvre aussi d'autres domaines.	CLASSEMENT 4 ET les salaires sont négociés entre la direction et le syndicat par un positionnement en fonction d'entreprises comparables (prenant en compte leurs salaires et autres avantages) et tenant compte des revenus supplémentaires qu'une société réalise par le biais de Fairtrade.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
		3.5	Conditions de travail (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							
3.5.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.01	La société fixe les salaires pour les travailleurs et les autres conditions d'emploi selon les réglementations légales ou de la convention collective le cas échéant ou à des moyennes régionales, ou à un niveau minimum officiel pour des occupations semblables ; selon le chiffre le plus élevé, avec l'intention d'augmenter continuellement les salaires.	Les salaires < minimum légal ou à ceux de la Convention de négociation collective OU il est impossible de calculer les salaires de référence.	Salaires ≥ minimum légal ou à ceux de la Convention de négociation collective mais < moyenne régionale (l'existence d'une moyenne régionale DOIT être prouvée).	Les salaires ≥ minimum légal, à ceux de la Convention de négociation collective ou à la moyenne régionale.		CLASSEMENT 3 ET toutes les dispositions légales et les prestations convenues sont respectées pour tous les travailleurs.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.02	La société a spécifié les salaires pour toutes les fonctions des employés et les conditions de travail, tel que le travail à la pièce.	Les salaires sont discrétionnaires et il y a des indications de discrimination.	Les travailleurs interrogés ne savent pas précisément ce qu'ils vont gagner.	L'organisation informe verbalement OU fait référence à des sources d'informations externes (Convention de négociation collective, réglementation légale) Et tous les travailleurs interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les catégories de salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiées par écrit ET tous les travailleurs interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les catégories de salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiées par écrit et diffusées à tous les travailleurs de façon à être facilement comprises	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.03	Des déductions de salaires seront uniquement faites si les lois nationales les autorisent, si un accord de convention collective les fixe ou si l'employé a donné son consentement écrit.	Les déductions sont faites en l'absence des indicateurs listés OU le consentement écrit n'est pas donné librement OU les déductions sont disproportionnées		Oui			0	C
3.5.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.04	(Uniquement applicable si les déductions de salaires sont faites par la société pour les services qu'elle fournit.) Les montants déduits sont en conformité avec les coûts effectifs encourus par la société, et ne sont pas utilisés à des fins disciplinaires.	Non	Le calcul des coûts encourus n'est pas possible.	Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.05	Pour tout travail basé sur la production, sur des quotas et à la pièce, pendant les heures normales de travail, le salaire est l'équivalent d'un travail moyen payé à l'heure pour un volume de travail gérable et le montant n'est pas en dessous d'un salaire minimum proportionnel ou de la moyenne propre à l'industrie concernée, selon lequel est le plus élevé.	Les salaires < minimum légal ou à ceux de la Convention de négociation collective OU il est impossible de calculer les salaires de référence.	Salaires ≥ minimum légal ou à ceux de la Convention de négociation collective mais < moyenne régionale (l'existence d'une moyenne régionale DOIT être prouvée).	Les salaires ≥ minimum légal, à ceux de la Convention de négociation collective ou à la moyenne régionale.		CLASSEMENT 3 ET toutes les dispositions légales et les prestations convenues sont respectées pour tous les travailleurs.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.06	Les informations concernant ce taux de rémunération sont transparentes et disponibles pour tous les travailleurs et les organisations de travailleurs.	Le taux de rémunération est discrétionnaire et il y a des indications de discrimination.	Les travailleurs interrogés ne savent pas précisément ce qu'ils vont gagner.	L'organisation informe verbalement OU fait référence à des sources d'informations externes (Convention de négociation collective, réglementation légale) Et tous les travailleurs interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les taux des salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiés par écrit ET tous les travailleurs interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les taux de salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiés par écrit et diffusés à tous les travailleurs de façon à être facilement compris.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.07	La société garantit que les salaires réels sont augmentés annuellement pour resserrer continuellement l'écart avec les références en matière de salaire décent telles qu'approuvées par Fairtrade International. Lorsque des références en matière de salaire décent n'ont pas été établies, la société assure que les salaires habituels sont augmentés en plus des augmentations dues à l'inflation.	Il n'y a eu aucune augmentation au cours de la dernière année OU la société ne fournit pas suffisamment d'information pour faire tous les calculs des salaires.	Il y a eu des augmentations de salaire mais à un niveau égal ou inférieur au taux d'inflation annuel moyen du pays.	Il y a eu des augmentations de salaire réelles (augmentations supérieures au taux d'inflation annuel moyen du pays) au cours de l'année dernière, sur la base d'un calcul du salaire complet.	CLASSEMENT 3 ET l'entreprise peut expliquer comment elle atteindra le salaire de subsistance en se basant sur l'outil d'évaluation de l'écart salarial pour mesurer l'écart entre le salaire de subsistance de référence et les salaires actuels.	CLASSEMENT 4 ET l'entreprise a appliqué toutes les mesures nécessaires pour atteindre le salaire de subsistance défini par Fairtrade International et il existe un engagement écrit.	1	C
3.5.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.08	Des étapes pour une augmentation de la rémunération et (si une référence en matière de salaire décent est disponible) et des délais d'application du salaire décent sont négociés avec les représentants élus de travailleurs ou des syndicats.	Il n'y a eu aucune négociation avec les travailleurs.		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.5, Flowers 3.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.09	Les paiements sont faits en temps, conformément à un calendrier de paiements réguliers qui a été communiqué aux travailleurs.	Non		Oui			0	C
3.5.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.10	Les travailleurs reçoivent des bordereaux de paie ou équivalent, régulièrement ou sur demande fournissant un compte-rendu clair des salaires perçus, allocations, primes, paiement des heures supplémentaires et toutes les déductions en détails.	Aucun bordereau de paie n'est fourni aux employés.	Les bordereaux de paie ne comportent pas tous les champs exigés selon ce critère de conformité OU ne sont pas compris par les travailleurs	Les bordereaux de paie sont remis régulièrement avec toutes les informations exigées sous une forme comprise par les travailleurs.	CLASSEMENT 3 ET un bordereau de paie est remis chaque mois avec le salaire.		0	C
3.5.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.11	Le paiement est effectué en monnaie légale.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 3.5.1	Plantation unique	3.5.0.20	(Ballons de sport) Les employés occasionnels ont les droits des employés et ont accès à des avantages sociaux égaux à ceux des employés permanents.	Non	Les travailleurs occasionnels reçoivent des prestations, mais elles ne sont pas égales à celles des travailleurs permanents .	Oui	CLASSEMENT 3 ET la société fournit par elle-même des services de soins de santé à tous les travailleurs. Ces services sont égaux ou meilleurs que les services fournis par le gouvernement local.		0	C
Sports Balls 3.5.2	Plantation unique	3.5.0.21	(Ballons de sport) La société de ballons de sports garantit que tous les employés dans la chaîne de valeurs reçoivent au moins le salaire minimum stipulé par le gouvernement ou gagnent la moyenne appropriée de l'industrie (selon lequel est plus élevé) pour tous les ballons produits (Fairtrade ou autrement).	Non		Oui			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 3.5.2	Plantation unique	3.5.0.22	(Ballons de sport) Les employés payés à la pièce reçoivent un taux calculé sur la base du salaire minimum. La société garantit qu'à la fin du mois /jour de travail, l'employé reçoive au moins le salaire minimum sur la base d'un horaire de travail normal.	Non		Oui			0	M
Sports Balls 3.5.2	Plantation unique	3.5.0.23	(Ballons de sport) Aucune déduction pour la qualité, la discipline ou d'autres raisons ne peuvent amener le salaire actuel reçu sous le salaire minimum.	Non		Oui			0	M
Sports Balls 3.5.2	Plantation unique	3.5.0.24	(Ballons de sport) Si l'argent gagné par un travail à la pièce est plus élevé que le salaire minimum, les employés auront le montant le plus élevé.	Non		Oui			0	C
Sports Balls 3.5.2	Plantation unique	3.5.0.25	(Ballons de sport) La direction garantit que les tableaux des taux à la pièce et le tableau du ou des salaires minimum officiels sont placés publiquement dans les usines et dans les usines détenues par les centres de couture et les unités de sous-traitance. Ces tableaux sont facilement visibles et imprimés dans la langue locale. Si les taux à la pièce ou le salaire minimum officiel change, les tableaux sont mis à jour.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 3.6.1	Plantation unique	3.5.0.26	(Ballons de sport) L'Agent de Santé et Sécurité et le médecin de la société de ballons de sport garantissent que les employés des unités de sous-traitance et des usines détenues par les centres de couture travaillent dans un environnement sain et sécuritaire.	L'agent de Santé et de Sécurité et le médecin ne sont pas au courant des conditions de travail dans les centres de couture et les unités de sous-traitance appartenant à la société	Il y a une sensibilisation mais aucune mesure n'a été prise pour garantir la Santé et la Sécurité.	Des mesures ont été prises pour garantir que les conditions de travail sont sécuritaires .	CLASSEMENT 3 ET des formations de travailleurs axées sur les mesures préventives ont été dispensées .	À l'issue des formations, tous les travailleurs interrogés connaissent les risques et savent comment les prévenir.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.27	Tous les employés permanents ont un contrat écrit d'embauche juridiquement contraignant, signé par l'employé et l'employeur, et contenant à minima la description de poste, les heures de travail, le taux de rémunération, la réglementation des heures supplémentaires, les prestations et les déductions des avantages sociaux, les congés payés annuels, la protection du travailleur contre la perte de salaire en cas de maladie, d'invalidité ou d'accident, et une période de préavis pour résiliation qui soit la même que la période de préavis pour l'employeur.	Les travailleurs permanents n'ont pas de contrat écrit liant légalement les deux parties.	Les contrats écrits ne sont pas conformes avec la législation du travail OU la période de préavis est plus longue pour le travailleur OU ne contient pas au moins une des exigences selon ce critère de conformité.	Tous les travailleurs permanents ont signé des contrats qui incluent toutes les exigences selon ce critère de conformité .	CLASSEMENT 3 ET chaque travailleur dispose d'un exemplaire du contrat signé (3.5.8)	CLASSEMENT 4 Et les contrats sont expliqués verbalement et dans une langue comprise par les travailleurs.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.28	Les travailleurs temporaires employés pour une période de 3 mois ou plus de service ininterrompu ont un contrat d'embauche écrit juridiquement contraignant comportant une description de poste, signé par l'employé et l'employeur.	Les travailleurs temporaires embauchés pour une période de 3 mois n'ont pas de contrat écrit liant légalement les deux parties.	Les contrats écrits ne se conforment pas avec la législation du travail OU la période de préavis est plus longue pour le travailleur OU ils ne contiennent pas au minimum un des critères selon ce critère de conformité.	Tous les travailleurs temporaire employés pour une période de 3 mois ont signé des contrats qui incluent toutes les exigences selon ce critère de conformité.	CLASSEMENT 3 ET chaque travailleur dispose d'un exemplaire du contrat signé (3.5.8)	CLASSEMENT 4 Et les contrats sont expliqués verbalement et dans une langue comprise par les travailleurs.	0	C
3.5.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.29	En cas de dissolution du contrat, la période de préavis est identique pour l'employeur et l'employé.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.30	(Fleurs) Chaque travailleur perçoit au minimum 3 semaines de congés payés par an. Indépendamment du type de contrat d'un travailleur, le congé payé est alloué au pro-rata de la durée du contrat après deux mois consécutifs de service.	Non	Seuls les travailleurs permanents perçoivent des congés payés.	Oui. Tous les travailleurs perçoivent les congés payés minimum; pro-rata lorsqu'appliquable.		CLASSEMENT 4 ET la société offre plus de 3 semaines de congés payés par année.	0	C
Sports Balls 3.5.4	Plantation unique	3.5.0.31	(Ballons de sport) La société de ballons de sport accorde un contrat permanent aux employés qui travaillent à plein temps dans ses usines et ses centres de couture personnels ou en location. La société encourage également ses sous-traitants à accorder plus fréquemment des contrats de travail permanents à leurs ouvriers.	Non	Des contrats sont accordés à quelques travailleurs à plein temps.	Des contrats sont accordés aux travailleurs à plein temps.		CLASSEMENT 3 ET il existe une règle claire pour déterminer quand un contrat de travail permanent est accordé aux travailleurs.	3	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.32	Tous les employés connaissent leurs droits et devoirs, responsabilités, salaires et horaires de travail dans le cadre du contrat de travail légal.	Non	Les détails sont donnés sous un format et dans une langue que les travailleurs ne comprennent pas ou les détails ne sont pas complets selon ce critère de conformité.	Les formations d'installation sont fournies à tous les nouveaux travailleurs sur leurs droits et leurs devoirs selon leurs contrats.	Les informations sur les droits et devoirs des travailleurs sont communiquées dans des langues appropriées à l'aide de panneaux d'affichage.	Des sessions régulières sur les droits et devoirs des travailleurs sont entreprises.	0	C
3.5.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.33	Les employés ont un exemplaire signé de leur contrat d'embauche, fourni dans un format et une langue qu'ils comprennent.	Non		Oui			0	C
Exigence de FLOCERT - India	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.34	(Seulement applicable en l'absence d'un contrat formel mis en pratique dans le secteur.) Il existe un autre système établi par la loi qui reconnaît le travailleur comme un employé de la société et qui garantit à l'employé la protection nécessaire conformément aux sections 3.5.6/3.5.7 du Standard	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.35	La société est en conformité avec la législation nationale et locale en vigueur ainsi qu'avec les standards de l'industrie concernant les heures de travail et la réglementation d'heures supplémentaires.	Non		Oui			0	C
3.5.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.36	La société n'exige pas des travailleurs de travailler régulièrement plus de 48 heures par semaine	Non		Oui			0	C
3.5.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.37	La société autorise les travailleurs à disposer d'au moins un jour de repos pour six jours de travail consécutifs, sauf circonstances exceptionnelles.	Non		Oui			0	C
3.5.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.38	La société a reçu de FLOCERT l'autorisation de faire une exception au cas où elle n'autorise pas au moins un jour de repos pour 6 jours de travail consécutifs. Toutefois, les travailleurs ne travaillent pas plus de 14 heures par jour ou plus de 72 heures par semaine ou plus de 18 jours de travail continus sans repos.	La société n'a pas demandé de dérogation OU une exception n'a pas été accordée.	Une exception a été accordée mais elle n'est plus valide OU les heures de travail excèdent les limites définies.	La dérogation accordée par FLOCERT est toujours valide et les limites de temps de travail ne sont pas excédées.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.39	Les exceptions accordées par FLOCERT sont communiquées aux travailleurs dans un format et une langue que les travailleurs comprennent.	Non		Oui	Les conditions pour les circonstances exceptionnelles acceptées et signées par les travailleurs .		0	C
3.5.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.40	Les heures supplémentaires sont volontaires et ne sont pas exigées sur une base régulière.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.41	Aucune heure supplémentaire ne dépasse une période de plus de 3 mois consécutifs et/ou ne doit pas excéder 12 heures par semaine, sauf circonstances exceptionnelles.	Il n'existe aucun contrôle pour éviter que le temps supplémentaire ne dépasse ce que le critère définit.	Il existe un contrôle pour gérer le temps supplémentaire, mais celui-ci dépasse 3 mois et/ou 12 heures par semaine.	Il existe un contrôle au niveau du départ des Ressources humaines qui suit le critère. Cependant, il existe des périodes pour les limites de temps supplémentaires sont dépassées pour certaines parties de l'exploitation pour quelques heures et/ou jours de travail par année.	Il existe un système de contrôle du temps supplémentaire efficace au niveau du département des Ressources humaines et le temps supplémentaire ne dépasse pas la définition du critère.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.42	La société a reçu l'approbation préalable de FLOCERT pour faire une exception au cas où ses heures supplémentaires excèdent les limites définies.	La société n'a pas demandé de dérogation avant la prestation des heures supplémentaires OU une exception n'a pas été accordée.	Une exception a été accordée mais elle n'est plus valide OU les heures de travail excèdent les limites accordées.	La dérogation accordée par FLOCERT est toujours valide, a été demandée avant la prestation des heures supplémentaires et les limites de temps de travail ne sont pas excédées.			0	C
3.5.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.43	La législation nationale pour les heures supplémentaires est respectée si elle dépasse ce critère.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.12	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.44	Les heures supplémentaires sont compensées à un taux de Prime qui est applicable aux compensations par paiement ou par jours de repos. Si ni la législation nationale, ni la CC, ni des accords avec des syndicats ne précisent ces taux, les facteurs suivants s'appliquent: facteur de 1,5 jour de travail réalisé pendant la semaine de travail normale. Pour le travail réalisé lors du jour de repos de la région, les vacances publiques ou la nuit, un facteur 2 est appliqué.	Aucun taux de Prime n'est appliqué pour compenser les heures supplémentaires .	Un taux de Prime est appliqué mais il ne correspond pas aux coefficients définis, et/ou aux autres accords convenus avec des syndicats / la CC ou avec les taux prévus par la législation nationale.	Un taux de Prime basé sur les coefficients définis est appliqué. Ou la législation nationale/la CC/d'autres accords convenus avec les syndicats indiquent d'autres taux qui sont respectés.	CLASSEMENT 3 ET les travailleurs savent comment est calculé la compensation pour les heures supplémentaires .		0	C
3.5.13	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.45	Au moins deux semaines de congés payés par an sont octroyés aux travailleurs, sans compter les congés maladie et les congés occasionnels. Les périodes de congés annuels sont en conformité avec la législation nationale et/ou la convention collective, si l'une des deux excède 2 semaines.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.14	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.47	Les pauses déjeuner et les pauses sont définies, octroyées et respectées.	Les travailleurs ne sont pas autorisés à faire des pauses.	Les travailleurs sont autorisés à faire des pauses MAIS elles ne sont pas clairement définies OU elles ne sont pas toujours pleinement respectées.	Les pauses déjeuner et les pauses sont accordées et respectées.			0	C
3.5.15	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.48	Il existe une réglementation sur le congé maladie régulier et le congé maladie engendré par une lésion professionnelle qui est au minimum conforme à la législation nationale et qui est honorée.	Il n'existe aucune réglementation	Il existe une réglementation mais elle n'est pas toujours honorée OU pas conformé à la législation nationale	Il existe une réglementation selon la législation nationale et elle est toujours honorée		CLASSEMENT 3 ET la réglementation de la société va au-delà de la législation.	0	C
3.5.15	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.49	La régulation garantit que les travailleurs sont protégés d'un licenciement pendant leur congé maladie temporaire et garantit au travailleur une forme de revenu pendant le congé maladie.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.15	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.50	Le congé maladie n'est pas déduit des congés annuels.	Non		Oui			0	C
3.5.16	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.51	La société accorde à ses travailleuses au moins huit semaines de congé maternité accompagnées d'une compensation respectant les lois nationales ou ne représentant pas moins des 2/3 d'une paie régulière, selon le montant le plus élevé, sans compter le congé annuel et sans entraîner de perte de privilège en raison de ce congé.	Le congé maternité est inférieur à 8 semaines .	La compensation pendant la période est inférieure à celle permise selon ce critère de conformité.	Les prestations de maternité sont en conformité avec la législation nationale ou ce critère de conformité, selon le montant le plus élevé.			0	C
3.5.16	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.52	Il n'est pas mis fin à l'emploi d'une femme pendant sa grossesse ou son congé maternité, sauf pour des raisons ne dépendant pas de la grossesse ou de la naissance de l'enfant.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.17	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.53	(Seulement applicable si le congé maternité dure moins de 12 semaines.) La période est prolongée d'une semaine par an jusqu'à atteindre 12 semaines.	Il n'y a aucune augmentation du congé maternité.	Le congé maternité est augmenté, mais par moins d'une semaine par an.	Il existe un plan écrit prévoyant de faire passer le congé maternité à 12 semaines, en l'allongeant au moins d'une semaine par an.	Il existe un plan écrit pour faire passer le congé maternité à 12 semaines, et le congé maternité est allongé par plus d'une semaine par année.	Le congé maternité est passé à 12 semaines en une seule fois.	3	D
3.5.18	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.54	Les mères qui allaitent se voient octroyées une ou plusieurs pauses journalières par jour durant les heures de travail payées, ou une réduction journalière des heures de travail, pour allaiter l'enfant jusqu'à 9 mois après la naissance.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.19	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.55	Tous les travailleurs bénéficient de la sécurité sociale légale.	Aucune sécurité sociale n'est fournie aux travailleurs.	Les prestations de sécurité sociales ne se conforment pas aux dispositions nationales/régionales/ de la Convention de négociation collective et/ou tous les travailleurs ne sont pas couverts.	Les prestations de sécurité sociales se conforment aux dispositions nationales/régionales/ de la Convention de négociation collective et tous les travailleurs sont inclus à titre de bénéficiaires, et les travailleurs migrants/temporaires touchent des prestations équivalentes.	CLASSEMENT 3 et toutes les catégories de travailleurs ont les mêmes avantages.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.56	(Fleurs) L'employeur garantit que les travailleurs sont inclus dans un programme de sécurité sociale d'état ou privé, couvrant au moins l'invalidité et les blessures au travail, la maladie professionnelle, les prestations maternité et de vieillesse.	L'employeur ne paye pas de sécurité sociale légale, si bien que les travailleurs se retrouvent sans couverture en cas d'absence maladie, d'invalidité ou d'accident OU il est impossible de calculer / d'identifier ces indemnités.	L'employeur paie la sécurité sociale légale en retard, OU ne déclare pas le plein salaire, si bien que les travailleurs sont partiellement couverts en cas d'absence maladie, d'invalidité ou d'accident.	L'employeur satisfait toutes les dispositions légales/agrées.	L'employeur satisfait toutes les dispositions légales/agrées ET a un plan pour les augmenter progressivement.	L'employeur complète les prestations au-delà des dispositions légales/agrées.	0	C
3.5.20	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.57	Un plan assorti d'un calendrier existe et est mis en œuvre pour que tous les travailleurs permanents aient un fonds de prévoyance ou un régime de retraite	Il n'existe aucun plan de la sorte.	Il y a un plan mis en place mais il n'a pas été mis en œuvre.	Il y a un plan en place et il a été mis en œuvre.	CLASSEMENT 3 ET tous les travailleurs ont bénéficié.		3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.20	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.58	(Uniquement applicable si la législation nationale prévoit un fonds de prévoyance ou un régime de retraite.) Les dispositions de la législation nationale pour un fonds de prévoyance ou un régime de retraite sont mises en œuvre.	Non		Oui			0	C
3.5.21	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.59	À travail égal, les travailleurs locaux et migrants, saisonniers et permanents ont des avantages et des conditions de travail équivalents.	Les travailleurs ne reçoivent pas d'avantages et de conditions de travail équivalents.		Tous les groupes de travailleurs reçoivent des prestations et des conditions d'emploi équivalente s/égales OU de prestations et des conditions d'emploi alternatives si égal n'est pas possible.			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.60	Tout travail régulier est entrepris par des travailleurs permanents. Les contrats à durée déterminée et la sous-traitance sont autorisés uniquement en haute saison, dans des circonstances exceptionnelles et pour des tâches spécifiques.	Non		Oui			0	C
3.5.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.61	Le travail basé sur la production, les quotas ou le travail à la pièce n'est pas utilisé pour éviter des contrats à durée limitée.	Non		Oui			0	C
3.5.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.62	Le recrutement des travailleurs saisonniers/temporaires pour du travail régulier pour la production Fairtrade est effectué directement plutôt que par le biais d'un sous-traitant.	Non		Oui			1	C
3.5.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.63	La société sous-traite uniquement les travailleurs pour un travail qui n'est pas régulier, ou dans des circonstances spéciales, si elle ne parvient pas à recruter directement.	Non		Oui			1	C
3.5.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.64	(Seulement applicable si les travailleurs sont sous-traités.) La direction a développé des critères de sélection appropriés pour favoriser la décision de nomination d'un sous-traitant.	Non		Oui			1	C
3.5.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.65	(Seulement applicable si les travailleurs sont sous-traités.) Avant de signer un contrat avec un sous-traitant, ses qualifications ont été vues et approuvées par la société .	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.66	(Seulement applicable si les travailleurs sont sous-traités.) Les sous-traitants se sont engagés par contrat à respecter les exigences suivantes : fournir des services en conformité avec la législation nationale, la Convention 181 de l'OIT (sur les agences d'emploi privées) et avec les critères spécifiques du chapitre 3 de ce Standard sur les Conditions de Travail concernant les salaires, les contrats et les heures de travail (critères 3.5.1, 3.5.8, 3.5.9), La Liberté d'Association (critères. 3.4.1, 3.4.8), l'interdiction du travail forcé et en servitude (critères 3.2.1), Travail des enfants (critères 3.3.1, 3.3.2), discrimination (3.1.1) et santé et la sécurité (3.6.1).	Non		Oui	La société garantit que le sous-traitant se conforme aux exigences.		1	C
3.5.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.67	(Seulement applicable si les travailleurs sont sous-traités.) Le sous-traitant accepte les audits si FLOCERT les juge appropriés.	Non		Oui			1	C
3.5.25	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.68	"(Seulement applicable si les travailleurs sont sous-traités.) Des registres des travailleurs sous-traités (du contractant) indiquant le nombre de travailleurs, leur salaire et les heures travaillées sont disponibles."	Non	Les registres sont incomplets.	Oui	= Rang 3 ET contenant jusqu'à deux éléments mentionnés dans la note d'interprétation	= Rang 3 ET contenant tous les éléments mentionnés dans la note d'interprétation.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.26	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.69	(Seulement applicable si la société recrute activement des travailleurs provenant d'autres régions du pays ou d'autres pays.) Les pratiques de recrutement de toute agence ou personne impliquée sont en conformité avec les critères précisés dans le Standard Fairtrade en 3.5.24. (Cf. Critère de conformité 3.5.0.63 à .67).	Non		Oui			0	C
3.5.26	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.70	(Seulement applicable si la société recrute activement des travailleurs provenant d'autres régions du pays ou d'autres pays.) La société paye les frais de recrutement ou de visa encourus.	Non	Le paiement est partiel	Oui			0	C
3.5.26	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.71	(Seulement applicable si la société recrute activement des travailleurs provenant d'autres régions du pays ou d'autres pays et si la période de travail dure moins d'une année.) La société paye également les frais de déplacement de ces travailleurs en provenance et à destination de leur pays ou région d'origine au début et à la fin de leur période de travail.	Il n'a été fait aucun paiement	Le paiement effectué couvre seulement le trajet dans un sens.	Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.72	Il y a une procédure de règlement des griefs en place, dont les travailleurs sont informés qui: <ul style="list-style-type: none"> • Permet aux travailleurs de porter plainte directement et anonymement; • Autorise les plaintes directes et anonymes de tierces parties; • Protège les travailleurs qui portent plainte contre les récriminations; • Fait un rapport complet au plaignant et autorise une procédure d'appel. • Comprend une procédure pour les situations de harcèlement sexuel 	Aucune procédure des griefs n'est en place.	Une politique des griefs est mise en place mais elle n'est pas suivie dans la pratique	Il y a une procédure de grief en place mais qui manque de clarté OU qui diffère légèrement de sa description.	Il y a une procédure de grief transparente et efficace mise en place et elle est suivie par l'employeur .	CLASSEMENT 4 ET les travailleurs connaissent la procédure de griefs.	0	C
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.73	La société garantit que les travailleurs connaissent bien et comprennent la procédure et qu'ils savent qu'ils ont le droit d'être entendus et le droit d'introduire un recours auprès d'un organisme indépendant.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET la formation est dispensée pour tous les travailleurs sur la procédure de griefs et sur leurs droits à être entendu et sur le droit de recours.	CLASSEMENT 4 ET les dossiers disponibles sont transparents et clairs.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.75	Les griefs concernant le harcèlement sexuel sont remis à des femmes spécialement nommées ou à des comités de femmes, en lien avec un cadre supérieur féminin dans la mesure du possible et avec un accès direct au Directeur général. Les mêmes principes s'appliquent pour les cas de harcèlement sexuel de groupes autres que les femmes.	Aucune femme spécialement nommée ou comités de femmes ou similaire pour des groupes autres que les femmes.	Cette personne n'a aucun accès au cadre supérieur et au directeur.	Il a des femmes spécialement nommées ou un comité de femmes ou similaire pour des groupes autres que les femmes qui ont accès au Directeur.	CLASSEMENT 3 ET est lié à une haute responsable femme.		0	C
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.76	La procédure de grief est en conformité avec la législation nationale.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.77	(Seulement applicable si la société fournit le logement.) Le logement garantit la sécurité structurelle, et des niveaux raisonnables de décence, vie privée, sécurité et hygiène.	Non		Oui	La société fournit des définitions acceptables de la décence, vie privée, sécurité et hygiène qui ont été élaborées avec les représentants élus de travailleurs et elle suit ces définitions.	Il y a un plan écrit mis en place avec un budget pour améliorer les logements, par exemple, installation de l'électricité, peintures, modernisation des installations de toilettes et de douches etc.	3	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.78	(Seulement applicable si la société fournit le logement.) Un entretien régulier du logement et des installations communes est effectué.	Non		Oui	Un programme d'entretien approprié est en place pour l'entretien régulier des logements. Les registres sont disponibles qui montrent que l'entretien est fait régulièrement. Un système de rapports est en place et opérationnel pour que les travailleurs signalent tout besoin d'entretien.		3	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.79	(S'applique seulement si l'entreprise fournit le logement) Si les installations sanitaires sont partagées, un nombre raisonnable de toilettes et de douches par nombre d'utilisateurs est disponible, avec de l'eau propre, et conformément au niveau régional.	Non		Oui			3	C
3.5.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.80	(Seulement applicable si la société fournit le logement.) La réglementation nationale ou de l'état est respectée dans tous les cas et les normes régionales sont prises en compte.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET les normes régionales sont prises en considération.		3	C
3.5.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.81	(Seulement applicable si la société fournit le logement et fait payer un loyer.) Les loyers pour les logements correspondent aux moyennes locales.	Non		Oui			3	C
3.5.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.82	(Seulement applicable si la société fournit à la majorité des principaux travailleurs un logement de base gratuitement) Les travailleurs qui ne sont pas en mesure de bénéficier d'un logement gratuit sont compensés à l'aide d'une indemnité qui leur permettra de louer une maison du même modèle.	Non		Oui			3	C
3.5.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.83	(Seulement applicable si la société fournit le logement.) Les travailleurs sont libres de choisir s'ils veulent ou non loger sur l'exploitation.	Non		Oui			3	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.2.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.84	(Fleurs) (Pour les travailleurs qui vivent à plus de 5 km de la plantation) Les travailleurs bénéficient d'un logement ou de transports gratuits lorsqu'il n'y a pas de logement et d'infrastructure disponibles en quantité et qualité suffisante. Si un transport est fourni, les véhicules utilisés sont en état de marche et convenables pour les passagers, les conducteurs sont qualifiés et expérimentés, et les véhicules ne sont pas surchargés.	Le logement ou le transport n'est pas fourni.	Les travailleurs ont accès au transport, mais il n'est pas gratuit ou la compensation ne couvre pas le coût réel.	Le logement ou un transport décent gratuit est fourni pour les travailleurs qui vivent à plus de 5 km de la plantation.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.2.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.85	(Fleurs) Le logement fourni est approprié d'un point de vue de l'intimité, des services de base, y compris l'eau potable, les eaux usées, l'accès à la route, et là où cela est géographiquement disponible, l'électricité.	Non		Oui	Un programme d'entretien approprié est mis en place pour l'entretien régulier des logements. Des registres sont disponibles pour montrer que l'entretien est fait régulièrement. Un système de rapports est en place et opérationnel pour que les travailleurs signalent tout besoin d'entretien.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.2.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.86	(Flowers) (Applicable if a transport allowance is paid as alternative to offering free transport) The transport allowance covers the real transportation cost in public transport.	Non		Oui			3	C
Flowers 3.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.87	(Fleurs) Les salaires de base que vous payez (avantages en nature et monétaires non-inclus) ne tombent pas en dessous du seuil mondial de pauvreté fixé par la Banque Mondiale, actuellement de 1,90 \$/jour Parité de Pouvoir d'Achat (PPA). Tout ajustement fait par la Banque Mondiale est considéré. Aucun bénéfice n'a été affecté/réduit après l'introduction de cette exigence sauf dans le cadre d'un accord avec le syndicat.	Non		Oui			0	C
Fresh Fruit 3.1.1 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.89	(Fruits frais) (Applicable à compter du 01/01/2019) Vous payez des salaires qui ne sont pas inférieurs au seuil mondial de pauvreté extrême (1,90 \$/jour) fixé par la Banque mondiale.	Non		Oui			0	C
Fresh Fruit 3.1.2 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.90	(Banane) (Applicable à partir du 01/07/2021) Votre entreprise s'assure qu'aucun travailleur ne reçoit un salaire, en espèces après impôts et déductions obligatoires, inférieur au salaire de base du commerce équitable Fairtrade tel que défini au niveau de 70 % du salaire de subsistance en espèces applicable pour votre pays. Le calcul est effectué conformément à la recommandation « Calcul des salaires dans le cadre de la norme relative aux fruits frais » (https://www.fairtrade.net/standard/hl-fresh-fruit) ; recommandation sur l'exigence 3.1.2).	Paiement de salaires inférieurs à 70 % du salaire de subsistance en espèces applicable dans le pays		Paiement de salaires à hauteur de 70 % du salaire de subsistance en espèces applicable dans le pays.		Paiement de salaires supérieurs à 70 % du salaire de subsistance en espèces applicable dans le pays.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 3.1.2 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.91	(Banane) (Applicable à partir du 01/07/2021) Vous veillez à ce qu'aucune rémunération ne soit aggravée/réduite après l'introduction de cette exigence, sauf accord formel avec un syndicat ayant le droit de négocier.	La rémunération s'est détériorée après l'introduction de l'exigence sans accord formel avec un syndicat ayant le droit de négocier.		Rémunération non détériorée après l'introduction de l'exigence OU rémunération détériorée après l'introduction de l'exigence, mais avec un accord formel avec un syndicat ayant le droit de négocier.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 3.1.3 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.92	(Banane) (Applicable à partir du 01/07/2021) (Applicable tant qu'il existe un écart entre le référentiel du salaire de subsistance et le salaire net le plus bas perçu par les travailleurs) Jusqu'à 30 % de la prime Fairtrade générée par les ventes à partir de 2021 sont distribués équitablement entre tous les travailleurs en fonction du temps de travail, sous forme de bonus Fairtrade.	Aucun versement de la prime n'a lieu OU la distribution n'est pas conforme au temps de travail, ni équitablement versée ET/OU la nature et la fréquence des versements ne font pas l'objet d'une consultation avec les syndicats locaux / en leur absence avec d'autres représentants élus des travailleurs.	La prime générée avant 2021 est versée pour combler l'écart.	L'entreprise verse équitablement jusqu'à 30 % de la prime Fairtrade, conformément à l'exigence.	Rang 3 ET l'entreprise a élaboré un plan pour diminuer progressivement le montant de la prime Fairtrade utilisée pour couvrir la différence existante entre le référentiel du salaire de subsistance et le salaire net en espèces le plus bas perçu par les travailleurs.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 3.1.3 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.93	(Banane) (Applicable à partir du 01/07/2021) Les paiements sont effectués en espèces. Des bons de prime d'une valeur égale aux versements en espèces peuvent être versés dans les contextes où le paiement en espèces n'est pas une option avantageuse. Votre entreprise démontre la transparence et l'exactitude des paiements effectués par le Comité de la prime Fairtrade selon les règles décrites dans cette exigence.	La distribution des bons de prime n'a pas été transparente et équitable OU le calcul du total dépensé en bons de prime était supérieur aux 50 % autorisés OU aucune raison n'a été donnée pour expliquer pourquoi il était avantageux de distribuer des bons.	La distribution des bons en espèces était équitable et transparente, MAIS elle n'a pas été décidée par l'Assemblée générale des travailleurs OU aucune raison n'a été donnée pour expliquer pourquoi il était avantageux de distribuer des bons.	La distribution des bons en espèces était transparente et équitable ET était égale ou inférieure aux 30 % autorisés.	Rang 3 ET l'entreprise a élaboré un plan pour diminuer progressivement le montant de la prime FT utilisée pour couvrir la différence existante entre le référentiel du salaire de subsistance et le salaire net en espèces le plus bas perçu par les travailleurs.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 3.1.3 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.94	(Banane) (Applicable à partir du 01/07/2021) Votre entreprise veille à ce qu'aucune rémunération ne soit aggravée/réduite après l'introduction de cette exigence, sauf accord formel des représentants élus des travailleurs ayant le droit de négocier.	La rémunération n'est détériorée après l'introduction de l'exigence sans accord formel avec des représentants élus des travailleurs ayant le droit de négocier.		Rémunération non détériorée après l'introduction de l'exigence OU rémunération détériorée après l'introduction de l'exigence, mais avec un accord formel avec des représentants élus des travailleurs ayant le droit de négocier.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 3.1.4 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.95	<p>(Banane) (Applicable à partir du 01/07/2021)</p> <p>Vous communiquez chaque année des données à l'Unité des normes et des prix de Fairtrade International. Les données sont présentées en utilisant le modèle disponible sur la page Internet de Fairtrade et comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de travailleurs (travailleurs sur le terrain, travailleurs de l'entrepôt de conditionnement, autres travailleurs). - Les salaires bruts les plus bas (travailleurs sur le terrain, travailleurs de l'entrepôt de conditionnement, autres travailleurs). - Le nombre d'hectares de production et de récolte de bananes (en hectares/an) - Les volumes totaux de production et de vente (répartition par volumes Fairtrade, non Fairtrade, biologiques et traditionnels), répartis en volumes pour l'exportation et le marché local. - La liste des avantages sociaux en espèces (statutaires et non statutaires) fournis par les propriétaires de plantations aux travailleurs, qui augmentent ou réduisent le salaire net reçu en espèces par les travailleurs. Exemples d'avantages sociaux en espèces : rémunération du 13e mois, prime 	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
			d'anniversaire, etc.							
		3.6	Santé et sécurité au travail (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.01	Les processus de travail, les lieux de travail, les machines et l'équipement des sites de production sont aussi sûrs que possible, les risques relatifs à la santé ont été minimisés et des stratégies de gestion des risques sont en place pour un contrôle adéquat.	Les lieux de travail, les machines ou équipement représentent des dangers manifestes importants pour les travailleurs OU il y a eu des accidents graves ou fatals sans que l'organisation ne prenne aucune mesure.	Les lieux de travail intérieurs ne sont pas équipés contre les risques d'incendies OU les issues de secours ne sont pas maintenues dégagées OU les machines sont dangereuses à manier OU l'auditeur pourrait constater d'autres dangers importants.	Toutes les machines ont des dispositifs de sécurité appropriés et il y a au moins des sorties de secours et du matériel à incendie dans les lieux de travail intérieurs ET l'auditeur ne pourrait pas constater d'autres dangers importants.	CLASSEMENT 3 ET l'organisation connaît la réglementation nationale sur la santé et la sécurité et prouve sa conformité.	L'organisation connaît la réglementation nationale sur la santé et la sécurité et prouve sa conformité ET l'organisation se conforme déjà à tous les critères de conformité sur la santé et la sécurité ci-dessous.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.02	Les zones de risques et de dangers potentiels sont clairement identifiés par des panneaux avertisseurs écrits dans les langues appropriées et incluant si possible des pictogrammes.	Non		Oui			0	C
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.03	Les instructions et les procédures de sécurité, y compris la prévention et les mesures à prendre en cas d'accidents sont en place et communiquées au personnel;	Aucune instruction ou procédure de sécurité n'est en place.	Elles ne sont pas complètes ou portées à la connaissance des travailleurs .	Oui	Les instructions de sécurité sont en évidence et placées dans des endroits stratégiques.	CLASSEMENT 4 ET tous les travailleurs sont formés régulièrement.	0	C
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.04	Toutes les machines et l'équipement présentant un danger sont équipés de dispositifs de sécurité adéquats.	Non		Oui	Un mécanisme d'audit interne est mis en place pour vérifier de manière routinière cette conformité .		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.05	Des dispositifs de protection sont placés sur les éléments mobiles.	Non		Oui	Un mécanisme d'audit interne est en place pour vérifier de manière routinière cette conformité.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.06	Un équipement de sécurité est fourni à tous les travailleurs qui sont formés et suivis pour une utilisation adéquate.	Les travailleurs sans protection sont une pratique courante .	Des mesures de base ont été mises en place MAIS les travailleurs interrogés ont reconnu qu'ils ne sont pas toujours utilisés OU les travailleurs payent pour les équipements de protection personnels, OU sont pénalisés pour de l'usure normale.	Les travailleurs disposent d'équipements de protection personnels essentiels gratuits (l'organisation peut pénaliser pour les pertes /dommages dus à une utilisation inappropriée) et les travailleurs interrogés déclarent les utiliser tout le temps.	CLASSEMENT 3 ET les équipements de protection personnels sont aussi adaptés que possible aux conditions météorologiques locales afin d'accroître leur facilité d'utilisation.	CLASSEMENT 4 ET le QMS qui contrôle l'utilisation des équipements de protection personnels.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.07	L'équipement servant à la pulvérisation des produits chimiques est stocké convenablement.	Non		Oui	Un mécanisme d'audit interne est mis en place pour vérifier de manière routinière cette conformité.		0	C
3.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.08	Un agent de santé et de sécurité chargé des questions de sécurité et de santé au travail est nommé.	Non		Oui			0	C
3.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.09	La direction garantit que l'agent de santé et sécurité est adéquatement formé pour ce travail.	L'agent de Santé et Sécurité n'est pas formé ou n'est pas qualifié.	La direction n'est pas déterminée à ce que l'agent de Santé et de Sécurité soit formé.	Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.10	La direction garantit que l'agent de santé et sécurité dispose d'une feuille de poste incluant les responsabilités suivantes : mettre en oeuvre, suggérer, planifier et suivre des mesures d'amélioration de la santé et de la sécurité sur le site, et informer et former les travailleurs sur les questions de santé et de sécurité	Les agents de Santé et Sécurité n'ont pas de description de poste.	La description de poste des agents de Santé et de Sécurité n'est pas complète selon ce critère de conformité OU n'est pas signée par la direction.	Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.11	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigée par la législation nationale.) Un comité de la santé et de la sécurité au travail est en place avec des représentants des travailleurs.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET le comité reflète la composition de la main-d'œuvre et comprend une représentation équitable de femmes.	CLASSEMENT 4 ET le Comité communique de manière active avec les travailleurs sur les questions de santé et de sécurité et formule des suggestions d'améliorations à l'agent de Santé et de Sécurité.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.12	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Le Comité de la santé et de la sécurité tient des réunions régulières avec l'agent de santé et de sécurité afin de discuter de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail.	Aucune réunion sur la Santé et la sécurité n'a eu lieu.	Les réunions ont eu lieu moins d'une fois dans une année, ou elles ne sont pas consignées .	Les réunions sont menées sur une base régulière.	CLASSEMENT 3 ET l'agent de Santé et de Sécurité effectue ses tâches en coopération étroite avec ce Comité et évalue les plaintes et suggestions d'améliorations .	CLASSEMENT 4 ET il est donné suite aux plaintes et suggestions d'une manière opportune.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.13	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) La société entreprend régulièrement des évaluations de risque en matière de santé et de sécurité avec les travailleurs et les agents de santé et de sécurité qui les représentent, et adapte les mesures de sécurité en fonction.	Aucune évaluation des risques de Santé et de Sécurité n'a été pas entreprise.	L'évaluation des risques est entreprise mais les mesures de sécurité ne sont pas adaptées en conséquence OU ne couvrent pas tous les secteurs d'activités dans la société .	L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité a été entreprise avec les travailleurs et leurs représentants et elle couvre tous les secteurs d'activités, et les mesures de sécurité ont été adaptées.	CLASSEMENT 3 ET les évaluations de risques sont entreprises tous les 6 mois .	CLASSEMENT 4 ET la santé et la sécurité dans la société sont améliorées grâce aux évaluations de risque.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.14	Toutes les informations, les instructions de sécurité, les délais d'entrée et les recommandations en matière d'hygiène pour les travaux dangereux sont affichés clairement dans un endroit visible sur le lieu de travail dans une (des) langue(s) compris(es) des travailleurs et accompagnés de pictogrammes.	Il n'y a aucune consigne de sécurité.	Les consignes de sécurité ne sont pas dans une langue comprise par les travailleurs et/ou ne sont pas accompagnées d'images.	Oui	Les consignes de sécurité sont en évidence et placées dans des endroits stratégiques.	CLASSEMENT 4 ET les travailleurs sont formés régulièrement.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.15	Des formations régulières des travailleurs et de leurs représentants sur les critères basiques concernant la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la protection de la santé et les premiers secours sont organisées au moins une fois par an. Les activités de formation sont consignées dans des registres, qui indiquent les sujets, l'horaire, la durée et le nom des participants et des formateurs. Et la formation est réitérée pour tous les nouveaux travailleurs ou travailleurs réassignés.	Aucune formation n'a eu lieu.	Les formations ne sont pas consignées ou les documents sont incomplets.	Au moins une formation a été dispensée dans une année et des dossiers complets sont conservés.	CLASSEMENT 3 ET la formation est dispensé selon un programme préparé. Cela inclut la sensibilisation des travailleurs à leur droit de se retirer de toute situation dangereuse sans être pénalisés pour cela.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois dans une année.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.16	Les travailleurs qui effectuent des tâches potentiellement dangereuses sont formés en conséquence au moins une fois par an. La formation couvre les risques pour la santé et l'environnement que représentent les produits manipulés par les travailleurs, le cas échéant, et leur permet d'engager des actions correctes d'urgence en cas d'accident. Les activités de formation sont consignées dans des registres, qui indiquent les sujets, l'horaire, la durée et le nom des participants et des formateurs.	Les travailleurs engagés dans des travaux potentiellement dangereux n'ont pas été formés.	Les formations ne couvrent pas les risques sanitaires et environnementaux des produits qu'ils manipulent et/ou les mesures d'urgence et/ou les registres sont absents ou ne sont pas complets	Tous les travailleurs engagés dans des travaux potentiellement dangereux ont été formés OU le contenu de la formation était suffisant.	Les travailleurs sont formés en conséquence et des dossiers complets sont tenus.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois dans une année.	0	C
Flowers 3.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.18	(Fleurs) les femmes sont informées des risques potentiels sur la santé reproductive liés aux produits chimiques dangereux et des effets possible durant la grossesse le cas échéant.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.19	Une eau potable propre est fournie à proximité pour tous les travailleurs et l'eau potable est clairement identifiée comme telle.	L'eau potable n'est pas fournie.	L'eau potable n'est pas identifiée comme telle OU est disponible mais pas facilement accessible pour certains travailleurs .	Oui			0	C
3.6.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.20	(Uniquement applicable si la pureté de l'eau a été identifiée comme un risque.) L'eau potable est analysée au moins deux fois par an pour correspondre aux variations saisonnières.	L'eau n'a jamais été testée, OU il existe des preuves que l'eau est de mauvaise qualité et aucun contrôle n'a été réalisé.	L'eau potable n'a seulement été testée qu'une fois par an.	L'eau potable est testée deux fois par an et les rapports sont disponibles .	L'eau est testée de manière routinière, quelle que soit sa qualité.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.21	La société fournit des toilettes propres avec des dispositifs de lavage de main à proximité.	Des toilettes propres et les dispositifs de lavage de main ne sont pas fournis.	Les installations de lavage des mains ne se trouvent pas à proximité des toilettes, ET/OU les toilettes ne sont pas propres.	Les installations sont appropriées et adéquates.			0	C
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.22	Des vestiaires sont fournis pour tous les travailleurs avec des installations de stockage fermant à clé, sur demande.	Non		Oui			0	C
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.23	Des douches propres sont fournies pour les travailleurs qui manipulent les pesticides.	Non	Les douches ne sont pas propres, OU ne sont pas fonctionnelles.	Oui			0	C
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.24	Toutes les installations sont séparées pour les hommes et les femmes et leur nombre doit être proportionnel au nombre de travailleurs (proportion minimum 1/25).	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.25	Les dispositifs de lavage de main propres sont installés à proximité de la cantine.	Non	L'installation n'est pas propre OU n'est pas à proximité de la cantine.	Oui			0	C
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.26	Toutes les installations sont nettoyées régulièrement et équipées de drains et de canalisations protégés.	Non	Les installations ne sont pas propres OU il y a des drains et des canalisations non protégés.	Oui	CLASSEMENT 3 Et les installations sont nettoyées régulièrement selon un calendrier signé.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.27	Des zones appropriées de repos sont fournies aux travailleurs.	Aucune zone de repos n'est fournie.	Les zones de repos ne sont pas adéquates, par exemple pas à l'abri de la pluie/du soleil.	Des zones de repos appropriées sont fournies.	Des zones de repos avec quelques installations récréatives sont fournies. Des zones de repos séparées pour les hommes et les femmes sont fournies sur demande.		6	D
3.6.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.28	(Pas applicable aux petites sociétés.) Une cantine dotée d'installation de cuisson est fournie si nécessaire, et sur demande des travailleurs.	Pas d'installation de cantine malgré des demandes répétées pour une cantine.	Les cantines n'ont pas d'installations pour la cuisson.	Une cantine de base avec une installation de cuisson est fournie.	Une cantine fournit de la nourriture pour tous les travailleurs et est contrôlée pour la qualité.	CLASSEMENT 4 ET a un système pour incorporer le feedback des travailleurs ou est géré conjointement par les travailleurs.	6	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.3.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.29	(Fleurs) Lorsque des magasins et des cafétérias ne sont pas disponibles, vous fournissez aux travailleurs une zone appropriée pour le stockage et la consommation de leur nourriture, qui soit éloignée de la zone de travail.	Aucune zone pour le stockage et la consommation n'est fournie.	La zone fournie se trouve en plein dans la zone de travail.	Une zone appropriée pour le stockage et la consommation est fournie.			0	C
Flowers 3.3.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.30	(Fleurs) Il est interdit de manger sur les lieux de travail.	Non		Oui			0	C
3.6.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.31	Les locaux de la société et les alentours sont sans déféctuosité manifeste et conservés à tout moment dans un état sûr, propre et dans les cas où cela est nécessaire, hygiénique.	Non		Oui	Il y a un département chargé de l'entretien qui garantit que les locaux et les alentours sont maintenus efficacement en bon état et/ou il y a un système de rapports qui est en place et efficace .	Il y a un QMS consigné pour garder les locaux et les alentours propres et nets	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.12	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.32	Tous les lieux de travail intérieurs ont un éclairage, un chauffage et une ventilation appropriés aux conditions météorologiques locales.	Non		Oui			0	C
3.6.13	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.33	L'équipement électrique, le câblage et les prises des locaux de la société sont placés correctement, reliés à la terre et font l'objet de vérifications régulières de la part d'un professionnel pour éviter les surcharges et les fuites.	Non	Les installations ne sont pas adéquates ou appropriées ou ne correspondent pas au standard de l'industrie OU ne sont pas inspectées régulièrement par un professionnel.	Oui	Un système basé sur une liste de vérifications est en place pour contrôler de la sécurité du système électrique.	QMS est en place pour la sécurité électrique	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.14	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.34	Des sorties de secours, des voies d'évacuation, du matériel de lutte contre les incendies et des alarmes incendie correctement marqués sont fournis pour chaque lieu de travail intérieur, en conformité avec le standard de l'industrie.	Non	Les installations ne sont pas adéquates ou appropriées ou ne correspondent pas au standard de l'industrie	Oui	Un système basé sur une liste de vérifications est en place pour garder la maîtrise du système de sécurité incendie.	QMS est en place pour le système de sécurité incendie	0	C
3.6.14	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.35	Les sorties de secours et les voies d'évacuation sont dégagées de tout obstacle afin de permettre une évacuation rapide et sûre en cas d'urgence.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.15	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.36	La société forme régulièrement le nouveau personnel et le personnel en place aux procédures d'évacuation.	Aucune formation n'a été dispensée.	La fréquence des formations est moins d'une fois par an OU les nouveaux employés ne sont pas au courant des procédures d'évacuation en cas d'incendie.	La fréquence des formations est au moins une dans une année.	Il y a un programme approprié de formation et les formations sont dispensées selon le programme . Les procédures d'évacuation font partie de la formation d'insertion pour les nouveaux travailleurs.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois dans une année.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.16	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.37	Des installations de premiers secours, des équipements et du personnel spécialement formé aux premiers soins sont disponibles afin de faire face aux situations d'urgence raisonnablement prévisibles.	Aucune installation de premiers secours, et aucun personnel formé aux premiers soins n'est disponible pour faire face aux situations d'urgence raisonnablement prévisibles.	L'équipement de premiers secours n'est pas présent dans toutes les zones de travail indépendantes OU n'est pas adéquats, par exemple la trousse de premiers secours OU le personnel n'est pas formé correctement.	Oui	Un système basé sur une liste de vérification est en place pour garantir que les exigences en matière de premiers secours sont satisfaites selon ce critère de conformité .		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.16	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.38	Un nombre raisonnable de travailleurs (en relation avec le nombre total d'employés et la nature de leurs travaux) reçoit une formation régulière en premiers secours.	Aucun travailleur n'a été formé aux premiers secours.	Certaines secteurs d'activités ne sont pas représentés par du personnel formé ou le personnel n'a pas reçu de formation au moins une fois dans une année	Tous les secteurs d'activités sont au moins représentés par un travailleur formé, et ils ont reçu au moins une formation dans une année.	CLASSEMENT 3 ET Il y a un programme approprié de formation et les formations sont dispensées selon ce programme .	CLASSEMENT 4 ET la formation relève d'un gouvernement ou d'un organisme reconnu pour la santé et la sécurité professionnelle.	0	C
3.6.17	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.39	L'agent de santé et de sécurité établit des rapports sur les accidents de travail et les mesures de premiers secours.	Aucun rapport n'est établi.	Les rapports sont incomplets.	Rapports correctement établis et à jour.	CLASSEMENT 3 ET un soutien est fourni par la direction ou par une autorité responsable.	CLASSEMENT 4 ET les rapports sont utilisés pour le suivi de la Santé et de la Sécurité.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.40	(Fleurs) Des procédures adaptées sont en place pour fournir un traitement et une indemnité appropriés pour les employés qui souffrent de maladie ou de blessure causée par le travail.	Aucune procédure n'est mise en place.	Les procédures existent mais elles ne sont pas appliquées.	Le transport gratuit pour des soins de santé appropriés en cas de maladie ou blessure liée au travail est fourni pendant les heures de travail ET les travailleurs sont compensés selon la loi ou la Convention de négociation collective.	Les travailleurs sont compensés selon la loi ou la Convention de négociation collective ET les installations médicales qui peuvent traiter les accidents et par exemple les intoxications aiguës. sont fournies à titre gratuit sur le site	CLASSEMENT 4 ET l'installation est dotée d'un personnel médical formé et est bien approvisionnée en médicaments.	0	C
Flowers 3.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.41	(Fleurs) Des procédures sont en place pour déplacer les employés du lieu de travail qui a causé des maladies ou des blessures.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.18	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.42	La société fournit l'accès aux soins de santé appropriée en cas de maladies ou de blessures professionnelles.	Non		Le transport gratuit pour des soins de santé appropriés en cas de maladie ou blessure liée au travail est fourni pendant les heures de travail.	les installations médicales qui peuvent traiter les accidents et les intoxications aiguës. sont fournies à titre gratuit sur le site.	CLASSEMENT 3 ET l'installation est dotée d'un personnel médical formé et est bien approvisionnée en médicaments.	0	C
Flowers 3.3.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.43	(Fleurs) Les travailleurs sont conscients qu'ils ont le droit de s'écarter du danger causé par leur travail.	Non	Les travailleurs sont au courant de ce droit mais ont des raisons de craindre d'être désavantagés s'ils y recourent	Oui ET les travailleurs ne sont pas défavorisés à l'issue d'une telle action.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.19	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.45	L'équipement de protection individuel et l'équipement qui est utilisé pour appliquer des pesticides et autres produits chimiques dangereux est nettoyé après chaque utilisation dans une zone réservée à cet usage.	Aucune preuve de nettoyage de l'équipement de protection personnel et l'équipement est présent.	Le nettoyage n'est pas fait dans les zones désignées ou les zones désignées ne sont pas adéquates pour protéger l'environnement.	Les équipements de protection personnels et l'équipement sont nettoyés après utilisation dans les aires réservées à cet effet, de telle sorte à ce que les effluents ne contaminent pas le sol et l'eau.	CLASSEMENT 3 ET un système basé sur une liste de vérification est présent afin garantir que le nettoyage a eu lieu.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.19	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.46	L'équipement de protection individuel est stocké séparément pour éviter la contamination des pesticides, et les travailleurs ne le ramènent jamais chez eux.	L'équipement de protection personnel n'est pas stocké séparément ET/OU les travailleurs le ramènent chez eux.	Bien qu'il existe des zones de stockage désignées, les, travailleurs ramènent chez eux l'équipement de protection personnel	Il existe des zones séparées pour stocker les équipements de protection personnels et la zone est adéquate pour la protection contre la contamination et il n'y a aucune indication que les travailleurs ramènent chez eux l'équipement personnel	CLASSEMENT 3 ET un système basé sur une liste de vérification garantit que les travailleurs gardent les équipements de protection personnels dans la zone désignée et ne les ramènent pas chez eux.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.20	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.47	Les travailleurs impliqués dans la manipulation de produits chimiques potentiellement dangereux sont examinés régulièrement, au moins une fois par an par un médecin pour surveiller les changements de santé possibles dûs à l'exposition aux produits chimiques dangereux.	Il n'y a aucun examen médical.	La fréquence du checkup n'est pas annuelle ET/OU pas tous les travailleurs qui manipulent des produits chimiques dangereux sont examinés ET/OU les documents du checkup ne sont pas conservés ET/OU l'examen est réalisé par l'infirmier.	Des examens médicaux appropriés pour le type d'exposition sont effectués et impliquent le recours à des évaluations cliniques et médicales standard, à des tests ou des techniques pour évaluer la présence d'effets sur la santé à court ou long terme.	CLASSEMENT 3 ET les examens médicaux abordent toute préoccupation médicale qui peut être due aux produits chimiques dangereux utilisés conformément aux FDS etc.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence des examens médicaux est plus d'une fois par année.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.20	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.48	Ces examens médicaux sont gratuits et confidentiels pour tous les travailleurs.	Non	Les checkups ne sont pas gratuits OU les rapports ne restent pas confidentiels.	Oui	CLASSEMENT 3 ET les résultats des examens médicaux sont clairement expliqués aux travailleurs afin qu'ils les comprennent.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.49	(Fleurs) Dans le cas où des carbamates ou des organophosphates seraient utilisés sur l'exploitation ou s'il existe une possibilité que les travailleurs soient exposés à ces substances, des tests du cholinestérase sont effectués.	Il n'y a aucun examen médical.	Pas tous les travailleurs qui manipulent des produits chimiques dangereux sont examinés OU les documents du checkup ne sont pas conservés.	Les tests de cholinestérase sont effectués tous les 3 mois .	CLASSEMENT 3 ET les examens médicaux abordent toute préoccupation médicale qui peut être due aux produits chimiques dangereux utilisés conformément aux FDS etc.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence des examens médicaux est plus d'une fois par année.	0	C
Flowers 3.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.50	(Fleurs) Tous les travailleurs manipulant des agrochimiques sont examinés par un médecin tous les trois mois. Les examens médicaux sont disponibles pour tous les employés qui en font la demande aux frais de l'employeur.	Aucun examen n'est disponible.	Les examens sont disponibles mais le travailleur doit les payer OU les examens n'ont pas lieu tous les trois mois.	Les examens aux frais de l'employeur ont lieu au moins tous les trois mois.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.52	(Fleurs) La société a défini ce qui constitue un groupe représentatif de travailleurs devant être soumis à un examen, mais qui ne doit néanmoins pas être inférieur à 10 % de la main-d'œuvre.	Non		Oui			3	C
Flowers 3.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.53	(Fleurs) Les travailleurs de toutes les zones de travail font partie du groupe représentatif échantillon.	Non		Oui			3	C
Flowers 3.3.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.56	(Fleurs) Des procédures adaptées sont en place pour protéger la santé d'un employé si celui-ci est dans une condition médicale qui exige une action de l'employeur.	Aucune procédure n'est mise en place.	Une politique est mise en place mais elle n'est pas suivie dans la pratique OU la procédure n'est appropriée	Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.21	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.57	Les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes atteintes de maladies mentales incapacitantes, les personnes atteintes de maladies chroniques, hépatiques ou rénales, les personnes atteintes de maladies respiratoires ne sont pas impliquées dans une quelconque forme de travail potentiellement dangereux.	Il n'existe aucun critère pour tenir les personnes à risque à l'écart de travaux potentiellement dangereux par exemple un examen pré-embauche pour les employés manipulant les produits chimiques.		Les personnes à risque ne se voient pas confier des travaux potentiellement dangereux que ce soit à travers une politique ou en pratique, par exemple il existe des examens médicaux de pré-embauche.	Il existe des critères clairs et consignés pour identifier et tenir à distance les travaux potentiellement dangereux de ces personnes à risque et ils sont systématiquement suivis.		0	C
Flowers 3.3.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.58	(Fleurs) Les enfants n'ont pas accès aux zones qui pourraient les exposer à des matières dangereuses et ne sont pas amenés sur le lieu de travail.	Non		Oui			0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.59	Les personnes manipulant des produits chimiques reçoivent une instruction et une formation détaillée à intervalles réguliers de la part d'une institution reconnue ou par des spécialistes sur l'application en toute sécurité et les risques des pesticides et des produits chimiques.	Aucune formation n'a été dispensée à ce groupe.	La régularité est moins d'une fois par an ou les formations n'ont pas été dispensées par des institutions reconnues ou des spécialistes OU les formations n'abordent pas l'application en toute sécurité et les risques encourus.	Il y a au moins une formation par an et la formation est dispensée par une institution reconnue ou des spécialistes et couvrent des domaines comme l'application en toute sécurité et les risques encourus.	Il y a un programme avec ces formations abordant les sujets couvrant tous les domaines nécessaires et les formations sont consignées .	CLASSEMENT 4 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois par année.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.60	Les instructions de sécurité figurant sur l'étiquette des produits sont suivies. Si les conditions d'emploi ne sont mentionnées sur l'étiquette, le temps d'épandage ne dépasse pas 4 heures.	Non		Il existe une preuve selon laquelle les directives de sécurité sur les étiquettes sont suivies, ou que les pulvérisateurs ne pulvérisent pas plus de 4 heures par journée de travail.	Il y a un SOP qui incorpore clairement les instructions de sécurité figurant sur les étiquettes des produits et il est suivi.	CLASSEMENT 4 ET il y a un audit interne pour le confirmer.	0	C
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.61	Les personnes qui manipulent des produits chimiques sont relevées périodiquement des opérations d'épandage selon un programme de rotation de poste.	Il n'y a aucun système de rotation de postes.	Les travailleurs ne sont pas relevés périodiquement des opérations d'épandage conformément au programme de rotation de poste.	Il existe un système de rotation de postes et il est appliqué et est consigné	CLASSEMENT 3 ET le système de rotation a été planifié et justifié en fonction des types de produits chimiques pulvérisés et du temps d'épandage.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.62	Tout l'équipement est rincé après l'épandage et les personnes qui manipulent les produits chimiques lavent leur équipement de protection individuel avant de se déshabiller.	Non	L'équipement d'épandage n'est pas rincé OU les manipulateurs de produits dangereux ne lavent pas leur équipement de protection avant de se déshabiller OU il n'y a pas d'installation de lavage adéquate.	Oui			0	C
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.63	Les employés qui manipulent les produits chimiques se douchent après l'épandage.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.64	Les employés qui manipulent les produits chimiques contrôlent et changent régulièrement les filtres de leurs appareils respiratoires et une liste de vérification est utilisée pour entreprendre cette tâche.	Les employés qui manipulent les produits chimiques ne changent pas les filtres de leurs appareils respiratoires	Les changements ne font pas selon la procédure ou la routine prescrite pour le type d'appareil respiratoire utilisé OU il n'y a pas de liste de vérification	Les appareils respiratoires sont contrôlés et changés selon la routine prescrite pour le type d'appareils utilisés et il existe une liste de vérification pour cette tâche .	CLASSEMENT 3 ET les recherches pour identifier les appareils respiratoires appropriés et à quels moments les changer, ainsi que les procédures écrites ont été bien organisées et sont clairement suivies.	CLASSEMENT 4 ET il y a un audit interne pour vérifier l'application de cette clause.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.65	L'équipement d'épandage est calibré correctement.	Non	Les registres de calibration sont absents	Les équipements d'épandage sont calibrés selon les exigences des fabricants et sont consignés.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.66	<p>Après l'épandage des pesticides, les délais applicables de ré-entrée sur les sites épandés définis par le fabricant sont strictement observés. En l'absence d'un délai de ré-entrée défini par le fabricant ou si le fabricant ne se réfère pas explicitement aux pratiques de la société en matière de cultures (par exemple les serres) les délais de ré-entrées suivantes s'appliquent, conformément aux catégories de toxicité aigue de l'Organisation mondiale de la santé (OMS):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pesticides extrêmement dangereux (OMS Class Ib): 24 heures; • Pesticides modérément dangereux (OMS Classe II): 12 heures ; • Pesticides peu dangereux (OMS Classe III) : 6 heures. • Pesticides de faible toxicité (OMS Classe U): 4 heures. 	Le temps de réadmission n'est pas établi et suivi selon ce critère de conformité	Les temps de réadmission sont écrits sur des panneaux à l'extérieur des serres mais ne sont pas suivis OU les temps de réadmission ne se conforment pas à ceux définis par le fabricant ou les catégories de l'OMS.	Les temps de réadmission sont selon le critère de conformité et la société a une politique et des règles claires et consignées qui les établissent.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.67	Dans tous les cas, le délai complet de ré-admission est observé et le feuillage est complètement sec avant de ré-entrer.	Non		Oui	Il y a de claires instructions à ce sujet qui sont bel et bien communiquées aux travailleurs .	Les travailleurs savent qu'ils ont le droit de refuser d'entrer dans une serre si le feuillage est encore mouillé après l'épandage et ils agiront en conséquence	0	C
3.6.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.68	Le calcul des intervalles de réadmission commence à la fin de l'épandage.	Non		Oui	Des signes sont clairement marqués pour indiquer les heures de début et de fin de l'épandage et le temps de réentrée calculé.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.69	L'accès aux zones épanchées n'est pas autorisé et est indiqué par des panneaux pendant les intervalles de ré-admission.	La société ne fait aucun effort pour imposer des restrictions d'entrée dans la zone d'épandage pendant la phase de réentrée	Il n'y a pas de panneaux adéquats pour signaler les zones d'épandage	Les zones d'épandage sont marquées et les travailleurs se voient clairement refuser l'accès, par exemple les portes sont fermées à clé/ des barrières sont en place	Les travailleurs ont été formés sur les temps de réentrée et comprennent l'importance de rester en dehors des zones d'épandage. Les signes sont écrits dans une langue qui est comprise et ils sont faciles à comprendre. Les barrières sont évidentes et restrictives afin que personne ne puisse		0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							<p>entrer par erreur, par exemple cadenas sur les portes /ruban rouge /drapeaux etc.</p>			

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.3.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.70	(Fleurs) Durant les intervalles de ré-admission, toutes les serres pulvérisées sont fermées à clé.	La société ne fait aucun effort pour imposer des restrictions d'entrée dans la zone d'épandage pendant la phase de réentrée	Les dispositifs de verrouillage et les barrières sont disponibles mais ne sont pas utilisés en pratique.	Les zones d'épandage sont marquées et les travailleurs se voient clairement refuser l'accès, par exemple les portes sont fermées à clé/ des barrières sont en place	Les travailleurs ont été formés sur les temps de réentrée et comprennent l'importance de rester en dehors des zones d'épandage. Les signes sont écrits dans une langue qui est comprise et ils sont faciles à comprendre. Les barrières sont évidentes et restrictives afin que personne ne puisse		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							entrer par erreur, par exemple cadenas sur les portes /ruban rouge /drapeaux etc.			
Flowers 3.3.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.71	(Fleurs) Aucune récolte ou autre travail n'a lieu si le feuillage est encore mouillé.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.72	(Ne s'applique pas aux petites sociétés pour les tâches qui ne sont pas liées à la manipulation des produits chimiques dangereux.) La société fournit les outils et les vêtements de travail convenables pour tous les travailleurs en fonction de leurs tâches, et les remplacent régulièrement et ce gratuitement.	Les outils et les vêtements de travail (équipement de protection personnel) ne sont pas fournis.	Les outils et les équipements de protection personnels ne sont adéquats pour la tâche OU ne sont pas remplacés régulièrement OU les travailleurs doivent payer pour les outils et les équipements de protection personnels.	Des outils et des vêtements de travail (EPP) convenables pour tous les travailleurs en fonction de leurs tâches sont fournis et remplacés régulièrement et ce gratuitement.	La société a une liste pour définir les outils /les équipements de protection personnels requis pour chaque catégorie de travail, et quand ils doivent être remplacés. Les procédures sont suivies, et les équipements de protection personnels sont remplacés avant d'être usés.	Il y a un stock courant d'outils /d'équipements de protection personnels dans les entrepôts pour les nouveaux travailleurs ou les travailleurs temporaires et du matériel en cas de remplacement d'urgence.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 3.3.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.73	(Fleurs) Tous les travailleurs manipulant des pesticides ou effectuant des travaux dangereux reçoivent deux ensembles d'uniformes/EPI.	Non		Oui	Classement 3 et une attention spéciale est portée aux personnes handicapées et aux femmes enceintes en ce qui concerne les outils et les vêtements/c haussures de travail	Rang 4 et l'exploitation dispose d'un processus pour s'assurer que l'EPI est bien ajusté et propre à tout moment lorsque le travail débute	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.25	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.74	Une médecine du travail gratuite est fournie pour la main-d'œuvre	Aucun soin de santé n'est fourni.	Les soins de santé fournis ne sont pas gratuits OU seulement une partie de la main-d'œuvre est couverte.	Une médecine du travail gratuite est fournie pour toute la main-d'œuvre	CLASSEMENT 3 ET cela englobe l'hospitalisation et les soins de santé secondaires.	CLASSEMENT 4 ET des mesures de soins de santé prophylactiques, des installations d'entraînement physique sont fournis pour la bonne santé des travailleurs.	3	D
3.6.26	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.75	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Un médecin conseil responsable des soins de santé et de la protection de la main-d'œuvre est nommé.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.26	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.76	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Le médecin conseil est qualifié pour ce poste, par exemple un travailleur de la santé ayant suivi une formation, un infirmier ou un médecin. Ce médecin est chargé de suggérer, planifier, et surveiller des mesures en vue d'améliorer les soins de santé et la protection de la santé au sein de la société .	L'agent médical n'est pas un praticien qualifié.	Le médecin n'a pas une description de poste correcte selon le critère de conformité OU le médecin ne s'acquittent pas de toutes ses responsabilités .	Oui	CLASSEMENT 3 ET le médecin est clairement organisé et s'efforce proactivement d'améliorer les soins médicaux dans la société .		0	C
3.6.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.77	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale) Le médecin conseil tient une documentation complète et régulièrement mise à jour sur les maladies et les accidents. Seules des données médicales rendues anonymes doivent être transmises à l'employeur en vue de leur utilisation dans le cadre de la gestion de la santé et de la sécurité.	Le médecin conseil ne tient pas des documentat ion.	Il y a des documentat ions mais le médecin conseil ne garantit pas l'anonymat.	Le documentat ion et tenu à jour et tous les rapports à la direction sont rendus anonymes.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.78	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale) Il propose des actions pour les réduire dans la mesure du possible.	Non		Oui	Le médecin incorpore ses actions dans un plan qui est contrôlé par le Comité Santé et Sécurité lors de ses réunions.		0	C
3.6.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.79	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) La société offre des examens médicaux réguliers et des checkups par un médecin à tous les travailleurs à titre volontaire au moins tous les trois ans.	Non	Les examens médicaux ne sont pas volontaires OU ne sont pas effectués au moins tous les trois ans .	Oui	CLASSEMENT 3 ET la fréquence est plus d'une fois dans une période de trois ans.	CLASSEMENT 3 ET la fréquence est une fois par année et couvre aussi la famille.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.80	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Les résultats des examens médicaux sont communiqués au travailleur de manière confidentielle et sous une forme aisément compréhensible.	Non	Les résultats ne sont pas communiqués au travailleur de manière confidentielle OU sous une forme compréhensible.	Oui			1	C
3.6.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.81	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Des dossiers de santé individuels sont élaborés pour tous les travailleurs au début de leur emploi.	Non		Oui			1	C
3.6.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.82	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Tous les dossiers de santé sont tenus confidentiels et la direction n'y a pas accès.	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.29	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.83	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) La société fournit aux travailleurs des soins et conseils médicaux gratuits et réguliers sur le lieu de travail à des périodes fixes pendant les heures de travail.	Aucun soin médical n'est fourni.	Les soins médicaux ne sont pas gratuits ET/OU les soins médicaux ne sont pas disponibles sur le lieu de travail ou pendant les heures de travail ou il n'y a pas d'horaires fixes.	Oui	CLASSEMENT 3 ET la famille des travailleurs est également couverte pour les checkups de santé.	CLASSEMENT 4 ET ce service médical est fourni 24h sur 24 aux travailleurs qui vivent sur le site.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.29	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.84	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Un dispensaire sur site est établi, à un endroit autorisé par la loi, contenant un équipement adéquat et une réserve de médicaments de base pour le traitement des maladies les plus répandues et des intoxications aiguës avec un personnel de santé professionnel (par exemple médecins, infirmiers, travailleur de la santé) présent sur le site selon un calendrier affiché au dispensaire.	Il n'y a aucun dispensaire	Le dispensaire n'a pas une réserve suffisante de médicaments essentiels ou est nettement inadéquat dans son installation pour traiter les problèmes médicaux les plus répandus chez les travailleurs OU il n'y a pas de personnel médical qualifié OU les soins médicaux ne sont pas gratuits OU réguliers ou	Oui	CLASSEMENT 3 ET le dispensaire peut traiter plus que les maladies répandues, est doté d'installations pour tester les maladies répandues et il est propre, hygiénique et bien organisé.	CLASSEMENT 4 ET le dispensaire peut accommoder les patients hospitalisés et a un médecin ou un personnel médical à plein temps.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
					il n'y a pas de calendrier au dispensaire .					
3.6.29	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.85	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Si aucun médecin n'est présent régulièrement au dispensaire, la société signe un contrat avec un médecin qui est payé par la société et auquel les patients sont référés pour qu'il entreprenne des contrôles médicaux, conseille et supervise les infirmiers ou professionnels de la santé.	Non	Les travailleurs paient pour consulter le médecin OU il n'y a pas de contrat signé.	Oui	Le médecin fournit activement des conseils à l'infirmier ou au travailleur de santé de la société qu'il supervise et rend visite à la société pour ce faire.	Le médecin est présent au dispensaire selon un calendrier affiché ET son installation est facilement accessible par les travailleurs .	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.30	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.86	Une politique de prévention et de traitement des principes maladies contagieuses ainsi qu'une structure qui rend compte de la fréquence des épidémies sont préparées et mises en œuvre. Cette politique prend le contexte local (par exemple concernant le VIH /SIDA) en considération.	Aucune politique n'est mise en place selon ce critère de conformité	La politique ne couvre pas toutes les maladies contagieuses majeures prévalentes dans la région OU elle n'est pas mise en œuvre	Oui	CLASSEMENT 3 ET il y a un système de suivi de l'efficacité de la politique.	CLASSEMENT 4 ET fait partie d'un programme régional ou national couvrant les maladies contagieuses.	6	D
		4	Développement environnemental							
		4.1	Gestion environnementale							
4.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.1.0.01	Une personne au sein de la société a la responsabilité de mener les étapes opérationnelles exigées pour être en conformité avec les critères de la section 4, intitulée Développement environnemental.	Non	Sa nomination n'est pas formalisée.	Oui	CLASSEMENT 3 ET a les qualifications		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.1.0.03	La société a défini et mis en œuvre des procédures pour sensibiliser les travailleurs aux critères de la section 4 intitulée Développement environnemental.	Non	La procédure a été définie mais n'est pas mise en œuvre	Il existe une procédure et un programme de sensibilisation consignés et qui sont mis en œuvre et les dossiers sont disponibles			0	C
		4.2	Gestion des nuisibles							
		4.2.1	Gestion intégrée des nuisibles (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							
4.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.01	La société a accès aux conseils d'un expert en stratégie de gestion intégrée (IPM) des nuisibles.	Non		Oui			0	C
4.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.02	La société a reçu les conseils d'un expert en stratégie de gestion intégrée (IPM) des nuisibles.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.03	(Ne s'applique pas aux cultures certifiées biologiques) Au minimum, un contrôle alternatif autre que l'application de pesticides a été mis en place.	Non		Oui	Plus d'un contrôle alternatif a été mis en place.	CLASSEME NT 4 ET la société peut montrer que cela a aidé a réduire les quantités de produits chimiques utilisés.	0	C
4.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.04	(Ne s'applique pas aux cultures certifiées biologiques) Au minimum, une mesure préventive autre que l'application de pesticides a été mise en place.	Non		Oui	Plus d'une mesure préventive a été mise en place.	CLASSEME NT 4 ET la société peut montrer que cela a aidé a réduire les quantités de produits chimiques utilisés.	0	C
4.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.05	(Ne s'applique pas aux cultures certifiées biologiques) La société surveille les principaux nuisibles et les maladies de la culture Fairtrade.	Non		Oui	Des procédures complètes sont en place et suivies.		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.06	(Ne s'applique pas aux cultures certifiées biologiques) La société a établi un niveau de nuisance au-delà duquel le recours aux pesticides chimiques est justifié.	Non		Oui	Des procédures complètes sont en place et suivies.		0	C
4.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.07	(Ne s'applique pas aux cultures certifiées biologiques): La société évite le développement d'une résistance aux pesticides à travers des mesures appropriées.	Non		Oui	Des procédures complètes sont en place et suivies.		0	C
		4.2.2	Utilisation et manipulation sans risque des pesticides et autres produits chimiques dangereux (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							
4.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.01	Tous les travailleurs manipulant des pesticides et d'autres produits chimiques dangereux sont formés quant de manipulation de ces substances.	L'organisation ne dispense aucune formation .	Pas tous les travailleurs manipulant les pesticides ont été formés OU le contenu /la qualité des formations était insuffisant.	Tous les travailleurs manipulant les pesticides ont été formés OU le contenu de la formation était suffisant.	CLASSEMENT 3 ET la documentation de formation est claire et correcte.	CLASSEMENT 4 ET les mesures ont été effectivement mises en œuvre.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.02	Tous les travailleurs manipulant des pesticides et d'autres produits chimiques dangereux utilisent des équipements de protection personnel (PPE).	Aucune mesure n'est mise en œuvre et les travailleurs sans protection sont une pratique courante.	Les mesures de base ont été mises en place MAIS les travailleurs interrogés ont reconnu qu'ils ne sont pas toujours utilisés OU les travailleurs payent pour les équipements de protection personnels, OU sont pénalisés pour de l'usure normale.	Les mesures ont été mises en place et les travailleurs ont accès aux équipements de protection personnels essentiels gratuits (l'employeur peut pénaliser pour la perte /les dommages dus à une utilisation inappropriée).	CLASSEMENT 3 ET les travailleurs interrogés déclarent que l'équipement est utilisé à tout instant.	CLASSEMENT 4 ET les équipements de protection personnels sont aussi adaptés que possible aux conditions météorologiques locales afin d'accroître leur facilité d'utilisation.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.5	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.03	Tous les travailleurs ne manipulant pas directement des pesticides et d'autres produits chimiques dangereux sont sensibilisés aux dangers liés à ces substances.	La société n'a pas entrepris d'activités de sensibilisation.	Moins de 50% des travailleurs ont été informés OU le contenu /la qualité de l'information était insuffisante.	Au moins 50% des travailleurs ont été informés ET le contenu de l'information était suffisant.	Au moins 80% des travailleurs ont été informés ET le contenu de l'information était suffisant ET il y a une documentation informative.	CLASSEMENT 4 ET il existe un plan de formation /sensibilisation/ perfectionnement continu, ou aucun pesticide ou produit chimique dangereux n'est utilisé.	0	C
4.2.6	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.04	Les pesticides et autres produits chimiques dangereux ne sont pas appliqués dans un rayon de 10 mètres d'une zone d'activité humaine (habitations, cantines, bureaux, entrepôts, ou autres où des personnes sont présentes). Une zone tampon d'au moins 10 mètres doit être maintenue à moins qu'il existe une barrière qui réduit efficacement la diffusion des pesticides.	Il n'y a pas de tampon et les pesticides atteignent les lieux d'activité humaine.	Il y n'a pas zones tampon, MAIS la société a garanti que les pesticides n'atteignent pas les sites d'activité humaine.	Les bandes tampon sont respectées.	Les bandes tampon sont respectées ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET il y a un Système de Gestion Interne (biologique) en place qui fonctionne bien.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
FLOCERT requirement	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.05	Une carte générale de la plantation est établie, sur laquelle les zones tampon sont indiquées, et qui montre toutes les zones sensibles exposées à un risque de diffusion, par exemple plans d'eau, habitat humains, zones protégées etc.	Non	Il y a des zones clairement définies selon 4.2.2.04 où les zones tampons sont absentes.	Oui			0	C
4.2.7	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.06	Les applications aériennes de pesticides ou d'autres produits chimiques dangereux ne doivent pas avoir lieu au-dessus des zones d'activité humaine ou directement au-dessus des sources d'eau.	Non		Oui			0	C
Flowers 4.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.07	(Fleurs) La société protège l'environnement et les habitants des zones résidentielles à l'intérieur et autour de l'exploitation des effets nocifs tels que les nuages de pesticides ou l'exposition à d'autres substances nocives, grâce à des mesures appropriées comme la mise en place d'une distance sécuritaire entre les zones résidentielles et les maisons et les serres et les zones d'application des pesticides, ou des mesures alternatives appropriées telle qu'une barrière physique de sécurité.	Il n'y a pas de tampon et les pesticides atteignent des sites d'activité humaine.	Il n'y a pas des barrières physiques de sécurité, MAIS la société a garanti que les pesticides n'atteignent pas les sites d'activité humaine.	Les bandes tampon sont en place et respectées.	Les bandes tampon sont respectées ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET il y a un Système de Gestion Interne (biologique) en place qui fonctionne bien.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 4.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.08	<p>(Fleurs) L'utilisation de pesticides post-récolte suit les instructions de sécurité du fabricant et les conditions suivantes :</p> <p>*Le pesticide est enregistré pour une utilisation post-récolte sur les fleurs.</p> <p>*Les travailleurs qui entreprennent l'application ont été formés à une utilisation et à une manipulation sécuritaire du pesticide, et utilisent réellement l'équipement de protection personnel. · L'application est faite de façon à éviter l'exposition des travailleurs à proximité (par exemple autour de la zone de post-récolte). Ce peut être fait par l'utilisation d'une zone séparée pour le traitement post-récolte ou par des barrières physiques efficaces.</p> <p>*Des dossiers des applications sont conservés, y compris des informations contenant au moins la date et l'heure, le nom de la personne effectuant l'application, la quantité d'ingrédient(s) utilisée, le parasite ou la maladie à maîtriser, ainsi que le site.</p>	Aucune documentation ou procédure n'est en place pour l'utilisation des substances post récolte.	Au moins une des conditions mentionnées dans ce critère de conformité n'est pas présente.	Il y a une procédure en place pour garantir que les directives de sécurité et les autres spécifications dans ce CC sont suivies. La procédure est mise en place et toute la documentation requise est disponible.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 4.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.09	(Fleurs) L'utilisation de pesticides post-récolte afin d'allonger la durée de vie en vase suit les instructions de sécurité du fabricant et les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · Dans le cas où le producteur préparerait sa propre solution de substances chimiques post-récolte, il doit connaître les dangers que cela pose pour la santé. Des mesures sont en place afin d'éviter l'exposition des travailleurs à la solution utilisée. · Les déchets de thiosulfate d'argent sont manipulés et éliminés de manière à ne pas polluer le sol ou l'eau. 	Aucune documentation ou procédure n'est mise en place pour l'utilisation des substances post récolte.	Au moins une des conditions mentionnées dans ce critère de conformité n'est pas présente.	Il existe une procédure ou une recommandation scientifique pour l'utilisation de substances post récolte et des dossiers existent sur leur utilisation selon ce critère de conformité.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.8	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.10	<p>La société stocke les pesticides et des autres produits chimiques dangereux de façon à minimiser les risques. La zone de stockage</p> <ul style="list-style-type: none"> • est fermée à clé et accessible uniquement au personnel formé et autorisé; • est ventilée afin d'éviter toute concentration de vapeurs toxiques; • dispose d'équipement, tels que les matériaux absorbants, pour gérer les accidents et les déversements; • est éclairée correctement pour permettre à la personne responsable de lire clairement les étiquettes des produits; • est construite en matériaux ignifugés; • est située à l'écart de la nourriture, des équipements de protection personnel ou de tout autre équipement ou machine; • dispose de conteneurs étiquetés indiquant clairement les contenus, les mises en garde, les utilisations prévues, de préférence dans le conteneur d'origine si possible; • contient des informations sur la manipulation sûre des pesticides (fiches de sécurité). 	Il n'y a aucune zone de stockage désignée pour les produits chimiques dangereux et l'équipement .	Les zones de stockage ne remplissent pas au moins une des exigences .	Les zones de stockage remplissent toutes les conditions .	CLASSEMENT 3 ET pour réduire davantage les risques, stocker le moins possible, selon ce qui est le plus pratique, en fonction des besoins, de la saison et de la distance séparant les fournisseurs. Les substances obsolètes sont stockées séparément dans la zone de stockage jusqu'à ce qu'elles puissent éliminer en		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							toute sécurité.			
4.2.9	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.11	La société est équipée pour gérer les déversements accidentels et les accidents potentiels, de manière efficace (par exemple avec du matériel absorbant) dans les zones où les pesticides et autres produits chimiques dangereux sont préparés ou mélangés en vue de leur utilisation.	Les pièces de stockage contrôlées par la société ne sont pas sécuritaires selon le standard et leur localisation représente un risque élevé d'accidents.	Les pièces de stockage contrôlées par la société ne remplissent pas toutes les critères décrits dans le standard pour minimiser les risques.	Les pièces de stockage contrôlés par la société sont au moins fermés à clé et accessibles seulement au personnel formé et autorisé, sont ventilées, étiquetées et ne contiennent pas de nourriture.	Les pièces de stockage contrôlées par la société sont sécuritaires conformément à toutes les spécifications des exigences ET les stocks les plus minimales possible.	CLASSEMENT 4 ET il y a des mesures sécuritaires supplémentaires telles que les coordonnées pour les urgences, les extincteurs d'incendie, des sols résistants à l'eau, des bordures en béton, des sols inclinés, etc.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.9	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.12	En cas de déversement accidentel, l'infiltration dans le sol ou dans les réserves d'eau est évitée.	Les infiltrations dans le sol ou l'approvisionnement d'eau ne sont pas évitées.	Il existe des procédures pour éviter les infiltrations mais elles ne sont pas efficaces et/ou pas suivies.	Il y a des procédures efficaces en place pour éviter les infiltrations et ils sont suivis.	CLASSEMENT 3 ET Les rivières, les plans d'eau, les habitations et autres zones sensibles sont identifiées sur des cartes, communiquées d'avance aux pilotes, et toujours évités.	CLASSEMENT 4 ET la société avertit la population locale des horaires d'épandage ou aucun pesticide ou produit chimique dangereux n'est utilisé.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.9	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.13	La société planifie la pulvérisation de façon à ce qu'il ne leur reste que peu ou plus de produit à la fin.	Les travailleurs ne suivent pas cette pratique et des quantités considérables de produit subsistent.	Les travailleurs ne suivent pas cette pratique et des quantités considérables de produit subsistent. MAIS la société a entrepris des activités de sensibilisation.	Il ne subsiste pas de quantité considérable de produit (ni stocké dans l'équipement de pulvérisation etc. ou éliminé).	Il ne subsiste pas de quantité considérable de produit (ni stocké dans l'équipement de pulvérisation etc. ou éliminé) ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	La société offre un bon exemple de Système de Gestion Interne OU aucun pesticide ou produit chimique dangereux n'est utilisé.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.10	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.14	La société ne réutilise pas les conteneurs de pesticides pour stocker de l'eau ou de la nourriture.	La réutilisation de conteneurs de pesticide pour la nourriture /produit est une pratique courante.	Pas de preuve que les travailleurs réutilisent des conteneurs de pesticides pour la nourriture /produit mais les travailleurs interrogés ne connaissent les dangers.	Rien n'indique les travailleurs réutilisent leurs conteneurs de pesticides ET les travailleurs interrogés connaissent les dangers.	CLASSEMENT 3 ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET la société fournit un système sécuritaire d'élimination pour les membres.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.10	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.15	Les conteneurs vides sont rincés trois fois et l'eau de rinçage est utilisée dans le mélange des pesticides à appliquer à la culture ou autres surfaces alternatives, où les risques pour les gens sont minimes.	Les travailleurs ne suivent pas ces pratiques, des équipements sales, ou des conteneurs vides sales/non perforés peuvent être trouvés.	CLASSEMENT 1 MAIS la société a entrepris des activités de sensibilisation.	Aucun équipement sale, ou aucun conteneur vide sale/non perforé est trouvé.	CLASSEMENT 3 ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	La société offre un bon exemple de Système de Gestion Interne, ou aucun pesticide ou produit chimique dangereux n'est utilisé.	0	C
4.2.10	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.16	Une fois rincés trois fois, les conteneurs vides sont perforés et stockés en attendant d'être éliminés.	Non		Le stockage des contenants rincés et perforés est bien refermé, couvert et fermé à clé ET les registres sont clairs et traçables.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.10	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.17	Tout équipement usé qui a été en contact avec les pesticides est nettoyé et stocké d'une manière qui minimise les risques.	Les travailleurs ne suivent pas ces pratiques, des équipements sales, ou des conteneurs vides sales/non perforés peuvent être trouvés.	CLASSEMENT 1 MAIS la société a entrepris des activités de sensibilisation.	Aucun équipement sale, ou aucun conteneur vide sale/non perforé est trouvé.	CLASSEMENT 3 ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	La société offre un bon exemple de Système de Gestion Interne, ou aucun pesticide ou produit chimique dangereux n'est utilisé.	0	C
		4.2.3	Choix des pesticides utilisés (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.11	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.01	Les substances figurant dans la Liste des matières dangereuses de Fairtrade International (HML) Partie1 (Liste rouge) ne sont pas utilisées par la société sur la(es) culture(s) Fairtrade.	La société fait la promotion active de substances interdites OU leur utilisation a été constatée dans > 5% des cultures échantillonnées.	L'utilisation a été constatée auprès de < 5% des récoltes échantillonnées MAIS la société n'a pas élaboré de procédure pour garantir que les travailleurs n'utilisent pas de substances figurant sur La liste des Substances Interdites de Fairtrade International sur les cultures Fairtrade.	L'utilisation a été constatée auprès de < 5% des récoltes échantillonnées ET la société a développé une procédure pour garantir que les travailleurs n'utilisent pas de substances figurant sur la Liste des Substances Interdites de Fairtrade International.	Aucune utilisation du pesticide n'a été découverte par l'audit ET la société a élaboré une procédure pour s'assurer que les travailleurs n'utilisent pas des substances figurant la Liste des Substances Interdites de Fairtrade International.	Aucune utilisation n'a été détectée lors de l'audit ET il existe a un système de gestion interne (biologique) qui fonctionne bien.	0	M
4.2.11	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.02	Seuls les pesticides agréés pour une utilisation dans le pays sont utilisés sur les cultures Fairtrade.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.11	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.03	Les pesticides interdits dans la HML Partie 1 (Liste rouge) sont clairement marqués "À ne pas utiliser sur les cultures Fairtrade".	Non		Oui			0	C
4.2.13	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.06	Une procédure consignée est en place pour garantir que les substances sur la Liste des matières dangereuses de Fairtrade International (HML) Partie 1 (Liste Rouge) ne sont pas utilisées sur les cultures Fairtrade.	La société n'a pris aucune mesure.	La société a des idées pour améliorer la situation mais ne les a pas mises en œuvre OU elle les a mises en œuvre mais ne les a pas décrites par écrit.	La société a mis en place au moins une mesure sur la sensibilisation, par exemple en fournissant de l'information aux travailleurs sous quelque forme que ce soit ET l'a décrite par écrit.	La société a mis en place une série de mesures (par exemple : sensibilisation, inspections internes d'échantillons, examen par les pairs) ET les a décrites par écrit.	Il existe un Système de Gestion Interne (biologique) qui fonctionne bien.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.14	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.07	Les décisions quant à l'utilisation d'herbicides sont basées sur la présence de mauvaises herbes et un manque de contrôles alternatifs.	Non		Oui	La société a pour politique de ne pas recourir aux herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes		0	C
4.2.14	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.08	(Seulement applicable si les herbicides sont utilisés.) Le herbicides ne sont qu'un élément d'une stratégie intégrée de désherbage et sont appliqués à des endroits ciblés.	Non		Oui	La société a pour politique de ne pas recourir aux herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes		0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh fruit 4.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.09	<p>(Banane) (Uniquement applicable si les herbicides sont utilisés dans le processus de production) Vous avez mis en place les éléments suivants dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des mauvaises herbes :</p> <ul style="list-style-type: none"> '- Acquérir une connaissance des mauvaises herbes affectant la productivité de la récolte, ainsi que des conditions favorisant et empêchant le développement des mauvaises herbes. '- Acquérir une connaissance des parties des champs dans lesquelles la récolte est touchée par les mauvaises herbes. '- Prévention de la propagation des mauvaises herbes grâce à des moyens non chimiques (travail de la terre, moyens mécaniques ou thermiques) '-Utilisation de techniques alternatives de contrôle, paillis ou cultures de couverture afin de maîtriser et de réduire les mauvaises herbes. '- L'application d'herbicides est axées sur les zones où les mauvaises herbes sont présentes et touchent la récolte. '- Aucune utilisation d'herbicides dans les canaux, les zones tampon protégeant les rivières ou les bassins hydrographiques, dans les zones protégées ou à haute valeur de conservation ou dans les zones tampon destinées à protéger la santé des personnes. 	Aucune documentation sur l'approche de gestion intégrée des mauvaises herbes et aucune action n'a été prise sur les conditions mentionnées dans ce critère de conformité .	Il n'y a aucun document sur l'approche de gestion intégrée des mauvaises herbes OU les actions ne couvrent pas toutes les conditions mentionnées dans le critère de conformité .	Il existe une documentation sur des mesures intégrées pour contrôler les mauvaises herbes et la mise en œuvre couvre tous les indicateurs contenus dans ce critère de conformité .		Rang 3 ET l'utilisation des substances actives est alternée.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.15	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.11	<p>"Vous avez compilé une liste régulièrement mise à jour des pesticides utilisés qui indique lesquels de ces matériaux figurent dans la Partie 1 (Liste Rouge) , la Partie 2 (Liste Orange) et la Partie 3 (Liste Jaune) de la HML de Fairtrade International. Vous tenez en outre un registre de l'utilisation des pesticides, comprenant au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nom de la personne qui a appliqué les pesticides; • Le nom de l'ingrédient actif et de la marque commerciale • La quantité de pesticide utilisé; • La méthode d'application; • La culture sur laquelle il est utilisé; • Parasite ou de la maladie visée; • La date et le site." 	Aucune liste ou aucun registre n'est tenu.	La liste et les registres ne couvrent pas tous les domaines listés.	Oui		RANG 3 ET la société utilise les registres pour analyser les tendances et établir des objectifs de réduction et de montants maximaux.	0	C
4.2.15	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.12	Il existe des registres sur l'utilisation des pesticides couvrant au moins les 12 derniers mois.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.12	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.14	<p>(Applicable dès le 01/01/2018). La société utilise des matériaux figurant sur la Liste orange sur des cultures Fairtrade uniquement aux conditions suivantes:</p> <p>a) Vous remplissez les conditions spécifiques d'utilisation notifiées dans la Partie 2 de la HML.</p> <p>b) Les matériaux sont uniquement utilisés i) en vue d'éviter le développement de la résistance des parasites aux pesticides, ii) en rotation avec des pesticides moins dangereux, iii) dans le cadre d'une gestion intégrée des nuisibles (GIN) qui inclut des mesures de contrôles non-chimiques</p> <p>c) La société a développé et mis en oeuvre un plan pour réduire/supprimer progressivement l'utilisation des matériaux. Ce plan comprend des informations sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - le type de matériaux (appellation technique/ingrédient actif (i.a), formulation (% de i.a.), nom commercial), - la quantité utilisée (concentration en spray (i.a./ha ou en % ou ppm etc...) et total consommé i.a./ha/année), - les actions entreprises pour réduire/supprimer progressivement les matériaux y compris des détails sur d'autres contrôles non-chimiques qui font partie de la stratégie de GIN. 	Aucune des conditions n'est respectée.	Toutes les conditions d'utilisation ne sont pas respectées.	Toutes les conditions d'utilisation sont respectées.		Il y a un SGQ (Système de gestion de la qualité) documenté afin d'assurer que les conditions sont respectées ET que le plan de suppression progressive est bien mise en oeuvre.	0	C
		4.3	Sol et eau							
		4.3.1	Manipulation des engrais							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.01	La société garantit que les engrais constitués de boues d'épuration urbaines non traitées ne sont pas utilisés.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET n'est pas utilisé du tout dans la plantation.		0	C
4.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.02	Les eaux d'égouts non traitées ne sont pas utilisées pour l'irrigation et la transformation des cultures Fairtrade.	Non		Oui			0	C
4.3.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.03	La société applique des engrais (biologiques et non biologiques) dans des proportions répondant aux besoins nutritionnels de la culture.	Non		Oui	La gestion des nutriments est effectuée sur la base de conseils spécialisés basés sur l'analyse des nutriments.	CLASSEMENT 4 ET l'analyse des nutriments est effectuée régulièrement, sa fréquence étant fixée par la société .	1	C
4.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.04	La société stocke les engrais (biologiques et non biologiques) de façon à réduire les risques de pollution de l'eau.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.05	La société stocke les engrais (biologiques et non biologiques) séparément des pesticides, à moins que les étiquettes indiquent que le stockage mixte est permis.	Non		Sauf mention contraire selon les instructions de l'étiquette aucun autre produit chimique n'est conservé d'une manière qui permet les mélanges.		Il y a des pièces séparées pour conserver les engrais et les pesticides.	0	C
Flowers 4.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.06	(Fleurs) Vous consultez les communautés environnantes concernant les risques réels et perçus de pollution de l'eau due à la présence de la ferme horticole dans la zone, et vous travaillez ensuite à atténuer les risques.	Aucune consultation effectuée.	Consultation effectuée mais aucune action prise pour atténuer les risques.	Consultation effectuée ET des activités ont été planifiées pour atténuer les risques identifiés.	CLASSEME NT 3 et la mise en place des activités est contrôlée.	CLASSEME NT 4 ET l'efficacité des activités mises en place est mesurée.	3	D
		4.3.2	Érosion du sol							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.2.01	La société a identifié les terres qui risquent l'érosion ou les terres qui sont déjà victimes d'érosion.	D'importants problèmes d'érosion existent et la société n'en est pas informée.	Des problèmes d'érosion légère existent et la société n'en est pas informée OU des problèmes potentiels (et probables) ne peuvent être identifiés.	La société a consigné (par écrit ou sur des cartes) les problèmes existants et potentiels dans la zone.		La société a inspecté toutes les plantations et consigné par écrit les problèmes existants et potentiels.	3	D
4.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.2.02	La société entreprend des pratiques qui réduisent et/ou préviennent l'érosion du sol engendrée par le vent, l'eau, et/ou l'impact humain ou animal.	Non		Oui			3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.6	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.2.03	La société a identifié les zones qui nécessitent des couvre sols.	Aucune recherche n'a été entreprise pour identifier ces zones ou il n'y a aucune carte.	Il ressort visiblement de l'audit que certaines zones qui sont nues ont été omises de la zone identifiée sur la carte.	Il existe une carte générale avec une zone identifiée où un couvre sols est nécessaire. Il n'y a pas d'omissions explicites.			3	D
4.3.6	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.2.04	La société a défini une date limite pour mettre en place des couvre sols dans toutes les zones identifiées afin d'éviter les sols nus.	Non	Le plan n'est pas rempli selon l'échéancier fixé.	Oui		Il existe un plan incluant comprenant des échéanciers et des actions ont déjà été entreprises.	3	D
		4.3.3	Fertilité du sol							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.7	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.3.01	La société a mis en œuvre des pratiques conçues pour améliorer la fertilité du sol.	Aucune preuve n'existe que la société a établi un plan pour améliorer la fertilité du sol.	Il y a seulement un ensemble de pratiques identifiées mais qui n'ont pas été mise en œuvre	Les pratiques conçues pour améliorer la fertilité du sol sont mises en œuvre et incluent des lignes directrices internes sur les critères minimum pour garantir la fertilité du sol et une structure améliorée du sol.	Les pratiques incluent des mesures à court et long terme pour limiter la perte de fertilité du sol et améliorer la fertilité du sol et cela inclut des Plans de gestion intégrée des nutriments.	CLASSEMENT 4 ET la société a évalué les causes possibles d'une moindre fertilité du sol ou de la mauvaise structure du sol sur toute terre relevant de son champ d'application où les produits Fairtrade sont produits ET des mesures ont déjà été prises.	1	C
		4.3.4	Sources d'eau renouvelables (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.8	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.01	La société a évalué les risques potentiels pour la santé liés à l'eau d'irrigation.	Non		Oui			1	C
4.3.8	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.02	Si des risques ont été identifiés, une analyse de l'eau appropriée est réalisée et la société agit en fonction des résultats de cette dernière.	Non	Seule l'eau d'irrigation est analysée, mais aucune mesure n'a été prise pour réduire les effets sur la santé de l'eau d'irrigation de mauvaise qualité.	Au minimum une analyse par an est effectuée pour l'eau d'irrigation par source et il y a au minimum une action entreprise pour réduire les effets sur la santé de l'eau d'irrigation de mauvaise qualité .	CLASSEMENT 3 ET la fréquence de l'analyse de l'eau est plus d'une fois dans une année.	CLASSEMENT 3 ET il existe un système de contrôle de la qualité au sein de la société qui est certifié conforme aux normes environnementales reconnues au niveau international.	1	C
4.3.9	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.03	La société connaît l'origine de l'eau d'irrigation.	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.9	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.04	Un inventaire des sources (par exemple avec des cartes/schémas illustrant la localisation des sources d'eau) est disponible.	Il n'y a aucun inventaire disponible.	La liste est incomplète ou comporte d'importantes omissions.	Oui			1	C
4.3.10	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.05	La société met en œuvre des procédures en vue d'une utilisation efficace et rationnelle des sources d'eau qui incluent: . La prédiction des volumes d'eau nécessaires à l'irrigation des cultures ; . La mesure (ou l'estimation) des volumes d'eau extraits des sources et des volumes effectivement utilisés pour l'irrigation et la transformation ; . L'entretien du système de distribution d'eau ; . L'adoption de méthodes de recirculation, réutilisation et/ou de recyclage de l'eau.	Aucune procédure est mise en place.	Les procédures incluses ne couvrent pas tous les domaines selon ce critère de conformité.	Toutes les mesures listées dans ce critère de conformité ont été prises.		Le système d'utilisation de l'eau a été vérifié et certifié conforme à un standard environnemental reconnu en matière d'utilisation efficace de l'eau.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.11	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.06	La société est tenue informée si les sources d'eau s'appauvrissent ou sont dans un état critique ou subissent une pression excessive.	Non	La société est consciente dans une certaine mesure des problèmes de ressources en eau, mais elle n'a pris aucune mesure.	Oui			3	D
4.3.11	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.07	Lorsque les ressources en eau s'appauvrissent ou sont dans un état critique ou subissent une pression excessive la société est entrée en discussion avec les autorités ou les initiatives locales en place afin d'identifier les moyens de s'impliquer dans la recherche de solutions.	Non		Oui	Le domaine s'est porté volontaire pour participer à des recherches entreprises par une tierce partie sur l'utilisation durable de l'eau dans la région.		3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.12	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.08	La société utilise la meilleure technologie d'irrigation disponible afin d'optimiser les quantités d'eau utilisées.	La société n'est pas informée des meilleures technologies disponibles.	Bien qu'il y ait des technologies accessibles identifiées, aucune mesure n'est prise pour les mettre en œuvre.	La société a mis en œuvre une technologie accessible afin d'optimiser les quantités d'eau utilisées.	Toute l'utilisation d'eau est faite à l'aide de méthodes qui représentent une amélioration significative par rapport aux schémas traditionnels d'irrigation ou d'utilisation à des fins industrielles.	CLASSEMENT 4 ET il y a un audit sur la consommation d'eau pour la contrôler constamment et l'optimiser.	6	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.13	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.09	La société manipule les eaux usées des installations de traitement sans créer d'impact négatif sur la qualité de l'eau, la fertilité et la structure du sol ou la salubrité alimentaire.	Des eaux usées sont rejetées par le processus de transformation et elles ont un impact négatif sur l'environnement, la santé et la salubrité alimentaire.		Les eaux usées sont manipulées de façon à garantir une protection contre des effets nuisibles sur l'environnement, la santé et la salubrité alimentaire.	CLASSEMENT 3 ET les eaux usées sont traitées et contrôlées régulièrement en termes de sécurité avant d'être éliminées.		3	C
		4.4	Déchets (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.01	La société élimine la présence de déchets dangereux sur le ou les sites de production.	Des déchets dangereux sont trouvés sur le ou les sites de production /autour des zones de stockage désignées.	Des déchets dangereux sont trouvés sur le site de production /autour des zones de stockage désignées MAIS la société a entrepris des activités de sensibilisation.	Pas de déchet dangereux sur le site de production (sauf dans les zones de stockage désignées).	Pas de déchet dangereux sur les sites de production (sauf dans les zones de stockage désignées) ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET il y a un Système de Gestion Interne (biologique) en place qui fonctionne bien.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.02	Les zones désignées pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux existent et sont utilisées régulièrement.	La société n'a pas de zones de stockage désignées ET conserve les déchets dangereux.	La société n'a pas désigné de zones de stockage MAIS aucun déchet dangereux n'a été trouvé pendant l'audit.	La société a des zones de stockage désignées sur le(s) site(s) de production ou dans des zones centrales où les risques sont minimisés.	La société fournit un stockage alternatif sécuritaire.	L'entreprise traite ses déchets dangereux de façon en permanence sans les brûler OU utilise des ressources externes qui s'occupent de traiter les déchets dangereux en permanence sans les brûler.	1	C
4.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.03	En l'absence d'installations appropriées pour l'élimination, de petites quantités de déchets dangereux peuvent être brûlées dans des zones correctement aérées et à l'écart des personnes, des animaux et des cultures, conformément à la réglementation nationale et aux recommandations de sécurité.	Non		Oui			1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.04	La société a un plan de gestion des déchets qui inclut des stratégies et un calendrier pour leur réduction, leur recyclage, leur réutilisation et des alternatives à leur élimination.	Il n'y a aucun plan de gestion des déchets.	Il y a un plan de gestion des déchets mais pas d'échéancier OU le plan n'est pas mis en œuvre selon l'échéancier.	Oui	CLASSEMENT 3 ET l'organisation est certifiée selon des normes environnementales reconnues telles qu'ISO 14001 pour la gestion des déchets.		1	C
4.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.05	La société utilise les déchets organiques de façon durable grâce à la mise en application de pratiques qui permettent aux nutriments d'être recyclés.	Non		Oui			3	D
4.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.06	Les animaux ne sont pas nourris avec des déchets organiques contaminés par des pesticides.	Non		Oui			3	D
4.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.07	Les déchets organiques sont seulement brûlés pour des raisons sanitaires, ou s'il est évident qu'il s'agit d'une méthode plus durable et si la législation ou d'autres régulations en vigueur l'autorise.	Non		Oui			3	D
		4.5	Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.5.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.5.0.01	La société n'utilise pas intentionnellement des semences ou des plants génétiquement modifiés pour les cultures Fairtrade.	Plus de 10 % des cultures Fairtrade sont génétiquement modifiées OU la société utilise sciemment des semences/ plants génétiquement modifiés.	L'utilisation d'OGM est très susceptible de se produire ET la société n'a pris aucune mesure OU 5-10% des cultures Fairtrade sont génétiquement modifiés.	Il n'existe aucun système mais aucune contamination n'a été détectée (erreurs accordées à hauteur de 5 % des cultures).	CLASSEMENT 3 ET pas d'erreurs.	CLASSEMENT 4 ET il y a un Système de Gestion Interne (biologique) en place qui fonctionne bien.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.5.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.5.0.02	(Uniquement applicable si l'évaluation des risques identifie des risques potentiels d'OGM.) La société a établi des procédures y compris pour éviter la production parallèle de variétés Génétiquement Modifiées et non Génétiquement Modifiées afin de garantir que les graines ou plants génétiquement modifiés ne sont pas utilisés pour la ou les cultures Fairtrade culture (s) et a établi des pratiques pour éviter la contamination par modification génétique des stocks de semences.	Les sources connues ne sont pas à l'abri d'une contamination MAIS l'organisation n'a pas mis de mesure en place	L'organisation ne sait pas d'où proviennent les semences /plants OR ou n'est pas sensibilisé e aux risques terrain.	L'organisation sait généralement d'où proviennent les semences /plants et les sources sont à l'abri de contamination ET elle pouvait identifier les risques de terrain.	L'organisation a préparé des programmes de sensibilisation OU offre des outils pour éviter la contamination.	L'organisation a préparé des programmes de sensibilisation ET offre des outils pour éviter la contamination.	0	C
		4.6	Biodiversité							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.01	La société évite les impacts négatifs sur les aires protégées ainsi que sur les aires de grande valeur pour la conservation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'exploitation agricole ou des zones de production.	Les zones protégées ou de grande valeur pour la conservation sont été totalement /partiellement détruites par la société (depuis la demande de certification)	La société ne connaît pas les zones protégées ou de grande valeur pour la conservation locales.	La société a informé les travailleurs des zones protégées/à haute valeur pour la conservation et il n'y a aucune indication d'impacts négatifs.	La société contrôle effectivement ses activités dans les zones protégées.	CLASSEMENT 4 ET la société promeut de manière active la conservation des zones protégées/à haute valeur pour la conservation.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.03	La société a créé et entretient des zones tampons autour des plans d'eau et des zones d'alimentation des bassins hydrologiques.	Il n'y a aucune zone tampon.	Les zones tampons se conforment aux exigences du critère de conformité 4.2.2.04.	Les zones tampons se conforment aux exigences du critère de conformité 4.2.2.04.	Les bandes tampon sont respectées ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET il y a un Système de Gestion Interne en place qui fonctionne bien. ET Ils sont restaurés avec un couvert végétal naturel	0	C
4.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.04	La société a créé et entretient des zones tampon entre la production et les aires de grande valeur pour la conservation, qu'elles soient protégées ou non.	Il n'y a aucune zone tampon.	Les zones tampons ne se conforment pas aux exigences du critère de conformité 4.2.6.03.	Les zones tampon se conforment au critère de conformité 4.2.6.03.	Les bandes tampon sont respectées ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET des corridors écologiques sont protégés ou restaurés avec un couvert végétal naturel	0	C
4.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.05	Les pesticides et autres produits chimiques ou engrais dangereux ne sont pas appliqués dans les zones tampons.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.6.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.06	La récolte sauvage de produits Fairtrade dans des zones non cultivées est effectuée d'une manière qui garantit la durabilité et la pérennité des espèces ramassées dans leur habitat naturel.	La récolte sauvage des cultures Fairtrade appauvrit sciemment les espèces.	Les effets sur les espèces sont inconnus MAIS aucun signe d'épuisement.	La récolte sauvage des cultures Fairtrade culture respecte le cycle biologique des espèces (cette connaissance peut provenir de la tradition) et aucun signe d'épuisement.	CLASSEMENT 3 ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET il existe un Système de Gestion Interne qui contrôle les volumes et les périodes de récolte.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.6.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.07	La société garantit qu'il n'y a aucun ramassage ni aucune chasse d'espèces rares ou menacées.	Non		Oui	La société est activement impliquée dans des activités de conservation de la faune locale et contrôle sa santé dans et autour de la plantation.		1	C
4.6.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.08	La société garantit qu'aucune espèce étrangère envahissante n'est ou n'a été introduite.	Non		Oui	La société est activement impliquée dans des activités de conservation de la faune locale et contrôle sa santé dans et autour de la plantation.		1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.6.5	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.09	La société participe activement à des projets environnementaux locaux ou régionaux ou dispose d'un plan de biodiversité.	Non	Bien que la plantation soit impliquée, il n'y a eu aucune activité au cours de la dernière année.	Oui et il y a eu de l'activité au cours de la dernière année.	La société a parrainé ou soutenu un projet environnemental dans la plantation et/ou dans zones environnantes.	CLASSEMENT 4 ET il inclut un échéancier de mise la œuvre et des objectifs clairs.	3	D
4.6.6	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.10	La société évalue la mise en application de systèmes d'agroforesterie ainsi que de diversification agricole lorsque c'est pertinent.	Aucune recherche n'a été entreprise.	Aucune mesure n'a été prise bien que les recherches montrent que le système d'agroforesterie ou la diversification est faisable.	Il existe un système d'agroforesterie ou une activité de diversification agricole sur la plantation.	Il y a un programme actif dans la plantation pour améliorer la diversification des cultures et élargir un système d'agroforesterie système dans la plantation.	CLASSEMENT 4 ET il comprend un échéancier de mise en œuvre et des objectifs clairs.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.02	Les zones qui sont utilisées ou converties à la production de la culture Fairtrade sont en conformité avec la législation nationale relative à l'utilisation de la terre agricole.	Les zones protégées ou de grande valeur pour la conservation ont été converties à la production de culture Fairtrade.	Les zones converties à la production de culture Fairtrade sont utilisées d'une autre manière illégale.	Rien n'indique que la conversion était illégale OU il n'y a pas de nouvelle terre convertie à la production de culture Fairtrade.	La société a des preuves de la conversion légale en production de cultures Fairtrade.	La société a la preuve d'une utilisation légale et d'une conversion légale en production de culture Fairtrade.	0	C
		4.7	Energie et émissions de gaz à effet de serre (GES)							
4.7.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.7.0.01	(Seulement applicable si l'énergie non renouvelable est utilisée dans les installations de traitement). La société tient un registre de la consommation d'énergie.	Non	Les registres ne couvrent pas toutes les installations dans la plantation ou n'a pas de registres pour les 12 derniers mois .	Les dossiers sont complets et constamment mis à jour.	Un audit énergétique constant est effectué sur la plantation pour réduire la consommation d'énergie.	Le système d'audit énergétique est certifié conforme par une autorité accréditée reconnue ou légale.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.7.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.7.0.02	(Seulement applicable si l'énergie non renouvelable est utilisée dans les installations de traitement) La société prend des mesures pour utiliser l'énergie plus efficacement et remplace les sources non renouvelables par des sources renouvelables dans les installations de traitement affectées.	Aucune action n'a été entreprise.		Des actions ont été entreprises.	Un programme systématique basé sur l'audit énergétique a été entrepris pour réduire la consommation d'énergie non renouvelables et la remplacer par des sources renouvelables.	Le système d'audit énergétique est certifié conforme par une autorité accréditée reconnue ou légale.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.7.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.7.0.03	Une étude a été réalisée sur les émissions à effet de serre et des mesures ont été mises en place pour réduire les émissions à effet de serre et pour augmenter la séquestration du carbone.	Non	Les recherches sont disponibles , des mesures ont été identifiées mais aucun action n'a été entreprise.	Oui	Après la mise en place de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre la quantité d'émissions réduites a été évaluée ET une action a été entreprise sur la séquestration du carbone.		6	D
		5	Commerce							
		5.1	Traçabilité (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités supplémentaires propres.)							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.01	La société a identifié clairement dans les documents relatifs à l'achat et à la vente de produits (par exemple factures, bordereaux de livraison et bons de commande) qu'il s'agit de produits certifiés Fairtrade, y compris toute la documentation pour les produits certifiés qui sont expédiés ou reçus d'un sous-traitant.	Le terme "Fairtrade" ou équivalent ne figure sur aucun document.	Le terme "Fairtrade" ou équivalent sur les factures MAIS sur aucun autre document	Le terme "Fairtrade" ou équivalent sur toutes les factures ET il est possible de trouver une référence dans d'autres documents	Le terme "Fairtrade" ou équivalent dans tous les contrats, factures, bordereaux de livraison ET dans d'autres documents,	Le terme "Fairtrade" ou équivalents est dans tous les contrats, factures, connaissements, bordereaux de livraison, listes de colisage, etc.	0	C
5.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.02	Tous les registres de vente liés au produit Fairtrade sont conservés, et indiquent le volume vendu, le nom de l'acheteur ainsi que son numéro d'identification Fairtrade International, la date de la transaction, ainsi qu'une référence aux documents de vente de manière à ce que FLOCERT soit en mesure de relier ces registres aux documents de vente leur correspondants.	Les registres sont absents.	Les registres existent mais sont incomplets.	Des registres de ventes Fairtrade complets avec une référence aux documents de vente.	Des dossiers complets faisant partie d'une base de données des stocks, achats et ventes, mais ils ne sont pas à jour.	Registres complets dans le cadre d'une base de données de stocks, d'achats et de ventes, à jour.	0	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.03	Vous n'impliquez pas, directement ou indirectement, qu'une vente conventionnelle est associée de quelque façon que ce soit avec les ventes de produits certifiés Fairtrade.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.04	(Seulement applicable si la société transforme les produits Fairtrade.) La société tient un registre spécifiant la quantité de produit avant et après la transformation.	La société ne connaît pas le rendement de transformation.	La société connaît approximativement les rendements moyens mais n'a aucun registre.	La société crée/obtient un registre qui indique les rendements moyens annuels calculés.	La société crée/obtient un registre qui indique les rendements réels de chaque lot de produits transformés.	Classement 4 ET l'organisation communique à l'acheteur les rendements réels de chaque lot de produits transformés.	0	C
5.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.05	(Non applicable si la société produit du jus ou du thé, et vend à des opérateurs sans traçabilité physique.) Les produits Fairtrade qui sont vendus par la société sont clairement libellés de manière à ce qu'ils soient identifiés en qualité de Fairtrade.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.1.5	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.06	(Seulement applicable si la société manipule également des produits non-Fairtrade.) Les produits Fairtrade ne sont pas mélangés avec des produits non-Fairtrade. Les produits Fairtrade sont transportés, stockés, traités/transformés et livrés séparément des produits non-Fairtrade.	Aucun système de séparation et un mélange se produit effectivement.	Un mélange de produits est très probable pendant la transformation et l'organisation n'a pas pris des mesures efficaces.	Il y a un système en place pour séparer les produits même si de petites erreurs se produisent	Un système de séparation des produits est en place sans aucune erreur.	Un système de traçabilité est en place pour retracer le produit de chaque producteur individuel, et sans aucune erreur.	0	C
5.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.07	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable au Bilan de Masse pour la transformation.) Les volumes des extrants (produits finaux) vendus en qualité de Fairtrade sont équivalents aux volumes des intrants produits en qualité de Fairtrade, en prenant en compte les rendements de transformation et toutes les pertes.	Ventes excessives estimées à plus de 10% OU il n'y a aucun système qui permette de faire des calculs.	Ventes excessives estimées entre 1 et 10%.	Aucune vente excessive sauf erreur possible estimée à 1% des ventes.	Aucune vente excessive et aucune erreur.	Pas de mélange de produits et pas d'erreur ET conformité avec le système des registres d'approvisionnement.	0	C
5.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.08	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable au Bilan de Masse de Site) Les intrants Fairtrade sont livrés et transformés sur le même site que celui où le produit Fairtrade est transformé.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.09	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable au Bilan de Masse pour la transformation.) Le produit cultivé en qualité de Fairtrade sont du même type et de la même qualité que l'intrant utilisé pour transformer le produit Fairtrade (données comparables).	Non		Oui			0	C
5.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.10	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable si vous vendez du jus & pulpe/purée de fruit et du thé physiquement traçables aux négociants qui ont mis en place la traçabilité physique) Vous séparez physiquement le produit durant la transformation. Ces produits, lorsque vendus, sont identifiés en tant que produit Fairtrade avec une traçabilité physique sur l'emballage ainsi que sur les documents reliés (ex. factures d'achat, etc.)	Aucun système de séparation et un mélange se produit effectivement.	Mélange de produits très probable pendant la transformation et l'organisation n'a pas pris des mesures efficaces.	Il y a un système en place pour séparer les produits même si de petites erreurs se produisent. Les produits sont identifiés comme physiquement traçables, au moins avec des numéros de lots.	Un système en place séparent les produits sans aucune erreur. Les produits sont identifiés comme physiquement traçables sur les factures et sur le produit.	Un système de traçabilité est en place pour retracer le produit de chaque producteur individuel, et sans aucune erreur. Les produits sont identifiés comme physiquement traçables sur les factures et sur le produit.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Herbs and Herbal Teas 5.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.11	(Herbes et tisanes) Les herbes séchées cultivées par la société sont uniquement utilisées pour des produits à base de thé, et sont clairement marquées pour la vente "remplissant les conditions pour les produits à base de thé uniquement", sur le produit ainsi que sur la documentation de vente qui l'accompagne.	Non		Oui			0	C
TS 2.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.12	(Uniquement applicable si des produits composés sont vendus.) Les produits composés contiennent autant d'ingrédients certifiés que possible à moins que vous n'ayez reçu une exception valide.	Non		Oui			0	C
TS 2.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.13	(Uniquement applicable si des produits composés sont vendus.) Les produits composés contiennent au moins 20% de produits Fairtrade. Les pourcentages sont calculés de la manière suivante : •Poids /volume normal de/des ingrédients Fairtrade relatif au poids/volume de tous les ingrédients d'origine avant transformation. L'unité de mesure utilisée pour calculer le % est la même que celle utilisée sur le paquet. Ce type de catégorie de produit inclus les jus frais mais pas les jus concentrés. Produits avec ≤50% d'eau ou de produits laitiers ajoutés •Pareil que ci-dessus, mais en excluant tout ajout d'eau et/ou de produit laitier.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
TS 2.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.14	(Uniquement applicable si des produits composés finis sont vendus.) Vous déclarez le pourcentage minimum de contenu Fairtrade à l'arrière de l'emballage, sauf si cela est en contradiction avec les réglementations nationales.	Non		Oui			0	C
5.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.17	(Entité supplémentaire) Si vous transformez Jus & Pulpe/Purée de Fruit ou du Thé, cette exigence s'applique seulement si votre opérateur met en place traçabilité physique) Vous identifiez les produits Fairtrade comme produits Fairtrade à toutes les étapes (c'est-à-dire stockage, transport, transformation, emballage, étiquetage et manutention) ainsi que tous les registres et documents associés via des numéros de lot sur les produits et/ou marques d'identification.	Non		Oui			0	C
TS 2.1.7	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.18	(Entité supplémentaire) Vous garantissez que lorsqu'il y a combinaison d'ingrédients retraçables physiquement ou non dans les produits composés Fairtrade, les ingrédients Fairtrade traçables physiquement sont conformes aux exigences relatives à la traçabilité physique. Si pour des raisons techniques cela n'est pas possible, l'entité certifiée a demandé une exception à son organisme de certification.	Aucun système de séparation et un mélange se produit effectivement.	Un mélange de produits est très probable pendant la transformation et l'organisation n'a pas pris des mesures efficaces.	Il y a un système en place pour séparer les produits même si de petites erreurs se produisent	Un système de séparation des produits est en place sans aucune erreur.	Un système de traçabilité est en place pour retracer le produit de chaque producteur individuel, et sans aucune erreur.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.19	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable au Bilan de Masse pour la transformation.) Les volumes des extrants (produits finaux) livrer en qualité de Fairtrade sont équivalents aux volumes des intrants produits en qualité de Fairtrade, en prenant en compte les rendements de transformation et toutes les pertes.	Non		Oui			0	C
Critère FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.20	Vous vendez uniquement des produits Fairtrade aux commerçants Fairtrade avec une autorisation commerciale valide ou une certification pour la catégorie de produits concernée accordée par FLOCERT.	Non		Oui			0	C
Vegetables 5.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.21	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf en Afrique du Nord) Vous achetez au moins 20 % de vos ventes totales de légumes Fairtrade à des Organisations de petits producteurs certifiées Fairtrade. Si vous ne pouvez pas le faire, vous fournissez la preuve à l'organisme de certification indiquant les raisons de cette impossibilité.	Aucun achat aux OPP.	Moins de 20 % achetés aux OPP.	Au moins 20% achetés aux OPP OU preuve acceptable qu'il est impossible de le faire.		Plus de 20% achetés aux OPP.	0	C
Fresh Fruit 5.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.22	(Applicable aux bananes) (Applicable à tous les fruits frais à compter du 1er janvier 2019) Vous indiquez le lieu de conditionnement et la date d'emballage sur chaque boîte de fruits destinée à l'exportation.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.23	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable seulement si vous vendez des matières premières et/ou des produits semi-finis) Vous indiquez dans votre documentation commerciale si le produit a été séparé (physiquement traçable) ou commercialisé selon le bilan de masse.	Aucune indication ne peut être trouvée dans la documentation commerciale (contrat ou facture, bon de livraison).		Une indication claire figure dans la documentation commerciale (contrat ou facture, bon de livraison).			0	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.24	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) Vous avez avisé FLOCERT par écrit de votre intention d'appliquer la traçabilité physique sur une base volontaire avant la mise en oeuvre, et vous êtes conforme aux exigences respectives.	Aucune notification écrite envoyée à FLOCERT avant la mise en oeuvre OU non conforme aux exigences respectives.		Notification écrite envoyée à FLOCERT avant la mise en oeuvre ET conforme aux exigences respectives.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
FTS 2.1.7	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.25	Vous garantissez qu'en combinant des ingrédients physiquement et non-physiquement traçables dans des produits composés Fairtrade, les ingrédients Fairtrade physiquement traçables sont conformes aux exigences de traçabilité physique. Si cela n'est pas possible pour des raisons techniques, vous avez demandé une exception auprès de l'organisme de certification.	Aucun système pour séparer et des mélanges surviennent effectivement.	Un mélange est très susceptible de se produire pendant la transformation et l'organisation a pris des mesures inefficaces.	Un système est mis en place pour séparer le produit même si de petites erreurs se produisent.	Un système est mis en place pour séparer le produit sans aucune erreur.	Il existe un système de traçabilité physique en place pour retracer le produit sans aucune erreur.	0	C
FLOCERT Requirement	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.26	(Applicable uniquement si vous vendez des ingrédients alimentaires composés Fairtrade) Vous indiquez dans votre documentation commerciale sous quel programme (ingrédients alimentaires composés : ATCB ou FSI) le produit est commercialisé.	Aucune indication n'a pu être trouvée dans la documentation commerciale (contrat ou facture, ou bon de livraison).		Il existe une indication claire dans la documentation commerciale (contrat, facture ou bon de livraison).			0	C
		5.2	Approvisionnement							
5.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.2.0.01	(Seulement applicable aux producteurs nouvellement certifiés.) Seuls les produits qui ont été produits dans les 12 mois maximum avant la certification sont vendus en qualité de Fairtrade.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Vegetables 5.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.2.0.02	<p>(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf au nord de l'Afrique qui achètent auprès d'Organisations de petits producteurs)</p> <p>Vous signez un contrat d'achat de produits Fairtrade avec l'Organisation de petits producteurs comprenant au moins ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FLO IDs pour les opérateurs • Référence au Fairtrade comme faisant partie intégrante du contrat <ul style="list-style-type: none"> • Date du contrat • Durée du contrat • Description du produit • Prix spécifique Fairtrade et prime pour chaque produit • Conditions de paiement du prix et de la prime Fairtrade • Volume de produit Fairtrade (minimum et maximum ou volume fixé) • Description des mécanismes de pré-financement, le cas échéant • Procédures en cas de problèmes de qualité • Réduction sur le prix, le cas échéant 	Aucun contrat d'achat écrit existant.	Les contrats d'achat écrits existent MAIS ils sont incomplets ou n'ont pas été contresignés.	Les contrats écrits, signés et complets existent.			0	C
		5.3	Contrats							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.01	La société garantit que tous les éléments des transactions Fairtrade fixés dans un contrat, y compris le prix Fairtrade, sont honorés, à moins que les deux parties ne s'accordent sur un changement.	Le contrat (ou tout changement convenu au contrat) n'a pas été honoré ET n'a pas consenti au processus d'arbitrage convenu dans le contrat OU l'entreprise a rejeté le résultat du processus d'arbitrage		Les contrats sont honorés Ou dans le cas de différends, le mécanisme de résolution des différends a été utilisé/est utilisé pour résoudre le conflit.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.02	<p>(S'applique uniquement si vous avez été suspendu depuis le dernier audit et/ou que un ou plusieurs de vos acheteurs ont été suspendus)</p> <p>Vous ne signez pas de nouveaux contrats Fairtrade si vous êtes suspendu OU signez de nouveaux contrats avec les partenaires commerciaux suspendus. Cependant, vous avez rempli les contrats Fairtrade existants pendant la période de suspension.</p> <p>Pour les partenaires commerciaux actuels (acheteurs) avec lesquels vous avez effectué au moins une transaction commerciale Fairtrade dans les 12 mois précédant la suspension, vous êtes autorisé à signer de nouveaux contrats à l'intérieur de la période de suspension. La quantité (de nouveaux contrats signés durant la période de suspension), cependant, est limitée à 50 % de la quantité totale (avec chaque partenaire) commercialisée dans les 12 mois précédant la suspension.</p>	La société a sciemment dépassé le volume des contrats OU a en signé avec de nouveaux partenaires commerciaux.		La société n'a ni dépassé les volumes autorisés pendant la suspension ni signé de contrats avec de nouveaux partenaires commerciaux.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.3	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.03	(Uniquement applicable si la société ou son acheteur Fairtrade a perdu sa certification.) La société garantit d'arrêter immédiatement de vendre des produits à des opérateurs qui ont perdu leur certification, même si elle a signé des contrats Fairtrade.	La société a sciemment vendu en qualité de Fairtrade à un acheteur décertifié.	La société a vendu en qualité de non Fairtrade et n'a pas retiré les étiquettes OU n'a pas été correctement informée et a vendu à un acheteur décertifié en qualité de Fairtrade.	La société a vendu en qualité non-Fairtrade et n'a pas modifié le contrat écrit mais a retiré les étiquettes Fairtrade.		La société a vendu des produits non-Fairtrade, a supprimé les marques Fairtrade et a annulé le contrat Fairtrade.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.04	Vous signez des contrats d'achat contraignants fournis par ses acheteurs, qui sont en conformité avec les exigences Fairtrade. Sauf mention contraire indiquée dans les Standards du produit, les contrats indiquent clairement au moins : les volumes, la qualité, le prix (Prix Minimum Fairtrade ou cours du marché, le chiffre le plus élevé étant retenu), les conditions de paiements, et les conditions de livraison. Tous les contrats entre les producteurs et les payeurs ou les covoyeurs Fairtrade stipulent un mécanisme de résolution des conflits, distinct de la juridiction, acceptée par les deux parties.	Il n'existe pas de contrat d'achat ou de commande pour les produits Fairtrade OU ceux-ci ne sont pas signés par l'organisation.		Il existe des contrats d'achat ou des commandes écrits et complets ET ils sont confirmés par le producteur (commande) ou contresignés par l'organisation.			0	C
5.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.05	Au cas où de nouveaux prix Fairtrade sont publiés, vous honorez les contrats signés avant la nouvelle date de validation au prix convenu dans le contrat.	Non		Oui OU il y a eu un accord mutuel avec l'acheteur.			0	C
Flowers and Plants 5.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.21	(Fleurs et plantes) Les plans d'approvisionnement indiquent au moins clairement la qualité, le prix, les conditions de paiement, les conditions de livraison et les volumes estimés.	Non		Oui			0	C
		5.4	Utilisation de la marque déposée Fairtrade							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.01	On peut contacter Fairtrade International à l'adresse suivante artwork@fairtrade.net pour obtenir l'approbation de l'utilisation de la Marque déposée FAIRTRADE sur les emballages de gros ou le matériel promotionnel externe (brochures, sites web ou factures pour les produits Fairtrade).	Non		Oui			0	C
5.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.02	Si la société produit des produits finis Fairtrade et les vend aux consommateurs sous son propre nom avec la marque déposée FAIRTRAD, la société a signé un contrat avec Fairtrade International ou avec une organisation Fairtrade nationale.	Non		Oui			0	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.03	(S'applique si vous effectuez l'emballage pour un licencié) Vous avez la copie de l'approbation du graphisme applicable.	Non		Oui			0	C
Vegetables 5.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.04	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf en Afrique du Nord) Vous payez au moins le prix du marché pertinent ou le prix minimum Fairtrade (comme défini dans la base de données de tarification Fairtrade) à l'Organisation de petits producteurs, le plus élevé des deux. Si le prix que vous payez pour le produit Fairtrade diffère considérablement du prix pertinent du marché, vous pouvez en indiquer les raisons/fournir une justification.	Les prix en dessous du marché et le prix minimum sont payés.	Le prix très en dessous du prix du marché mais au dessus du PMF ET aucune justification fournie.	Un prix plus élevé est payé OU une justification acceptable a été fournie pour un prix en dessous du prix du marché.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Vegetables 5.4.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.05	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf le nord de l'Afrique) Vous payez la prime Fairtrade à l'Organisation de petits producteurs, si la prime est transmise via votre société. Aucun réduction n'est peut être faite à partir du paiement de la prime Fairtrade.	Aucun paiement (transmission) de la prime Fairtrade OU application de réductions pour les paiements de la prime Fairtrade.	Paiement incomplet (transmission) de prime Fairtrade.	Paiement (transmission) de prime Fairtrade ET aucune application de réductions sur les paiements de prime Fairtrade.			0	C
Vegetables 5.4.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.06	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf le nord de l'Afrique) Si la prime Fairtrade que vous recevez du payeur de la prime Fairtrade a été fixée pour une forme de produit différente que celle que vous achetez, vous appliquez un taux de conversion pour calculer la prime due. Les calculs sont justes, transparents et partagés avec l'Organisation de petits producteurs.	Aucune application du taux de conversion.	Application du taux de conversion MAIS les calculs ne sont pas justes, transparents et partagés avec le producteur.	Application du taux de conversion ET les calculs sont justes, transparents et partagés avec le producteur.			0	C
Vegetables 5.4.5	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.07	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf en Afrique du Nord) Les paiements sont faits dans les sept jours calendaires suivant la livraison du produit.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Vegetables 5.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.08	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf en Afrique du Nord) Le montant correct de la prime Fairtrade est transmis à l'Organisation de petits producteurs dans les sept jours calendaires suivant la réception du paiement du payeur Fairtrade.	Non		Oui			0	C
Vegetables 5.4.7	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.09	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf le nord de l'Afrique) Toute déduction faite sur le prix, par exemple, découlant de l'octroi d'un crédit, d'apports ou de services, a été expliqué à l'Organisation de petits producteurs en amont du cycle de production et sont compris dans le contrat Fairtrade.	Le producteur n'est pas informé des déductions et elles ne sont pas incluses dans le contrat.	Le producteur est informé des déductions mais les informations ne sont pas claires OU elles ne sont pas incluses dans le contrat.	Les déductions faites sont clairement communiquées et documentées dans le contrat.			0	C
		5.5	Fixation des prix							
		5.5.1	Conditions de paiement							
HL 2.1.6 GTS 4.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.5.1.04	(Applicable si la société est détentrice d'une licence et vend sous son propre nom) L'entreprise garantit que le montant exact de la Prime Fairtrade, tel que stipulé dans le tableau du Prix Fairtrade et de la Prime Fairtrade, est payé au compte du Comité de la Prime Fairtrade (FPC) dans un délai de 15 jours calendaires après réception par l'acheteur.	Non		Oui			1	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 5.5.3	Multi-propriété, Plantation unique	5.5.1.08	(Balles de sport) (Applicable si la compensation pour les coûts de conformité est facturée pour couvrir les coûts de mise en conformité avec les Normes Fairtrade) La compensation pour les coûts de conformité ne dépasse pas 5% du prix négocié et est facturée séparément du prix négocié et de la Prime Fairtrade.	La compensation pour les coûts de conformité dépasse 5% du prix négocié ET n'est pas facturée séparément	La compensation pour les coûts de conformité dépasse 5% du prix négocié OU n'est pas facturée séparément	La compensation pour les coûts de conformité ne dépasse pas 5% du prix négocié ET est facturée séparément			0	C
Sports Balls 5.5.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.5.1.09	(Ballons de sport) (S'applique si la Compensation des coûts de conformité est facturée) Vous documentez la façon dont la compensation des coûts de conformité a été utilisée, par exemple les investissements pour le développement et le maintien des systèmes de contrôle et d'inspection, les coûts supplémentaires reliés à l'administration pour maintenir la conformité avec le standard, etc.	L'utilisation des coûts de conformité n'est pas documentée OU il existe la preuve qu'elle sert à d'autres fins que ceux de couvrir les coûts de conformité.	L'utilisation des coûts de conformité n'est pas correctement documentée MAIS il semble qu'elle soit utilisée pour les coûts de conformité.	L'utilisation des coûts de conformité est documentée ET elle est utilisée pour les coûts de conformité.			0	C
		5.6	Critères supplémentaires							
		5.6.1	Réclamations qualité							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 1.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.6.1.01	(Fruit frais) (Applicable uniquement en cas de problèmes de qualité) Si vous n'acceptez pas le refus du fruit, vous informez l'acheteur (ou le mûrisseur) par écrit que vous organiserez une contre-inspection par un expert autorisé dans les 2 jours ouvrables après réception de la réclamation de qualité de votre acheteur (ou mûrisseur).	L'acheteur n'a pas été informé.	L'acheteur a été informé plus de 2 jours ouvrables après réception de la réclamation de qualité.	L'acheteur a été informé dans les délais.			0	C
Fresh Fruit 1.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.6.1.02	(Fruit frais) (Applicable uniquement en cas de problèmes de qualité) Si vous n'acceptez pas le refus du fruit, vous avez contracté et payé l'expert autorisé, sauf si vous et la partie rapportant la réclamation de qualité en avez convenu autrement.	Non		Oui			0	C
Fresh Fruit 1.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.6.1.03	(Fruit frais) (Applicable uniquement dans le cas de réclamations de qualité) Vous acceptez les résultats des inspecteurs indépendants autorisés comme étant exécutoires et la base ultime de l'établissement de tout conflit sur la qualité du fruit.	Non		Oui			0	C
		5.7	Composition du produit							
		5.7.1	Composition du bouquet de fleurs							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers 1.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.7.1.01	(Fleurs) (Applicable également si vous emballez pour un détenteur de licence) Vous garantissez que toutes les fleurs et les plantes vendues en tant que Fairtrade sont certifiées Fairtrade. Pour les bouquets, vous garantissez qu'ils contiennent autant de garnitures et de fleurs Fairtrade que disponibles. Les fleurs et les garnitures non-certifiées qui ne sont pas disponibles en tant que Fairtrade peuvent être inclus dans un bouquet Fairtrade sans excéder 50 % du nombre total de tiges.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET les fleurs non-Fairtrade sont d'origine locale		0	C
		9	Audit de suivi							
		9.1	Informations sur l'audit de suivi - générique							
	Multi-propriété, Plantation unique	9.1.1	Comme résultat de la décision de l'évaluation à propos des non-conformités et des mesures correctives du dernier audit Fairtrade, un audit de suivi aura lieu afin de vérifier la réalisation des mesures correctives (preuves matérielles) sur site. Le numéro de commande de l'audit Fairtrade original (AO-xxxxx) est consigné dans la zone de texte "NC" comme référence.			Oui, le numéro de l'audit Fairtrade original est:			0	F
	Multi-propriété, Plantation unique	9.1.2	Toutes les preuves matérielles (PM) (à vérifier pendant l'audit de suivi) ont été contrôlées. En cas contraire, veuillez marquer les NC qui manquent dans la table "Follow-up" et indiquer la raison dans le champ "Deviation from audit procedure/Tors" de l'onglet initial de la commande d'audit en Ecert	Non		Oui			0	F
		9.2	Statut des MC/PM - résultat de l'audit de suivi							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
	Multi-propriété, Plantation unique	9.2.1	Toutes les mesures correctives (MC) ont été réalisées avec succès / l'état de toutes les preuves matérielles (PM) est "accompli"	Non. Aucune des mesures correctives (MC) a été réalisée / l'état de toutes les preuves matérielles (PM) est "non accompli"	Non. Seulement une partie des mesures correctives (MC) a été réalisée et/ou des MC ont été réalisées en partie seulement	Oui. Toutes les mesures correctives (MC) ont été réalisées avec succès / l'état de toutes les preuves matérielles (PM) est "accompli"			0	F
	Multi-propriété, Plantation unique	9.2.2	La table Excel de toutes les mesures correctives (MC) / preuves matérielles (PM) à vérifier au cours de cet audit de suivi est attachée à la commande d'audit Ecert. Elle contient le résultat individuel de chaque PM comme évaluée pendant l'audit de suivi et a été expliquée au client pendant la réunion de clôture. (Si "non" veuillez indiquer la raison / explication dans la zone de texte de "NC")	Non, parce que...		Oui			0	F
	Multi-propriété, Plantation unique	9.2.3	(S'applique si l'audit de suivi est une conséquence d'une décision de suspension) Les règles de suspension sont respectées par le client.	Non		Oui			0	F
		9.3	Raison pour l'audit de suivi							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
	Multi-propriété, Plantation unique	9.3.1	Raison pour l'audit de suivi	La raison pour l'audit de suivi a été une non-conformité majeure.	La raison pour l'audit de suivi a été un grand nombre de non-conformités.	L'audit de suivi a eu lieu à cause d'une autre raison: Veuillez indiquer la raison dans le texte NC.			0	F
		10	Audit combiné							
		10.1	Audit combiné avec une autre portée							
	Multi-propriété, Plantation unique	10.1.1	L'audit Fairtrade constituait un audit combiné avec une autre portée en matière de certification/vérification. (si oui, veuillez documenter la portée dans le champ des commentaires).						0	

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.1.2 Trader Standard	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.01	(Entité sous-traitée supplémentaire) Vous acceptez les audits annoncés et imprévus de vos locaux, en fournissant un accès à tous les sites pertinents pour l'audit, en rendant le personnel responsable disponible pour les audits et en fournissant toutes les informations nécessaires à la vérification de la conformité.	L'entrée dans les locaux a été refusée	Les informations fournies n'étaient pas appropriées pour terminer l'audit OU l'accès à certains documents requis, sites ou personnes à interroger a été refusé OU le personnel responsable n'était pas disponible pour fournir les informations nécessaires à la vérification de la conformité.	Les informations, le soutien et l'accès au chantier étaient suffisants pour terminer l'audit.		La préparation à l'audit était correcte. Tous les documents requis, le personnel et l'accès aux sites ont été fournis et l'audit a été facilité de sorte que l'auditeur a pu faire une évaluation indépendante, rapide et simple de la conformité/non-conformité et mener des entretiens confidentiels.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.1.3 Trader Standard	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.02	(Entité sous-traitée supplémentaire) (Ne s'applique pas aux entités qui n'entrent pas dans le champ d'application de la certification) Vos entités supplémentaires où ont lieu les activités Fairtrade sont conformes à la définition de l'entité supplémentaire et sont enregistrées auprès de FLOCERT (voir Étendue de la certification sur le site Internet FLOCERT).	Toutes les entités supplémentaires utilisées pour traiter des produits Fairtrade ne sont pas enregistrées auprès de FLOCERT OU ne sont pas conformes à la définition d'une entité supplémentaire.	Certaines des entités supplémentaires utilisées pour traiter des produits Fairtrade ne sont pas enregistrées auprès de FLOCERT.	Toutes les entités supplémentaires utilisées pour traiter des produits Fairtrade sont enregistrées auprès de FLOCERT ET sont conformes à la définition d'une entité supplémentaire.			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.1 Trader Standard	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.03	(Entité sous-traitée supplémentaire) Vous identifiez clairement tous les produits du commerce équitable comme Fairtrade dans tous les documents commerciaux (ex. factures, bordereaux de livraison et bons de commandes) y compris l'ensemble des documents envoyés à et reçu de l'entité supplémentaire.	Les références Fairtrade (i.e. les termes « Fairtrade », « commerce équitable » ou similaires) sont absentes dans tous les documents.	Les références Fairtrade sont identifiables mais incomplètes. Les références Fairtrade existent mais pas dans tous les documents d'achat et de vente. (i.e. les termes « Fairtrade », « commerce équitable » ou similaires sur les factures, MAIS il est impossible de trouver une	Les références Fairtrade sont identifiables et complètes mais pas dans tous les documents d'achat et de vente. (i.e. les termes « Fairtrade », « commerce équitable » ou similaires sur les factures ET il est impossible de trouver une référence dans d'autres		Les références Fairtrade sont enregistrées et mises à jour dans le système ERP (système de gestion en place). (i.e. les termes « Fairtrade », « commerce équitable » ou similaires systématiquement dans tous les contrats, factures, connaissance, bons de livraison, listes de colisage, etc.).	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
					référence dans d'autres documents)	documents)				

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.2 Trader Standard	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.04	(Entité sous-traitée supplémentaire) Vous tenez des registres de toutes les entrées, de la transformation et des ventes de produits Fairtrade. Les registres permettent à l'organisme de certification de retracer n'importe quel extrant (produit sortant) Fairtrade jusqu'aux intrants (produits entrants) Fairtrade.	Le commerçant ne tient pas de registre ou ils ne sont pas disponibles au moment de l'audit ET/OU il existe des ventes excessives estimées de plus de 5 % OU aucun système ne permet d'effectuer des calculs.	Le commerçant tient des registres mais ils sont incomplets ou non entièrement disponibles au moment de l'audit ET/OU il existe des ventes excessives estimées de 1-5 %.	Le commerçant tient des registres et les met à la disposition de l'auditeur lors de l'audit. Les registres sont corrects. Aucune vente excessive sauf erreurs éventuelles estimée à 1 % du ventes.	Le commerçant tient des registres et les met à la disposition de l'auditeur lors de l'audit. Les registres sont corrects. Aucune vente excessive et aucune erreur.	Il existe un système de gestion en place permettant à l'organisme de certification de remonter facilement à l'origine de toute sortie Fairtrade donnée aux entrées Fairtrade, y compris des modifications effectuées, des recettes pertinentes et des rendements. Le commerçant tient des registres et les met à la	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
								disposition de l'auditeur lors de l'audit. Les registres sont toujours corrects. Aucun mélange de produit et aucune erreur et conformité avec le système d'enregistrement de l'approvisionnement.		

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.3 Trader Standard	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.05	(Entité sous-traitée supplémentaire) (Applicable pour tous les produits) (Si vous transformez du jus & pulpe/purée de fruit ou du thé, cette exigence s'applique uniquement si votre opérateur met en œuvre la traçabilité physique) Vous séparez physiquement les produits Fairtrade des produits non-Fairtrade à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. Vous ne mélangez pas les produits Fairtrade avec des produits non-Fairtrade. Les produits Fairtrade sont transportés, entreposés, traités/fabriqués et livrés séparément des produits non-Fairtrade.	Les produits Fairtrade ne sont pas séparés des produits non-Fairtrade. Aucun système pour séparer physiquement les produits certifiés, il arrive que les produits soient mélangés.	Les produits Fairtrade ne sont pas clairement séparés ou partiellement uniquement des produits non-Fairtrade. Il arrive que les produits soient mélangés durant le processus.	Les produits Fairtrade sont séparés des produits non-Fairtrade. Il existe un système en place pour séparer les produits certifiés.	Les produits Fairtrade sont séparés des produits non-Fairtrade et les descriptions Fairtrade « étiquettes sur produit » sont claires et facilement identifiables. Il existe un système en place pour séparer les produits certifiés, aucune erreur ne se produit.	Les produits Fairtrade ne sont pas toujours correctement séparés des produits non-Fairtrade. Les descriptions Fairtrade des « étiquettes sur produit » sont claires et facilement identifiables. Il existe un système de traçabilité physique en place pour remonter à l'origine des produits certifiés sans erreurs.	0	M

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.4 Trader Standard	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.06	(Entité sous-traitée supplémentaire) (Applicable pour tous les produits) (Si vous transformez du jus & pulpe/purée de fruit ou du thé, cette exigence s'applique uniquement si votre opérateur met en œuvre la traçabilité physique) Vous identifiez les produits issus du commerce équitable comme Fairtrade à chaque étape (par ex. le stockage, le transport, la transformation, l'emballage, l'étiquetage et la manutention) et dans tous les registres et documents liés par des numéros de lot et/ou d'étiquettes d'identification sur les produits.	Les produits issus du commerce équitable ne sont pas identifiés comme Fairtrade à chaque étape, ni dans les registres ou documents. Les documents, les registres et les étiquettes sur produit ne mentionnent aucun terme/numéro de référence pouvant être identifié comme Fairtrade.	Les produits Fairtrade ne sont pas facilement identifiables et les étiquettes d'identification ne sont pas précises/claires. Les étiquettes sur produit sont souvent perdues et certains registres ne peuvent pas être identifiés comme Fairtrade.	Les produits Fairtrade sont identifiables à chaque étape et dans tous les dossiers et documents connexes. Les étiquettes d'identification sont claires et comporte les termes « commerce équitable », « Fairtrade » ou similaires.	Les produits Fairtrade sont identifiables à chaque étape et dans tous les dossiers et documents connexes. Les étiquettes d'identification sont claires, correspondent à des numéros d'article et de lot, sont uniques et font clairement référence aux termes « commerce équitable », « Fairtrade » ou	Les produits Fairtrade sont identifiables à chaque étape et dans tous les dossiers et documents connexes. Les étiquettes d'identification sont claires, correspondent à des numéros d'article et de lot, sont uniques et font clairement référence aux termes « commerce équitable », « Fairtrade » ou	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							similaires.	similaires et au nom et au FLO-ID du vendeur et de l'acheteur. Il existe un système de gestion en place permettant à tout commerçant (pas uniquement aux contacts FLOCERT) d'identifier et de tracer les produits Fairtrade.		

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.6 Trader Standard	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.07	(Entité sous-traitée supplémentaire) (Applicable pour tous les produits) (Si vous transformez du jus & pulpe/purée de fruit ou du thé, cette exigence s'applique uniquement si votre opérateur met en œuvre la traçabilité physique) Lors de la livraison des produits Fairtrade, vous identifiez clairement les produits comme Fairtrade (ex. « FLO/Fairtrade » sur l'emballage et la documentation).	Les produits issus du commerce équitable livrés comme Fairtrade ne sont pas identifiés comme « Fairtrade », « commerce équitable » ou autre. Les références au commerce équitable sont entièrement manquantes.	Les produits issus du commerce équitable livrés comme Fairtrade ne sont pas toujours correctement identifiés comme « Fairtrade », « commerce équitable » ou autre. Les références au commerce équitable sont partiellement manquantes.	Les produits issus du commerce équitable livrés comme Fairtrade sont correctement identifiés comme « Fairtrade », « commerce équitable » ou autre.	Les produits issus du commerce équitable livrés comme Fairtrade sont toujours correctement identifiés comme « Fairtrade », « commerce équitable » ou autre. Aucune erreur ne se produit.	Les produits issus du commerce équitable livrés comme Fairtrade sont toujours correctement identifiés comme « Fairtrade », « commerce équitable » ou autre. Il existe un système en place pour remonter à l'origine des produits vendus sans erreurs.	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.7 Trader Standard	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.08	(Entité sous-traitée supplémentaire) Si vous combinez des ingrédients physiquement traçables et physiquement non-traçables dans les produits composés Fairtrade, vous vous assurez que les ingrédients Fairtrade physiquement traçables sont conformes aux exigences de traçabilité physique. Si pour des raisons techniques cela est impossible, le commerçant a demandé une exception auprès de l'organisme de certification.	Les ingrédients Fairtrade traçables physiquement ne sont pas conformes aux exigences de traçabilité physique. Une exception n'a pas été accordée au commerçant par l'organisme de certification. Aucun système pour séparer, il arrive que les produits soient mélangés.	Les ingrédients Fairtrade traçables physiquement ne sont pas entièrement conformes aux exigences de traçabilité physique. Une exception n'a pas été accordée au commerçant par l'organisme de certification. Il se peut que les produits soient mélangés durant le processus.	Les ingrédients Fairtrade traçables physiquement sont entièrement conformes aux exigences de traçabilité physique. Une exception a été accordée au commerçant par l'organisme de certification et l'entité supplémentaire en conserve une copie. Il existe un système en place pour séparer les	Les ingrédients Fairtrade traçables physiquement sont entièrement conformes aux exigences de traçabilité physique. Il existe un système en place pour séparer les produits, aucune erreur ne se produit.	Les ingrédients Fairtrade traçables physiquement sont entièrement conformes aux exigences de traçabilité physique. Une exception a été accordée par l'organisme de certification au commerçant. Le commerçant vise à mettre progressivement un terme à l'exception et à se	0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
						produits, aucune erreur ne se produit.		conformer aux exigences de traçabilité physique concernant lesdits ingrédients. Il existe un système de traçabilité physique en place pour remonter à l'origine des produits sans erreurs.		
2.1.10 Trader Standard	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.09	(Entité sous-traitée supplémentaire) (Bilan de masse site unique) (Jus & pulpe/purée de fruit et thé (camellia sinensis)) Vous vous assurez que les intrants Fairtrade sont livrés et traités sur le même site où la production Fairtrade est traitée.	Non		Oui			0	C
2.1.11 Trader Standard	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.10	(Entité sous-traitée supplémentaire) (Jus & pulpe/purée de fruit et thé (camellia sinensis)) Vous vous assurez que les intrants Fairtrade sont du même type et de la même qualité que les intrants utilisés pour traiter la production Fairtrade (similitude).	Non		Oui			0	C